ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRITIQUES D'ART

16e ASSEMBLEE GENERALE

Venise
Palazzo Ducale
19 - 22 juin 1964

PROCES - VERBAL

REUNION DU COMITE

Vendredi 19 juin, 10 heures

Le PRESIDENT, M. Giulio Carlo Argan (Italie). : Mes chers confrères, avant de commencer les travaux du Comité, je tiens à vous remercier tous d'être venus si nombreux à l'Assemblée générale de Venise; et je tiens à remercier surtout nos présidents d'honneur Raymond Cogniat et Will Grohmann et notre ancien président Sweeney, dont la présence peut nous aider concrètement, pas seulement pour leur autorité, à bien poser et résoudre nos problèmes.

Comme vous le savez, nous avons beaucoup de choses à faire; aussi, avant de commencer la discussion de l'ordre du jour, je voudrais vous prévenir que, à la demande d'un de nos membres, nous voudrions faire une assemblée générale déjà demain soir, car l'un de nous doit partir. Donc demain à 16 heures, au lieu de la réunion des Commission de Travail, nous commencerons les travaux de l'Assemblée car nous avons un projet de rectification, de réorganisation des Statuts, qui a été préparé par trois de nos plus anciens confrères. C'est un sujet tellement grave et tellement important qu'il faut lui consacrer le plus de temps possible.

Je pense que nous pouvons passer au premier point de l'ordre du jour c'est-à-dire l'adoption de l'ordre du jour et des procès-verbaux de la précédente assemblée générale. Puisqu-il s'agit des comptes rendus de Tel-Aviv, la présence de Haïm Gamzu évidemment est nécessaire.

Puisque nous avons un magnétophone, je prie tous les membres de dire leur nom avant de prendre la parole.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Jacques LASSAIGNE : J'ai demandé la parole une fois de plus, et je m'en excuse, sur l'ordre du jour et les procès-verbaux. Je pense, et je ne suis pas le seul, que les procès-verbaux d'une réunion doivent être honnêtes, qu'ils doivent être complets dans la mesure du possible; il est normal que certains résumés soient faits, mais il faut qu'ils soient toujours honnêtes. Depuis deux ans, nous nous sommes querellés bien inutilement, j'en suis sûr, parce que nous n'avions pas des procès-verbaux honnêtes. Ceux de Mexico n'ont jamais été

publiés jusqu'à présent dans leur forme complète. Nous n'avons que le résumé publié sous le titre de "Activités" par Mme Gille-Delafon. J'ai contesté leur exactitude. Nous avons pour Tel-Aviv un compte rendu complet qui vient d'être apporté par Haïm Gamzu. J'en suis heureux et je vous demande, pour Tel-Aviv, de vous référer à ces comptes rendus qui ont été enregistrés et fidèlement reproduits. Cela vous permettra, par vous-même, si vous en avez le loisir, de constater à quel point les textes qui ont été publiés par Mme Gille-Delafon dans un autre numéro d'"Activités" sont contestables. Et alors je pense qu'il est préférable de supprimer le bulletin d'Activités tant qu'il sera rédigé sous sa forme actuelle plutôt que de payer des sommes certainement élevées pour l'impression et la distribution d'un document qui sert uniquement à véhiculer des polémiques personnelles de Mme Gille-Delafon. Ce que je dis est grave et malheureusement je dois vous donner des précisions, une fois de plus.

Après les incidents de Mexico et les réunions de Tel-Aviv, nous pouvions penser que l'on ferait plus attention. Et en effet, d'ailleurs, le résumé de Tel-Aviv publié dans Activités est certainement plus soigné que celui de Mexico. Mais il n'est pas moins tendancieux et j'ai dû protester auprès du Président contre sa publication. Mais, évitant toute polémique, j'ai simplement demandé que l'on hâte la publication du compte rendu officiel préparé par Haïm Gamzu à Tel-Aviv et que ce document soit le seul qui puisse faire foi. Là-dessus, a été publié un nouveau numéro d'Activités pour rendre compte d'une réunion du Bureau. D'autres que moi, vraisemblablement, vous diront ce qu'ils en pensent; moi je n'assistais pas à cette réunion et je suis hors de cause. Ce qui m'intéresse c'est qu'à la fin de ce document on a publié d'une part la courte mise au point que j'avais faite avec Raymond Cogniat pour dire justement que je ne voulais pas ouvrir de polémiques et que je m'en rapportais entièrement aux comptes rendus publiés par Haïm Gamzu, et d'autre part une note qui est une attaque personnelle contre moi prêtée à René Huyghe. J'ai le regret de vous dire que j'ai reçu aussitôt après, une lettre de René Huyghe me disant que jamais il n'avait rédigé ce texte qui lui était prêté et que ce texte était absolument contraire à l'esprit de la conversation qu'il avait pu avoir en effet avec Mme Gille-Delafon. Je pense qu'il est très grave que Mme Gille-Delafon ait publié ainsi sans la lui soumettre, la note qu'elle avait rédigée elle-même et qu'elle lui attribuait.

J'ai d'autre part reçu une lettre de Pierre Francastel me disant que les propos qui lui sont prêtés dans ce numéro ne correspondent pas du tout à ce qu'il a dit et que, du reste, ajoute-t-il, il ne participera pas à nos débats tant que des comptes rendus et des procès-verbaux honnêtes n'existeront pas.

Enfin, j'ai écrit à notre ami Argan pour lui dire : "Je voudrais simplement te demander si vraiment tu as tenu le propos qui t'est prêté que les comptes rendus sont bons alors que tu m'as dit exactement le contraire". Et Argan m'a répondu : "Bien entendu, je n'ai pas tenu ce propos". Alors à quoi sert un document de quatre pages dans lesquelles il y a par page une erreur aussi grave ? Il faut tout de même que nous décidions de sanctionner cela; nous ne pouvons plus faire confiance à la personne qui commet de tels manquements. Ou alors supprimons les bulletins qu'elle fait sous sa seule responsabilité, car je crois savoir que le président Argan n'avait ni autorisé ni permis la diffusion du dernier bulletin d'Activités.

Mme GILLE-DELAFON : Je tiens à faire savoir dès maintenant que je ne prends pas la responsabilité des comptes rendus de Tel-Aviv. Ces comptes rendus ont été rédigés évidemment par moi-même comme d'habitude; mais ont été établis avec des procès-verbaux extrêmement incomplets, vous le savez vous-même. Ils ont été ensuite envoyés au président Argan qui les a lus et m'a renvoyé les textes avec en haut de la première page "Lu et approuvé". D'ailleurs le Président est responsable des comptes rendus des assemblées générales et je n'aurais jamais publié ce texte sans que le Président l'ait vu. J'ai conservé le document avec "Lu et approuvé". Je transmets la responsabilité au président Argan.

Deuxièmement : pour les comptes rendus de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Paris. 1) Pierre Francastel a eu ces comptes rendus en main. Il les a rectifiés lui-même, j'ai conservé également les rectifications écrites de sa main et il en a été tenu entièrement compte naturellement. Malheureusement, le président Argan n'a pas vu ces derniers comptes rendus étant parti en voyage pendant deux mois. Quant à la question de René Huyghe, il faudrait d'abord savoir si vous avez l'autorisation de René Huyghe de parler de la lettre qu'il vous a adressée. J'ai une lettre de lui datée de la veille de mon départ de Paris disant : "J'ai demandé à Lassaigne de ne pas parler de cette lettre parce que je ne veux pas qu'on fasse état de mon nom pour cette histoire là". Pour approfondir cette question, il faudrait d'abord avoir l'accord de René Huyghe ou voir cela avec lui.

Jacques LASSAIGNE : Je répondrai deux mots : René Huyghe m'a en effet prié de ne pas lire sa lettre-et je ne l'ai pas fait - qui est très longue et très amicale pour moi, sévère pour d'autres. Mais je pense que j'ai le droit de dire que le document que vous avez publié n'est pas de lui et que vous le lui avez prêté indûment. Ou alors vous auriez dû dire tout de suite que vous aviez fait une erreur et retirer ce texte. Vous ne l'avez pas fait.

En ce qui concerne le résumé des séances de Tel-Aviv, il est possible que notre ami Argan l'ait reçu, l'ait lu et l'ait cru juste; il ne peut pas entrer dans les détails des faits. Mais ce qui était logique c'est que Mme Gille-Delafon soumette ce texte non seulement à Argan mais aux deux ou trois principaux orateurs - surtout lorsqu'il y avait des points contestables - pour se mettre d'accord avec eux. Je lui ai déjà proposé cela plusieurs fois. Je suis à Paris, et mon bureau n'est pas très loin de la rue de Rivoli; mon Dieu, en une heure ou deux j'aurais pu rectifier des erreurs grossières ou m'opposer à certaines adjonctions, car, à la fin d'une de ses réponses, Mme Gille-Delafon a ajouté deux paragraphes dont elle n'avait pas soufflé mot à Tel-Aviv. Ce ne sont pas là des procédés normaux et il est très possible qu'Argan ne s'en soit pas aperçu.

Robert DELEVOY : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole maintenant. Mais puisque non seulement le problème des procès-verbaux de Tel-Aviv a été soulevé, mais aussi celui du procès-verbal de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Paris le 7 mars, je me vois obligé de prendre la parole et de renouveler la protestation que j'ai formulée après avoir reçu le procès-verbal en question, d'abord auprès du Président et ensuite auprès de la Commission de Réorganisation qui s'est réunie le 9 mai à La Haye. Je proteste parce que je suis particulièrement mis en cause dans ce procès-verbal. Il faudrait d'abord que vous sachiez que la réunion du Bureau, conformément à la décision prise à Tel-Aviv, a été convoquée

à Paris pour le samedi 7 mars. J'avais pris mes dispositions pour être présent ce jour-là. Le jour même de mon départ, je reçus un mot de Mme Gille-Delafon me disant qu'il serait vraisemblable que la séance se prolonge le lendemain, c'est-à-dire le dimanche. Nous avons siégé le 7 mars, à l'heure dite, c'est-à-dire à 10 heures du matin, et j'ai été amené à présenter là un projet de réforme statutaire. Ce projet j'ai été amené à l'élaborer seul. Pourquoi ? Parce que depuis l'assemblée de Tel-Aviv, nous n'avions pas eu l'occasion de nous rencontrer, Hammacher, Jaffé et moi-même. Nous sommes très occupés et tantôt l'un était à l'étranger, tantôt l'autre avait des obligations impératives, etc. Le Président, pour répondre au programme décidé à Tel-Aviv, a effectivement, et avec raison, convoqué la Commission le 7 mars à Paris. Nous ne pouvions pas arriver à cette réunion les mains vides. Alors j'ai pris trois jours, toutes affaires cessantes, pour élaborer un projet. Ce projet, malgré ce qu'il en est dit à la page 2 du procès-verbal, a été soumis au Président la veille de la séance et pas seulement au Président mais aussi, par déférence, au Président d'Honneur, le fondateur de l'AICA, Raymond Cogniat. Il a fait l'objet de remarques et ensuite d'un examen détaillé qui a duré pratiquement toute la journée du 7 mars. Nous nous sommes réunis en effet à 10 heures, nous nous sommes séparés à une heure moins le quart. Nous avons déjeuné, nous sommes revenus en séance et nous avons travaillé jusqu'à 6 heures. En conclusion de cette séance, j'étais chargé de polycopier le document en question en vue de le faire distribuer à tous les membres Sociétaires de l'AICA pour pouvoir provoquer une Assemblée générale statutaire aujourd'hui comme il avait été décidé à Tel-Aviv. L'Assemblée générale de Venise devait effectivement être une Assemblée statutaire. Le procès-verbal met cette décision de Tel-Aviv en cause. Mais une autre séance a lieu le dimanche 8 mars, jour où j'avais dû rentrer à Bruxelles. Cette séance est l'objet aussi du procès-verbal. Je n'ai été mis au courant que tout à fait incidemment et accidentellement des débats de cette réunion une quinzaine de jours après, au moment où j'allais faire polycopier le document en question. Tout a été remis en cause et nous nous sommes réunis enfin à la Haye, le 9 mai, les trois membres de la Commission, pour, non pas établir un projet de réforme statutaire puisqu'il était trop tard, mais extraire, disons, la quintessence des points fondamentaux du projet envisagé et pour vous les soumettre aujourd'hui. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire. Je ne veux pas réveiller des polémiques, mais je tiens à ce que la vérité soit dite.

Mme GILLE-DELAFON : Permettez-moi de faire une remarque. La réunion a été convoquée le samedi 7 mars, mais deux ou trois jours auparavant, Pierre Francastel ayant fait savoir que le samedi était le jour de ses cours, et que par conséquent il ne pourrait sûrement pas prendre part à la réunion, j'ai prévenu (il faudrait revoir la date des lettres) pour plus d'exactitude, les membres de la Commission que l'on devrait prévoir une réunion pour le dimanche. Les autres membres n'ont pas protesté, vous êtes le seul à le faire. D'autre part, vous dites qu'il a été décidé d'une Assemblée générale statutaire à Tel-Aviv. Personne n'a compris cela et cela n'est pas dans les procès-verbaux qui nous ont été remis - j'insiste beaucoup là-dessus -. L'étonnement a été grand pour tous de se trouver en présence de statuts que vous proposiez au Bureau ce jour-là, au président Argan. La remarque a été faite. Aussitôt que Pierre Francastel est arrivé, lui aussi

a dit : Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Il n'a jamais été demandé de refaire des Statuts.

Raymond COGNIAT : Tout ce débat n'aurait pas eu lieu si on avait fait ce qui avait été promis. Une Commission de Rédaction avait été désignée pour éviter ces malentendus et à laquelle on devait soumettre tous les textes. Depuis cette décision, on n'a jamais soumis aucun texte à cette Commission. J'ai protesté précédemment contre l'un des premiers bulletins d'Activités qui contenait des textes invraisemblables. On a répondu que ça ne me regardait pas. Si le contenu des textes ne nous regarde pas, qu'est-ce qui nous regarde ? Et à quoi servent les Commissions. Ce que nous décidons n'est jamais respecté. Nous sommes arrivés à un état de crise grave car, chaque fois que nous cédons, cela s'aggrave. Il est inadmissible que l'on publie des textes sans que les intéressés eux-mêmes en aient pris connaissance et qu'on leur fasse dire ce qu'ils n'ont pas dit.

Jacques LASSAIGNE : La Commission de Rédaction a été fondée à Varsovie. Elle est composée de peu de membres qui sont faciles à toucher et en qui nous avons tous confiance, elle est présidée par Giulio Argan et elle comprend Hans Jaffé, James Johnson Sweeney, moi-même et le président de la Section du pays qui a organisé le congrès. Il est donc extrêmement simple de les consulter. J'ai demandé chaque fois - en particulier pour Mexico au président Sweeney et par lettre à Giulio Argan pour Tel-Aviv étant donné ce qui s'était passé à Mexico - que les comptes rendus soient soumis à cette Commission. Il se trouve que les membres de cette Commission sont très fidèles et ont assisté à tous les congrès et à toutes les assemblées générales. Mme Gille-Delafon n'a jamais voulu faire appel à eux. Elle a toujours opposé une fin de non recevoir absolue en disant : cela ne vous regarde pas. Je considère que c'était une erreur complète, car évidemment, dans tous les cas, cette Commission serait arrivée à des textes qui auraient inspiré confiance à tout le monde. Si on n'a pas voulu les consulter, c'est qu'on avait peur que justement ils empêchent certaines manoeuvres.

Mme GILLE-DELAFON : Je répondrai au président Cogniat en ce qui concerne la Commission de Rédaction, que cette Commission a la charge de considérer les textes en général, ce qui a été toujours décidé et que l'on a redit à Tel-Aviv : un texte échappe à la Commission de Rédaction qui est le compte rendu des assemblées générales dont le Président est seul responsable. C'est ce qui a toujours été décidé et il ne me revient pas de changer cette manière de faire. Si d'autres décisions sont prises, je m'y conformerai, mais, jusqu'à present, les comptes rendus des congrés étaient confiés à la Section invitante tandis que les comptes rendus des assemblées générales appartenaient au Président. Mario Pedrosa s'est d'ailleurs battaillé pour cela justement à Tel-Aviv. Et plusieurs membres ont abondé dans ce sens. Et c'est pourquoi, pour l'assemblée général de Tel-Aviv, malgré le retard dans lequel nous nous trouvions, j'ai voulu obtenir la signature du Président Argan. Libre à vous de changer cette manière de faire si vous voulez, mais jusqu'à présent, cette règle

existait. Sur la table aujourd'hui, vous voyez les comptes rendus de Tel-Aviv. Or ces comptes rendus n'ont pas été présentés à la Commission de Rédaction. Ils sont venus tout seuls sans être vérifiés par personne. Je ne me souviens pas avoir dit :"cela ne vous regarde pas", je réponds toujours ce que je viens de vous dire. Il y a les congrès et l'assemblée générale. Entre les deux une grande différence est faite pour les comptes rendus.

Haïm GAMZU :Je voudrais faire une petite mise au point. Je suis tout à fait d'accord avec Mme Gille-Delafon que les actes du congrès soient rédigés par la Section invitante et que le procès-verbal de l'assemblée générale dépende du Président. Elle me l'a dit à Tel-Aviv et me l'a répété à Paris. En me basant là-dessus, j'ai mené à bien le compte rendu du Congrès d'Israël. Je l'ai fait imprimer et l'ai apporté maintenant. J'ai envoyé d'ailleurs le texte intégral de l'enregistrement sur bandes magnétiques à Mme Gille-Delafon et au président Argan. Tous les deux m'ont confirmé l'avoir reçu (le président Argan malheureusement avec un retard de trois mois). Alors, pour bien finir le Congrès - car je n'aime pas avoir de dettes, surtout pas de dettes morales - j'ai décidé, en accord avec les paroles de Mme Gille-Delafon, de demander la permission du Président de l'AICA, de publier également les minutes de l'Assemblée générale car, dans le numéro d'Activités que j'avais reçu, je n'avais trouvé que des extraits. Je me suis conduit, quant aux procès-verbaux, de la manière suivante : la Commission de Rédaction n'étant pas intervenue, le Président s'étant substitué à elle ce qui est tout à fait légal, j'ai décidé de ne rien corriger. J'ai pris la bande telle quelle (la copie se trouve chez Mme Gille-Delafon et une autre chez le président Argan) et je l'ai fait imprimer textuellement. Evidemment, là où il y avait un petit accroc de grammaire, j'ai demandé à un fonctionnaire de l'ambassade de France de rectifier le français, mais, vous avez dans les actes du Congrès, le texte absolument intégral de tout ce qui s'est dit à l'Assemblée générale et tous ceux qui ont été présents au Congrès d'Israël pourront se convaincre que rien n'a été changé, rien n'a été coupé, rien n'a été ajouté. Et alors nous pourrons donc, par la suite, envoyer ce document déjà reçu par les membres du Comité à tous les membres de l'AICA. Je me résume. J'ai demandé au Président :"faut-il inclure aux débats du Congrès de l'AICA, les minutes intégrales de l'Assemblée générale ?" Il m'a répondu par une dépêche : "il faut l'inclure". Mais, quand même, par prudence, j'ai fait deux petits fascicules qui vous donnent intégralement toute l'activité intellectuelle et l'activité d'organisation du Congrès d'Israël. Je crois qu'ainsi j'ai payé ma dette morale à l'AICA. Je vous ai apporté ces textes imprimés. Je ne veux pas vous dire que cela m'a coûté les yeux de la tête, mais Hans Jaffé connaît un peu la situation, j'ai dû chercher l'argent partout, mais enfin je présente maintenant à ceux qui étaient au Congrès, aux membres du Comité et à tous les membres de l'AICA, un travail complet et réalisé.

Mme GILLE-DELAFON : Je dois d'abord dire que j'ignorais que le président Argan ait envoyé son accord par télégramme pour la publication de l'Assemblée générale. Ensuite, je dois dire, sans l'avoir vu puisque nous venons de le recevoir, que ce que vous avez fait semble bien fait. Nous avons les procès-verbaux qui ont servi pour notre présentation et je pense pour la vôtre, par conséquent, chacun pourra compulser. Il nous est fait des reproches, mais comme vous le savez, nous ne donnons que des extraits très courts. Nous résumons en quarante pages généralement c'est-à-dire que les textes sont ramenés au quart. A Tel-Aviv, les réunions du Comité n'ont pas été enregistrés. Si vous les avez publiées, en ce qui nous concerne, nous ne les avons pas eues.

Jacques LASSAIGNE : Je crois que maintenant les choses sont un peu plus claires. Il y a en effet dans tous les comptes rendus, d'une part les actes du congrès qui sont des débats d'ordre idéologique. Cela est une chose et je pense qu'il est bien de prévoir des publications à part, à la charge de la Section invitante. Cela a été fait à Varsovie, Brasilia et maintenant à Tel-Aviv d'une façon exemplaire. Il n'y a jamais eu de protestations là-dessus. Ce qui prouve qu'on peut faire les choses honnêtement et bien. Il y a d'autre part les actes des assemblées générales qui sont en effet sous la responsabilité du Président. Personne ne songe à les lui retirer. Mais quand nous offrions, nous, Commission de Rédaction (dont le président Argan fait du reste partie) de l'aider -je ne dis pas de cautionner - de l'aider à mettre au point ces textes parce que nous avions tous suivi ces débats et parce que nous avions tous intérêt à ce que le compte rendu soit objectif, je pense que j'avais raison et que Mme Gille-Delafon, en refusant de nous demander ce service, a tort. Cela prouve qu'elle a des arrières pensées et qu'elle a toujours voulu faire des comptes rendus à son idée pour s'en servir pour ses polémiques personnelles. C'est cela que nous n'acceptons pas.

Maintenant je pense qu'il faut tout de même trancher la chose, il faut savoir si ce bulletin d'Activités doit continuer. Sous la forme actuelle, nous, nous disons : non.

Le PRESIDENT : Mes amis, évidemment il faut examiner les choses avec beaucoup de calme car nous aurons un grand travail à faire dans les jours prochains et, de notre Assemblée, doit sortir une structure qui empêche, pour l'avenir, les malentendus qui nous tourmentent actuellement

Nous avons là trois documents : 1°) les procès-verbaux dactylographiés d'après l'enregistrement, que Gamzu m'a envoyés, que j'ai lus et approuvés, naturellement, 2°) les comptes rendus qui en ont été tirés et qui ont été publiés dans le bulletin d'informations, 3°) la publication de Gamzu. Alors il est évident que tout le monde a les éléments pour faire une comparaison et pour juger si 1°) il y a identité totale, 2°) s'il n'y a pas une identité totale, 3°) si le manque eventuel d'identité doit être mis en

par la nécessité de résumer un peu les débats, ou, si, comme Jacques Lassaigne nous a dit, il révèle des intentions particulières. Tout le monde peut en juger, car les trois documents sont sous nos yeux

Approbation des comptes rendus, évidemment les comptes rendus d'assemblées générales sont sous la responsabilité du Président. C'est donc au Président de décider si, dès maintenant, les comptes rendus devront être soumis à la Commission de Rédaction. Je m'engage formellement à ne pas donner, à l'avenir, l'autorisation de publier n'importe quoi si la Commission de Rédaction ne l'a pas accepté. Je m'y engage formellement. Ce qui revient à dire que je ne veux plus séparer ma responsabilité personnelle de celle des confrères qui font partie de cette Commission. Jusqu'à présent, rien d'illégal n'a été fait car c'était au Président de consulter la Commission; ma responsabilité couvre totalement celle de Mme Gille-Delafon. Mais, je déclare que, dès maintenant, tout ce qui sera publié devra être consulté par la Commission de Rédaction.

Il reste encore le problème de caractère personnel qui a été soulevé par Jacques Lassaigne, c'est-à-dire le problème René Huyghe. Trois personnes ici qui nous sont très chères toutes trois, y sont impliquées, Mme Gille-Delafon, René Huyghe et Jacques Lassaigne. Je pense que pour la lettre de René Huyghe il est mieux de ne pas la publier, de ne pas la lire puisque nous n'y sommes pas autorisés. J'en ai une copie que voici, mais je ne suis pas autorisé à la communiquer. Que voulez vous faire pour éclaircir vos responsabilités respectives dans ce problème, voulez-vous dire que cela a été un malentendu ? Personne ne voulait faire d'accusations et la question est terminée. Ou vous voulez aller plus loin et prier deux ou trois membres qui ont de l'autorité dans notre Comité, de considérer cette question personnelle entre deux membres pour arriver à une conclusion ?

Jacques LASSAIGNE : Je demande simplement que l'on imprime dans une prochaine publication, que la lettre de René Huyghe n'émanait pas de lui, que le texte présenté comme une mise au point de Huyghe n'était pas rédigé par lui et ne correspondait pas à sa pensée. J'exige que ce texte soit retiré ou annulé. C'est tout de même le minimum.

Mme GILLE-DELAFON : Je puis dire que René Huyghe m'a écrit personnellement la veille du départ pour Venise, demandant qu'il ne soit pas fait allusion à cette question. Le texte publié dans le compte rendu ne dit aosolument pas qu'il a été rédigé par lui, mais que ce sont des paroles que lui a dites.

Le PRESIDENT : Veuillez lire le texte.

"M. René Huyghe, de l'Académie française, a fait savoir : Ayant pris connaissance des comptes rendus de l'Assemblée générale de Tel-Aviv, René Huyghe s'élève contre les assertions de Jacques Lassaigne en ce qui concerne les candidatures à la présidence de l'AICA. Il n'a pas retiré sa candidature par solidarité avec Raymond Cogniat, longtemps auparavant il avait fait savoir qu'il n'était pas candidat pour des raisons personnelles. Raymond Cogniat lui a téléphoné pour le lui demander mais il a refusé disant qu'il ne voulait se mêler aux disputes. Il déclare que ce qu'a dit Jacques Lassaigne est faux et il proteste énergiquement!"

Mme GILLE-DELAFON : Alors je prends la parole pour dire à nouveau que j'ai rencontré - parce qu'il s'agit de moi, c'est moi qui ai rédigé ce texte - j'ai rencontré René Huyghe à une réunion et que René Huyghe est venu vers moi et qu il m'a dit : "Vous savez je viens de prendre connaissance des comptes rendus de Tel-Aviv et je suis révolté. Je ne veux pas faire d'histoires, j'ai horreur des histoires et horreur qu'on tourne autour de mon nom. Mais je dois vous dire que ce qu'a dit Lassaigne à propos des candidatures est faux et que je n'ai pas retiré ma candidature, Raymond Cogniat m'a téléphoné, je lui ai dit non, je ne veux pas être mêlé aux histoires et je tiens à rester en dehors de cela. D'ailleurs il y avait très longtemps que ma décision était prise, m'a-t-il encore dit - vous vous en souvenez." Je lui ai dit que je m'en souvenais fort bien depuis longtemps et nous étions absolument étonnés qu'on lui prête cette idée de s'associer et de protester en retirant sa candidature. Si bien qu'au cours de l'année j'ai eu plusieurs membres qui sont venus me demander : "mais comment cela se fait-il, nous savons que René Huyghe n'est pas candidat depuis longtemps or on nous dit que c'est par solidarité avec Raymond Cogniat." Lorsqu'en écoutant René Huyghe, j'ai vu que la vérité se faisait, cela a été un soulagement pour moi parce que je ne comprenais plus la manière d'agir de Huyghe et j'ai pensé que pour les membres il serait également intéressant de connaître la vérité. Ceci est la raison pour laquelle j'ai inséré la communication que vous savez. Ce sont les paroles textuelles. Evidemment René Huyghe a été contrarié de cela parce que - et je m'excuse beaucoup - je ne lui ai pas montré le texte relatant ses paroles. Dans la lettre qui a suivi Huyghe n'a pas apporté de démenti au texte publié, il le laisse comme étant juste. Il proteste seulement que je ne le lui ai pas montré. Ceci est la vérité.

Hans L.C. JAFFE : Alors c'est une dispute entre trois de nos membres qui me gène déjà énormément. Ce qui me gène surtout c'est qu'il s'agit de René Huyghe qui n'est pas parmi nous. Je préfère donc qu'on ne parle pas de cette affaire en l'absence de la personne qui est impliquée avant tout et qui est un de mes grands amis depuis de nombreuses années et je demande qu'on retire le texte de nos comptes rendus avec une formule que le Président donnera et qu'on en parle que si René Huyghe est présent. Après tout cette question ne change pas les faits et les procédés de notre Assemblée. Il y a une complication entre deux membres, nous en parlerons entre nous.

Jorge ROMERO-BREST : Je serais peut-être d'accord avec Hans Jaffé sur le fond de la question mais il y a deux problèmes, un de procédé, un de fond. Il est évident que l'on ne peut pas en discuter et que l'on ne peut pas non plus lire la lettre de Huyghe. Mais il y a le procédé de Mme Gille-Delafon qui n'est pas acceptable parce qu'elle ne peut faire une communication aux membres de l'Association sur ce que lui a dit quelqu'un qu'elle a seulement rencontré, n'est-ce pas ce qu'elle a dit, je ne veux pas mettre en doute la parole de Mme Gille-Delafon. C'est sur ce procédé que le Comité doit donner son opinion, de ne pas admettre que le Secrétaire général ou quelqu'un d'autre fut-ce le Président de l'Association, puisse faire une communication aux membres de l'Association sur ce qu'il a entendu dire. Je trouve cela énorme, vraiment énorme. J'insiste là-dessus, sur le procédé, pour éviter que cela se reproduise à nouveau.

Le PRESIDENT : Je suis d'accord sur le fait que dans les comptes rendus, dans le bulletin d'informations de notre Association, il ne faut rapporter aucune conversation même si on est autorisé à le faire Il est nécessaire d'avoir une garantie écrite. Mais ici, comme a dit Romero-Brest, il y a un problème de fond, et un problème de forme. Sur le problème de forme, si on retire ce texte n'est-ce-pas, tout est terminé. On peut trouver (on va essayer) une formule pour en terminer avec cette question car Jacques Lassaigne ne peut pas rester sous l'accusation d'avoir dit un faux, accusation qui émanerait de René Huyghe. On ne peut pas laisser cette accusation. Et on trouvera très facilement une formule pour arranger la chose.

Pour le problème de fond, c'est clair, si la Commission de Rédaction doit autoriser tout ce que l'on publie, elle est aussi engagée à se documenter. C'est-à-dire, devant une affirmation aussi grave, à en demander à celui qui l'aurait donnée, à prendre connaissance des documents qui y sont relatifs. Puisque nous avons établi que plus rien ne sera publié sans une autorisation de la Commission de Rédaction, le problème de fond n'existe plus. Je vous demande maintenant de passer à l'ordre du jour car l'heure est passée et nous devons aller rejoindre les autorités qui nous attendent pour l'ouverture de l'Assemblée. (Assentiment)

Puisque le texte de Haïm Gamzu nous a été donné ce matin seulement, est-ce que tout le monde serait d'accord pour renvoyer l'adoption pour avoir le temps de faire la comparaison avec les textes diffusés.

Il reste maintenant la désignation de la Commission pour la vérification des pouvoirs et des scrutateurs pour le dépouillement du vote, puis l'élection de deux vice-présidents.

Mme GILLE-DELAFON : Cela pourrait avoir lieu au début de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT : On le fera au début de l'Assemblée générale.

Puis la désignation du Comité d'experts pour la documentation sur l'art contemporain du Pakistan; l'admission des nouveaux Sociétaires, travail préparé par la Commission des Admissions.

Mme GILLE-DELAFON : Le Comité doit admettre les nouveaux Sociétaires proposés.

Le PRESIDENT : Ils sont 10 et l'on ne peut pas faire attendre les autorités qui sont là aussi les travaux seront continués demain à la réunion du Comité qui aura lieu avant l'Assemblée générale de 16 heures, c'est-à-dire à 15h 30.

REUNION DU COMITE

Samedi 20 juin, 15 heures 30

(suite)

Le PRESIDENT : Pour finir rapidement cette séance du Comité et passer à l'Assemblée, nous avons la désignation de la Commission pour la vérification des pouvoirs, des scrutateurs pour le dépouillement du vote et des deux vice-présidents.

Mme GILLE-DELAFON : Pour la vérification des pouvoirs, étant donné que presque personne n'a apporté de pouvoirs et qu'il n'en a été tenu compte jusqu'à présent presque jamais, il suffit de désigner deux noms en cas d'utilité.

Le PRESIDENT : Il n'y a pas de délégation de vote ?

Mme GILLE-DELAFON : Nous n'en avons pas reçu jusqu'à présent. Il est important par contre de désigner des scrutateurs pour le dépouillement du vote.

Le PRESIDENT : Deux scrutateurs sont désignés : Tony Spiteris et Cornelius Doelman.

Désignation du Comité d'experts pour la documentation sur l'art contemporain du Pakistan.

Mme GILLE-DELAFON : Ceci peut être reporté à la fin de l'ordre du jour étant donné que cette question n'a pas été examinée.

Le PRESIDENT :Les nouveaux membres Sociétaires proposés par la Commission des Admissions sont :

MM. Sigwart BLUM, Manuel MUJICA-LAINEZ, Hugo PARPAGNOLI, Ruben VELA, présentés par la Section argentine,

Karl Maria GRIMM, présenté par la Section autrichienne,

Jean DYPREAU, présenté par la Section belge,

Alistair GORDON, Robert MELVILLE, présentés par la Section britannique,

Paul GLADU, Claude JASMIN, Lawrence SABBATH, proposés par la Section canadienne,

Georges DUTHUIT, Mme Simone FRIGERIO, MM. Jean-Jacques LEVEQUE, Frédéric MEGRET, Raoul-Jean MOULIN, José PIERRE, Pierre VOLBOUDT, présentés par la Section française,

Kazuo AKANE, Teiji CHIZAWA, Takéo Osawa HAJIME SAWA, Ryuichi HAMAGUCHI, Mitsugu HISATOMI, Shigeno KANAMARU, Shinji KOIKE, Sadajirô KUBO, Yosizaka TAKAMASA, Hikotarô TANABE, présentés par la Section japonaise,

R.W.D. OXENAAR, Ary-Bob de VRIES, L.J.F. WIJSENBEEK, présentés par la Section néerlandaise,

Peter ANKER, Magne MALMANGER, Ole Henrik MOE, présentés par la Section norvégienne,

Carlos RODRIGUEZ-SAAVEDRA, présenté par la Section péruvienne,

Hilario S. FRANCIA, Jesus T. PERALTA, Rodolfo PEREZ, Alfredo ROCES, Emmanuel TORRES, présentés par la Section philippines,

Gunnar BRAHAMMAR, Hans EKLUND, Ragnar von HOLTEN, Nils LINDHAGEN, Sven LOVGREN, Mme Marianne NANNE-BRAHAMMAR, présentés par la Section suédoise,

MM. Hans BOLLIGER, Eugen GOMRINGER, présentés par la Section suisse,

Neville DUBOW, présenté par la Section de l'Union sud africaine,

Mme Clara DIAMENT DE SUJO, présentée par la Section Libre.

Les 50 Sociétaires sont admis.

Le dernier problème qui serait le plus important , est l'examen de la proposition de la Commission de Réorganisation. C'est un problème qui intéresse toute l'Assemblee. Je pense qu'il n'est pas possible, ni nécessaire au Comité de faire un examen préalable de ce texte d'autant plus qu'il a été distribué ce matin, il vaudrait mieux le discuter directement en Assemblée, une discussion sur un texte que nous avons reçu depuis quelques heures seulement n'est possible qu'en le lisant tous ensemble.

(Assentiment)

Robert DELEVOY : Je voudrais encore soulever le problème dont il a été question hier, c'est-à-dire celui du compte rendu de la réunion du Bureau qui a eu lieu à Paris le 7 mars et dont le compte rendu a été mis en cause, comme vous le savez, hier matin. Je voudrais revenir sur un passage de ce compte rendu, le rnier paragraphe, en interrogeant surtout les membres qui ont participé aux travaux de Tel-Aviv. Il est dit ici : "il s'agit de Statuts nouveaux qui nécessiteraient la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, ce qui ne correspond pas aux décisions prises à Tel-Aviv, est-il objecté à Robert Delevoy". Cette objection m'a été faite en réalité par Mme Gille-Delafon. Je voudrais demander aux confrères qui ont assisté aux délibérations de la dernière séance du Comité à Tel-Aviv, si oui ou non il a été décidé que l'Assemblée de

Venise serait une assemblée générale statutaire à l'occasion de laquelle serait examiné le nouveau projet de Statutsélaboré par la Commission qui avait été désignée le jour même. Je vous pose la question, parce que je ne crois pas que cette décision figure aux procès-verbaux de Tel-Aviv probablement pour la raison qu'à cette réunion fort importante du Comité, il y a eu un incident matériel et qu'aucun élément de l'équipe de notre ami Haïm Gamzu ne se trouvait présent pour prendre note et enregistrer les délibérations. C'est à la suite de cette décision que j'ai été amené à élaborer pour la séance du 7 mars un projet de statuts. Le document, je le répète, a été examiné pendant toute la journée du 7 mars, à l'issue de laquelle j'ai été chargé de le faire polycopier de telle sorte qu'il puisse précisément être distrubué à tous les Sociétaires en temps utile c'est-à-dire trois mois avant notre Assemblée.Mais, est alors intervenue la séance du dimanche qui a tout remis en cause à la suite de quelles pressions, à la suite de quelles circonstances, je l'ignore. Toujours est-il que j'ai été mis devant l'impossibilité matérielle d'exécuter le travail décidé et une nouvelle réunion de la Commission a donc dû être reconvoquée dont les résultats vous sont aujourd'hui distribués. Il ne s'agit plus d'un projet de statuts mais d'un simple résumé mettant en relief les principaux points que nous avions prévus.

Hans L.C. JAFFE : Robert Delevoy, la seule chose, c'est que je ne me souvenais plus de la décision prise à Tel-Aviv, si c'était ..

Robert DELEVOY : Oui, je vais essayer de te rafraîchir la mémoire : c'est au courant de la même discussion qu'une démission en bloc du Comité avait été envisagée. Vous vous rappelez ?

Hans L.C. JAFFE : Oui, nous en avons parlé mais je ne savais pas ce qu'il avait été décidé.

Mme GILLE-DELAFON : Veuillez préciser à quel paragraphe des comptes rendus de la réunion du Bureau vous faites allusion.

Robert DELEVOY : Page 2, dernier paragraphe du compte rendu de la première journée de travail, le samedi.

Mme GILLE-DELAFON : Le paragraphe suivant de Pierre Francastel y répond d'ailleurs.

Robert DELEVOY : Je voulais faire cette mise au point pour expliquer pourquoi nous ne sommes pas équipés aujourd'hui pour examiner des statuts et prendre des décisions statutaires.

Raymond COGNIAT : Est-il possible que nous déclarions nous-mêmes notre Assemblée comme Statutaire ? Pour modifier les statuts, n'est-il pas nécessaire que ces statuts aient d'abord été soumis dans les délais normaux aux autres Sociétaires ? L'intervention de Robert Delevoy est importante; le fait de ne pas avoir appliqué vos décisions de Tel-Aviv va nous retarder d'un an.

Robert DELEVOY : Je vais répondre deux choses à Raymond Cogniat. Primo, c'est que le document qui vous sera soumis ne comporte pas des propositions statutaires sous la forme légale; secondo, si nous nous référons à l'Article XIII des Statuts actuels, paragraphe 1, nous lisons ceci : "Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du Comité. Dans ce cas, la proposition doit être soumise au Bureau deux mois avant l'Assemblée générale. Toute modification doit requérir les suffrages des deux tiers de l'Assemblée générale". C'est ce que je voulais dire tout à l'heure.

Le PRESIDENT : C'est évident que nous ne pouvons pas arriver à une décision et approuver un statut car le texte n'a pas été préparé à temps. Mais, nous pouvons quand même, en discutant les propositions de la Commission de Réorganisation, arriver à donner les grandes lignes d'un statut, et demander de la manière la plus rapide aux confrères du Comité, qui ne sont pas présents, et aux Sections nationales d'exprimer leur opinion de manière à ne pas être obligés à renvoyer d'un an, ce qui serait évidemment trop, la réorganisation de l'Association. Je pense qu'il vaudrait mieux maintenant se mettre directement au travail sur la base des propositions qui sont parvenues de la Commission de Réorganisation et, puisque le texte n'est pas long et que tout le monde peut l'avoir ici et le lire, de commencer tout de suite en Assemblée.

ASSEMBLEE GENERALE

Séance Plénière

16 heures

Le PRESIDENT : Je prie MM. les Présidents d'Honneur, Raymond Cogniat et Will Grohmann, de siéger à la table de la présidence et de partager avec moi la direction active des séances.

Chers confrères, je m'excuse de prendre la parole en dehors du protocole et avant d'ouvrir la discussion sur l'ordre du jour, mais le caractère exceptionnel de cette Assemblée générale qui doit discuter la nouvelle organisation de l'AICA, m'autorise à ce préambule. Je dois faire devant vous une confession pénible mais nécessaire. Je dois tirer le bilan de cette première année de présidence et avouer, en toute conscience, que c'est une année négative. Je ne suis pas arrivé à faire pour l'Association, ce que je me proposais de faire. Si la faute en est à moi, ce qui est bien possible, la seule chose que je pourrais faire pour le bien de l'AICA serait de vous remettre le mandat que vous m'avez remis à Tel-Aviv et de revenir paisiblement à mes études. Si la faute est dans les choses nous avons le devoir de chercher tous ensemble à arranger les choses. Nous avons là des propositions pour de nouveaux statuts; mais avant de discuter il faut savoir où nous voulons arriver et pour cela faire une analyse sérieuse de la situation. Pourquoi l'AICA existe, pourquoi les critiques d'art ont-ils senti le besoin de s'assembler dans une Association internationale, est-ce que notre Association a un poids, une fonction réelle dans la culture d'aujourd'hui. La critique d'art est, comme vous le savez, une science. Est-il nécessaire, dans l'intérêt de la science, que ceux qui la pratiquent, s'assemblent dans une association ? Et, croyons-nous que cette Association puisse se réduire à une série de rencontres annuelles ou de congrès plus ou moins scientifiques ? Je crois pouvoir donner une réponse. Oui, il est nécessaire que les critiques d'art aient une organisation plus forte, plus active que, par exemple, les historiens d'art ancien. Car leur activité est engagée dans une situation actuelle et même dramatique et elle exerce une influence sur l'existence, sur la vie même de l'art moderne. Le critique d'art est sans doute lui aussi un historien mais il est comme l'historien de la politique moderne. Il faut reconnaître que l'historien de la politique contemporaine est aussi un homme politique car ses jugements peuvent et doivent influencer le cours des évènements et changer la réalité des choses mêmes dont il s'occupe en tant qu'historien. La science se charge par là d'une responsabilité morale beaucoup plus grave car, on doit toujours réfléchir sur le jugement que l'on donne, les idées que l'on expose, les hypothèses que l'on formule pour qu'ils soient également valables sur le plan intellectuel et sur le plan moral. On peut dire la même chose pour les critiques d'art. Evidemment, ils ont besoin d'un échange continuel d'idées et d'expériences; mais ils ont surtout besoin d'apporter dans

leur travail un intérêt moral, d'établir une attitude commune, une attitude scientifique vis-à-vis d'une situation historique qui change tous les jours et qui peut mal tourner; car tous savent que la situation de l'art moderne dans le monde d'aujourd'hui est très difficile au point que l'on parle - et plusieurs parmi nous en parlent - d'une mort possible de l'art. Nous pourrions en discuter ici, nous en avons discuté d'ailleurs l'année dernière à Tel-Aviv. Et nous le ferons si, comme je l'espère, la discussion sur les structures de notre Association nous laisse un peu de temps pour parler de nos grands problèmes d'idées. Mais je veux seulement faire remarquer que la crise de l'art c'est la crise de son rapport avec la société contemporaine et que le rapport concret, la liaison réelle entre l'art et la société de son temps, c'est proprement la critique. C'est-à-dire que la crise, chers amis, c'est nous, la critique. Et vous savez bien que la critique a deux fronts, l'art militant et le public. Son problème, comme sa responsabilité, est double. Je vous ferais seulement remarquer qu'aujourd'hui, l'influence du marché sur la situation de la culture artistique - c'est-à-dire sur les artistes et le public - est beaucoup plus forte que celle de la critique, ce qui évidemment est contraire à la dignité de notre science. C'est vrai les marchands ont l'argent, mais les critiques ne manquent pas de moyens puisqu'ils ont les musées, ils ont les écoles, ils ont la presse et la radio, ils ont enfin une Association internationale vivante et même puissante qui est l'AICA. Pourquoi donc notre influence est-elle si faible ? Evidemment parce que la lutte est trop dure pour permettre à chacun de nous de faire sa bataille. Il fallait se réunir et nous nous sommes réunis. Mais nous n'avons pas encore trouvé les moyens de développer un effort commun. L'AICA a maintenant une masse remarquable et une force presque nulle. L'Association des critiques existe comme groupement de personnes, elle n'existe pas comme un organisme capable de dégager une force et d'exercer une fonction réelle, et la fonction serait - plus encore que de discuter les problèmes généraux - de bien employer les moyens que nous avons, de les organiser dans une structure dynamique.

Chacun de vous a, dans son pays, son travail, sa tâche, sa reponsabilité, mais il arrive très souvent que lorsque l'on se rend aux rencontres annuelles de l'AICA, on les oublie et on les prend comme d'agréables vacances. Chacun devrait au contraire apporter ici l'expérience de son travail et de sa lutte, car on sait bien que notre travail n'est pas paisible et c'est seulement par l'analyse des situations particulières que nous pourrons établir tous ensemble le cadre de la situation générale, pour voir qu'il est possible de prendre, vis-à-vis de certains problèmes, une attitude commune ou, au moins, solidaire. Sur le plan de l'AICA cela veut dire, évidemment, rapport fonctionnel entre les Sections nationales. C'était une véritable erreur de croire que les Sections nationales soient en rapport seulement avec une Association internationale, la présidence, le secrétariat général, etc.. Il n'y a pas une association internationale au-dessus des associations nationales, il y a seulement des organes centraux qui doivent coordonner le travail des Sections nationales et être pourtant agiles, fonctionnels, je voudrais ajouter, impersonnels.

Y a-t-il une crise dans la structure centrale ? Cela a été reconnu à Tel-Aviv puisque l'Assemblée a formé une Commission d'Organisation, chargée d'étudier un projet de statut. En effet, depuis que l'Association a tellement grandi, les structures centrales n'arrivent plus à, je ne dis pas lui donner un mouvement, mais à en porter le poids. La crise est aussi dans les Sections nationales qui elles aussi manquent d'une structure, n'ont presque jamais un statut ni un réglement, nous ne savons même pas en ce moment, si l'AICA doit avoir un statut unique et chaque Section son réglement, ou si chaque Section peut se donner un véritable statut et dans ce cas, quelles seraient les dispositions statutaires qui devraient être à la base des statuts ou des réglement des Sections.

Nous n'avons même pas décidé si l'AICA est une Association unitaire ou bien une fédération d'associations nationales, ni si l'AICA, à côté de ses fonctions culturelles, peut avoir aussi une fonction sur le plan professionnel et dans ce cas quels seraient ses rapports avec le syndicat des critiques dans les pays où il existe. Jusqu'à présent, l'AICA n'est qu'un assemblage - permettez-moi ce terme d'actualité - de personnes qui font de la critique d'art comme conservateurs de musées, comme professeurs, comme journalistes. Ces personnes se réunissent une fois par an sur invitation d'une Section nationale. On discute de problèmes très larges, on se promène, on dîne ensemble, on remercie la Section qui s'est donnée la peine d'organiser le fraternel accueil, on rentre chez soi avec le bon souvenir d'une rencontre amicale et sans avoir touché le fond des problèmes.

Je n'ai aucune intention de tracer des programmes, mais si je considère comme un grand honneur d'être le Président d'une association de critiques, je n'ai aucune envie d'être le président d'un club. C'est la vocation qui me fait défaut. Naturellement, je ne pense pas que la tâche d'une association de critiques d'art soit de déclarer que tel courant de l'art contemporain est valable et que tel autre ne l'est pas. La discussion est toujours ouverte, chacun est libre d'apporter au problème sa contribution personnelle; mais il faut nous demander quels sont nos instruments, nos moyens de travail, comment on peut les rendre plus efficients et les mettre à la disposition de tous ceux qui font le même travail. A Tel-Aviv, nous avons franchement reconnu que l'AICA est en crise. Une organisation culturelle telle que l'AICA ne peut pas ne pas être en crise lorsque la culture elle-même est dans une condition de crise. Mais attention de ne pas confondre les symptômes avec le sens de la situation. Le nouveau statut que nous sommes appelés à étudier, a évidemment pour but de donner à l'AICA une structure importante. Il faut aussi se poser le problème de la fonction réelle de l'Association et se demander si le nouveau statut pourra permettre à l'AICA de développer une force ou d'exercer une fonction dans la situation culturelle du monde d'aujourd'hui.

N'oublions surtout pas qu'un nouveau statut ne peut pas se borner à arranger ce qui, dans le passé, n'a pas bien marché ou, plutôt, ce qui, ayant marché, ne peut plus marcher dans une situation changée. Ce n'est pas un réglement de compte que nous devons faire, mais un projet pour l'avenir.

La crise de la culture dont je vous ai parlé, avance à un rythme très rapide. Le temps que nous avons devant nous pour agir est très court et il serait dangereux de le gaspiller en se disputant sur des questions de détail.

Je vous avoue très franchement que je ne pourrais pas être le responsable d'une organisation qui n'ait pas le rôle actif qui lui revient dans la situation culturelle d'aujourd'hui. Je sais très bien qu'un autre pourrait réussir là où je n'ai pas réussi et ce serait criminel de ma part de retarder son intervention. Le projet de statut qu'on va étudier, a été, dans ses lignes générales, préparé par trois de nos membres les plus anciens, les plus actifs, les plus dévoués à notre Association. Depuis longtemps l'AICA jouit de la contribution précieuse de leur autorité, de leur dévouement, de leur esprit de collaboration. En confiant à Robert Delevoy, A. Hammacher et Hans Jaffé la tâche de rédiger ce projet ou ces propositions de statut, l'Assemblée de Tel-Aviv a donné la preuve qu'elle voulait résoudre au plus tôt et d'une façon radicale les problèmes qui la travaillent.

Je demande à tous les présents que cette solution puisse sortir de cette Assemblée générale de Venise.

Mettons-nous au travail avec le propos de ne pas nous quitter sans avoir trouver au moins un plan concret pour les engagements qui nous attendent.

Mais, avant de passer à la discussion, laissez-moi remercier encore une fois, au nom de tous les membres présents et absents, les trois confrères qui ont travaillé pour nous avec tant de compétence, de sagesse et d'amour.

Je dois vous lire une lettre de Pierre Francastel, que j'ai reçue ici il y a deux jours. Voici la lettre :"Cher Président et ami, revenu dans le Sud-Ouest, je ne puis t'expédier à temps de Paris la lettre qui t'expliquera mon absence de Venise. Si je ne puis assister à la réunion, c'est parce qu'insensiblement, la situation s'est dégradée au point de rendre l'AICA toute différente de ce qu'elle fût au départ. Il s'agissait, à l'origine, d'un groupement culturel de personnes individuellement associées. Il s'agit aujourd'hui d'un immense corps anonyme où les absents deviennent la majorité. Il n'existe plus d'Association vivante, les décisions prises en assemblée sont aussitôt contestées. Cet hiver, le Bureau a été mis en présence d'un projet de réforme élaboré par un seul de ses membres d'une Commission de trois personnes désignées à Tel-Aviv. Projet que, dans la même séance, un second membre a dit vouloir revoir et sur lequel le troisième n'a pas donné son opinion. A Venise, on reprendra une fois de plus la suite d'un débat dans la confusion.

D'autre part, en ce qui concerne la division de l'Association en trois catégories de membres, ce serait oublier, à mon avis, ce qu'elle était au départ : un terrain de rencontre entre personnes intéressées par les problèmes d'art contemporain.

Personnellement, je ne souhaiterais pas faire partie d'un syndicat professionnel, ni appartenir à un groupe de travail visant à élaborer une bonne doctrine de la critique.

A mon avis, si l'AICA veut survivre, elle doit d'abord fixer quelques points de doctrine. Est-elle un groupement culturel ou professionnel ? Est-elle dirigée par ses membres actifs ou par des entités de nature très diverse et lointaine ? Son Bureau, entièrement soumis à la réélection triennale, est constitué de membres agissant à titre gratuit. Est-il disposé à assumer la charge d'établir des procès-verbaux représentant sa responsabilité collective et à préparer de véritables congrès portant sur des problèmes intéressant l'Histoire de l'art contemporain ? Si les Sections nationales doivent être conservées, elles ne peuvent constituer l'armature anonyme de cette Association, seuls les présents doivent pouvoir voter et décider sur des procès-verbaux et sur des ordres du jour connus à l'avance. C'est parce qu'il n'existe aujourd'hui aucune base de discussion authentique, ni procès-verbal reconnu, ni ordre du jour, que je suis de nouveau contraint de m'abstenir. Nul plus que moi ne souhaite la survie de l'AICA; mais je crois plus utile cette lettre que ma présence. Bon courage et bonne chance. Fraternellement. Pierre Francastel".

Comme vous le voyez, même Pierre Francastel pose le problème dans des termes assez graves. Je pense que notre Assemblée n'a pas la possibilité de décider, d'une manière définitive, sur un texte de statuts qui d'ailleurs nous manque encore. Il n'est donc pas possible de faire de cette Assemblée, une véritable Assemblée Statutaire. Les statuts nous imposant que les propositions de changement des statuts arrivent deux mois à l'avance par écrit. Mais je propose de ne pas être trop formalistes. Heureusement, nous sommes ici nombreux et nous pouvons discuter. Nous devons discuter de problèmes que nous tous nous n'avons pas seulement au coeur, mais que nous connaissons très bien.

Il est alors vraiment nécessaire de s'engager tous, dans une discussion très ouverte pour arriver quand même à établir les lignes générales pour une rédaction des statuts qui ne sera pas remise à l'année prochaine mais qui sera tout de suite envoyé aux Sections nationales, aux aux membres absents du Comité pour avoir leur opinion au plus tôt et pour rendre ces statuts exécutifs dans le temps le plus court possible.

N'oubliez-pas que de cette Assemblée ne sortiront peut-être pas des statuts dans leur forme juridique définitive, mais que de cette Assemblée dépend vraiment la vie future de notre Association. Alors, je vous demande, mes chers confrères, un engagement ouvert, sincère et ayant surtout comme but la survie de notre Association.

Puisque nous avons lu la lettre de Pierre Francastel qui pose le problème du caractère même de notre Association - et c'était le problème que moi-même j'avais posé - je voudrais répondre à la première des questions de Pierre Francastel. Il dit qu'il ne faut pas diviser notre Association en trois branches. Personne n'a jamais proposé de diviser notre Association en trois branches, on avait proposé seulement de faire trois Commissions que d'ailleurs il a été impossible de réunir pour étudier des problèmes tel que celui des musées et de l'activité

des musées pour l'art moderne, les problèmes qui sont en rapport avec l'enseignement et les problèmes de l'information. Je ne pense pas que ce soit partager, diviser l'Association, de poser trois points sur lesquels tous seront appelés à dire leur pensée sur les points qui seront posés par une petite Commission d'experts.

Je voulais seulement rectifier cette impression de Pierre Francastel qui me semblait exagérée puisque nous n'avons pas pensé partager ou diviser l'Association.

Je voudrais savoir si tous sont d'accord sur le premier point, c'est-à-dire commencer tout de suite la discussion des propositions de la Commission Delevoy-Hammacher-Jaffé pour des statuts que l'on doit arriver à rédiger.

Jacques LASSAIGNE : Je ne veux dire qu'un mot pour préciser peut-être une impression que la lettre de Pierre Francastel a pu laisser qui n'est pas tout à fait exacte. Pierre Francastel a assisté à la réunion du Bureau du mois de mars au cours de laquelle Robert Delevoy a fait un rapport qui, en effet, n'avait pas, à cette époque, été approuvé par Hammacher et Jaffé qu'il n'avait pas pu rencontrer encore. Par conséquent, l'évènement auquel fait allusion Pierre Francastel a été dépassé par la réunion ultérieure de Delevoy, Hammacher et Jaffé qui a abouti au texte que nous avons aujourd'hui. Ce texte n'est plus celui qui avait été soumis au Bureau. Il nous appartiendra tout à l'heure d'en discuter, comme de discuter peut-être de propositions qui avaient été faites au Bureau et qui n'ont pas été retenues. Simplement, je tenais à vous préciser que les critiques de Pierre Francastel ne portent pas sur ce texte nouveau mais seulement sur le texte ancien. J'ajoute également que Pierre Francastel n'avait pas assisté à la discussion du Bureau le premier jour; il était venu le lendemain. Et je dois dire que le compte rendu - je ne veux pas revenir sur ce sujet désagréable - qui a été publié de la première journée semble tellement erroné, tellement inexact, que ceux qui l'ont reçu ne peuvent pas très bien se rendre compte de ce qui s' est passé. En Comité, Robert Delevoy a protesté contre ce compte rendu et moi-même sur un point précis qui me concerne, j'ai demandé qu'il soit apporté une rectification en séance.

Vicente AGUILERA-CERNI : Je vais aussi faire une déclaration au sujet de modification du Réglement et de ce qui vient d'être exposé par notre Président. Il est indiscutable qu'il est nécessaire d'apporter un changement substantiel dans le Réglement de notre AICA. Je pense que c'est de ce problème fondamental qu'il faut parler dans cette réunion vénitienne et que d'autres questions de moins d'intérêt ne doivent pas dévier l'attention de notre Assemblée. J'essayerais d'exposer mes observations avec le plus de précisions et de brièveté.

D'abord je parle comme membre de la Section Libre et pour cela il est évident que mes opinions ne sont pas influencées par aucune situation de fait existant à l'intérieur d'une Section nationale quelconque. Je

parle sans préjugés mais aussi convaincu qu'il y a des situations nationales en contradiction avec les garanties les plus élémentaires et nécessaires pour l'exercice d'une activité intellectuelle. Je crois que le rapport élémentaire entre association internationale et sections nationales doit offrir ces garanties. L'AICA ne peut pas être un instrument inorganique et inefficace. Il faut que l'AICA soit un organisme vivant qui sert aux plus grands intérêts de la culture, n'oublions pas que le premier et le plus important de ces intérêts est de créer et de sauvegarder les conditions de liberté indispensable à l'existence et au développement normaux de la culture. Il est évident que chaque Section nationale doit se donner son propre règlement; mais il est aussi évident que le réglement de toute Section nationale doit tenir compte des principes généraux de l'Association internationale surtout pour ce qui est le principe des bases de la liberté de la culture. Par conséquent j'espère que toute modification de notre reglement international tiendra compte de la nécessité de contrôler d'une certaine façon qu'aucun réglement des Sections nationales ne vienne pas contredire les principes de base de l'Association internationale.

Sans doute chaque Section nationale doit se donner un réglement en accord avec les lois de son propre pays; mais en même temps ces réglements nationaux doivent être approuvés par l'Association internationale et nous devons veiller à ce que celle-ci ne soit pas sabotée par omission ou fausse interprétation de ses principes fondamentaux.

Si l'AICA est capable de se donner à soi-même un réglement d'accord avec la défense de son intérêt de la culture, je crois que l'on aura dépassé le stade inopérant de notre Association. Définir les intérêts de la culture cela comporte l'adoption d'une position idéologique. Je vote dès ce moment pour une AICA capable de se donner elle-même un contenu idéologique. Je vote pour une AICA consciente de ce que la critique d'art ne doit pas être une activité indifférente aux conditions vitales de l'existence de la culture. Nous ne pouvons pas prétendre ignorer qu'il y a des situations où il n'y a pas de liberté, situations coactives et menaçantes. Le nouveau réglement de l'AICA, d'une AICA vivante et qui justifie sa propre nécessité d'être, ne peut pas tourner le dos aux intérêts idéologiques. La solution de ces conflits ne peut jamais être de les ignorer. L'AICA ne peut pas être une île indifférente dans un monde en conflits.

J'espère que mes confrères partageront mon point de vue et soutiendront surtout la défense organique et corporative du principe de la liberté culturelle et idéologique. Celle-ci est la condition pour que l'AICA soit à la hauteur de sa fonction historique dans un moment crucial de son existence. C'est tout ce que j'avais à dire.

Le PRESIDENT : Je dois répondre, très brièvement, à ce qu'ont dit nos confrères Jacques Lassaigne et Vicente Aguilera-Cerni.

Jacques Lassaigne d'abord : il est absolument vrai que les objections de Pierre Francastel ne se rapportent pas au texte qui a été présenté aujourd'hui par Delevoy car il n'avait pas lu ce texte, mais au fait que c'était la proposition qu'un des trois membres de la Commission, avec un esprit d'initiative et de collaboration dont je le remercie, avait préparé. Puisque A. Hammacher était là il nous a dit qu'il était possible de réunir la Commission au plus tôt et de nous mettre en présence d'un texte approuvé par les trois membres, il était préférable d'attendre ce texte que maintenant nous avons. Lassaigne me demande aussi de conclure en quelques mots une question qui a été discutée hier sur une rectification de René Huyghe qui a été publiée dans le bulletin d'information, rectification qui, évidemment, pouvait offenser les sentiments de Lassaigne puisqu'on lui attribuait d'avoir dit des choses qui n'étaient pas exactes. La question a été discutée hier et, en dépassant tout à fait les circonstances particulières dans lesquelles a été publié ce bulletin (j'en assume la responsabilité car puisqu'il a été publié, la responsabilité m'en revient), je déclare que personne ne peut mettre en doute la bonne foi de Lassaigne, que ce malentendu doit être considéré maintenant complètement éclairci et je prie Lassaigne d'accepter mes excuses.

Jorge ROMERO BREST : Je regrette d'être obligé de redire la même chose que j'ai dite hier au Comité. Il y a deux choses, un problème de fond sur lequel évidemment nous ne pouvons pas dire mieux que n'a fait Giulio Argan, un problème de forme et j'espérais que le Président dirait des paroles plus exactes de ce point de vue. Je crois que ce n'est pas nécessaire seulement de dire que nous croyons à la bonne foi de notre ami Lassaigne, parce que la bonne foi de Lassaigne n'était pas en doute. Elle ne l'était pas avant, elle ne l'est pas maintenant. Il y a une autre chose. On a donné une communication officielle à tous les membres de l'AICA en citant une déclaration de René Huyghe dont nous n'avons pas la preuve qu'elle soit vraie. Et cela je trouve que, du point de vue institutionnel, c'est très grave.

Plusieurs Voix : Nous n'avons pas reçu cette communication.

Jorge ROMERO BREST : Si vous êtes membre de l'AICA, je pense que vous avez reçu le compte rendu. A moins qu'il n'ait été reservé aux seuls membres du Comité.

Le PRESIDENT : Puisque la question est maintenant de savoir si le bulletin d'information a été reçu par tous les membres Sociétaires ou seulement par les membres du Comité, je prie Mme Gille-Delafon de nous expliquer ce point. Le Bulletin d'information, Mme Gille-Delafon, a-t-il été envoyé à tous les membres Sociétaires ou seulement aux membres du Comité ? Car si c'est seulement aux membres du Comité, ils étaient présents hier lorsque la question a été discutée et ce n'est pas un problème à apporter en Assemblée. Si le bulletin a été diffusé à tous les membres de l'Association alors il est évident qu'il faut donner des explications à tous.

Mme GILLE-DELAFON : Le compte rendu de cette séance du Bureau à la fin

de laquelle il y a les paroles que j'ai rapportées de René Huyghe, a été distribué aux membres du Comité et à quelques membres qui suivaient particulièrement la question.

Michel RAGON : Je voudrais préciser que le document auquel il est fait ici allusion n'est rien d'autre qu'un compte rendu, un compte rendu très discutable de la séance du Bureau qui s'est tenue à Paris le 7 mars. Ce document a été polycopié et aurait dû être envoyé uniquement aux membres du Bureau mais il s'est fait effectivement qu'il a été envoyé à certains membres Sociétaires puisqu'il y a quelques membres de la Section belge qui l'ont reçu. Permettez-moi d'exprimer mon étonnement. Il s'agit d'un problème de procédure et de méthode. Comme vient de le dire Robert Delevoy, en principe le compte rendu de cette réunion d'information seuls les membres du Comité auraient dû le recevoir. Alors pourquoi l'évoquer maintenant en Assemblée générale en supposant le problème connu de tous ? L'Assemblée générale étant composée d'une immense majorité de Sociétaires qui ne font pas partie du Comité et qui donc théoriquement et pratiquement n'ont pas eu connaissance des faits dont vous discutez. Il y a là, à la base, un vice, si l'on peut dire, dans l'organisation du travail.

Raymond COGNIAT : Si on évoque aujourd'hui cet évènement, c'est que nous avons appris en effet que certains Sociétaires étaient au courant. Nous croyions qu'il avait été envoyé à tout le monde. S'il a été envoyé seulement à quelques Sociétaires, comment a été fait le choix ? Il faut envoyer un rectificatif à ceux qui l'ont reçu.

Michel RAGON : Il y a alors une question d'ordre. Est-ce que vous estimez que la question doit être tranchée ici, en Assemblée générale ? Alors, vous devez nous expliquer tout pour que l'on comprenne; ou bien on laisse tomber et on passe à quelque chose de plus important.

Jacques LASSAIGNE : Je pense simplement que les documents devraient être envoyés à tous les Sociétaires sans que quelqu'un fasse une discrimination arbitraire.

Mme GILLE-DELAFON : Ce n'était pas un numéro ordinaire d'Activités, c'était le compte rendu d'une réunion du Bureau qui intéressait seulement quelques personnes.

Pierre JEANNERAT : Pour essayer de trancher cette question que la plupart d'entre nous ne comprend pas, je voudrais savoir combien de membres présents ont reçu ce papier. Veulent-ils lever la main ? 32, me semble-t-il, sur une centaine. Je crois que l'on devrait laisser tomber la question ou alors cela durera trop longtemps.

Le PRESIDENT : Passons à l'ordre du jour.

Mme GILLE-DELAFON : Monsieur le Président, je voudrais tout de même qu'il soit signalé, puisque Robert Delevoy tout à l'heure a dit que

les comptes rendus de la séance du Bureau n'étaient pas valables, qu'ils ont été envoyés à Pierre Francastel, revus et corrigés par lui.

Robert DELEVOY : Je me permets ici de prendre la parole, je m'excuse de retarder une fois de plus les travaux que nous aurions dû aborder depuis une heure, mais en réalité à la séance du Bureau qui a été effectivement convoqué pour le 7 mars, Pierre Francastel n'était pas présent. Pierre Francastel a assisté le lendemain à une réunion complémentaire tout à fait accidentelle et par conséquent il n'a absolument aucune observation à faire sur les travaux accomplis le premier jour.

Le PRESIDENT : Passons à l'ordre du jour. La Commission de Réorganisation composée par Robert Delevoy, A. Hammacher et Hans Jaffé propose une réforme de structure, modifications et compléments statutaires, rapport établi en exécution de la décision prise à l'Assemblée générale de Tel-Aviv en 1963, avant-projet soumis au Bureau en séance du 7 mars 1964, mise au point en Commission siégeant à La Haye le 9 mai 1964.

Rapporteur : Robert Delevoy.

"Economie du projet :

I. Les buts de l'AICA sont précisés et étendus.

a) L'Association Internationale des Critiques d'art (AICA) a pour objet de grouper les critiques d'art désireux de développer la coopération internationale dans le domaine des arts plastiques.

b) L'Association a pour but :

1. de promouvoir la discipline critique et de contribuer à en assurer les fondements méthodologiques;
2. de protéger les intérêts moraux et professionnels et de faire valoir en commun les droits de tous ses membres;
3. d'assurer une liaison permanente entre ses membres en favorisant les rencontres internationales;
4. de faciliter et d'étendre l'information et les échanges internationaux;
5. de contribuer au rapprochement et à la connaissance réciproque des cultures;
6. d'apporter sa collaboration aux pays en voie de développement;"

Comme vous le voyez, plusieurs buts sont désignés. Est-ce que tout le monde est d'accord sur ces buts, sur leur formule ou quelqu'un voudrait-il y apporter une modification ?

Raymond COGNIAT : Je crois les buts définis très justes mais un peu dangereux de les limiter. J'aimerais un paragraphe 7 pour dire "et toute autre activité qui .." ce qui laisserait place à toute proposition susceptible de compléter la liste que vous avez établie.

René DE SOLIER : A propos du paragraphe b) 1., je pense qu'il serait bien puisque l'on emploie les mots "assure les fondements méthodologiques" de signaler que la Commission de Terminologie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, est en sommeil depuis plusieurs années et je le regrette profondément. Je suis sûr que notre ami Hans Jaffé est d'accord sur ce point. Et, puisqu'il est question de critique, il est question de langage et nous avons, je pense, toujours en commun un projet de dictionnaire, donc de Terminologie et de dictionnaire des termes d'art. Je crois qu'il faudrait quand même que les premiers travaux sortent de l'ombre et que, ne serait-ce que par le moyen de feuilles ronéotypeées, nous puissions donner avant le prochain Congrès, l'état de ces activités, afin de montrer que,malgré la stagnation, un travail a été accompli par certains d'entre nous. Alors je crois que le mot "terminologie" pourrait figurer là.

Le PRESIDENT : On pourrait ainsi rédiger le point 1 "de promouvoir la discipline critique et de contribuer à en assurer le fondement méthodologique et la terminologie".

.....? : Ne croyez-vous pas que le mot "méthodologique" lui-même enferme la terminologie et que par conséquent, il est superflu d'ajouter ce mot à des statuts qui sont des textes légaux et non analytiques.

Le PRESIDENT : Surtout dans des dispositions statutaires je pense qu'il ne faut pas entrer dans les détails.

"c) L'Association peut collaborer avec tout organisme international poursuivant des buts culturels."

Jean LEYMARIE : Je voudrais seulement faire une réserve sur le paragraphe 6 "d'apporter sa collaboration aux pays en voie de développement" Je ne sais pas exactement ce que cela signifie "pays en voie de développement" sur le plan culturel et nous risquons d'introduire des discriminations économiques ou politiques peut-être dangereuses.

Le PRESIDENT : Je voudrais répondre. Ce paragraphe a été préparé en vue de l'aide de l'Unesco et c'est un peu, comment dire, une formulation dans l'esprit de l'Unesco étant clair que le développement - pas seulement d'un point de vue culturel mais aussi d'organisation - de notre discipline n'est au même niveau dans tous les pays. Si les pays qui ont de plus grandes possibilités peuvent aider les autres, c'est quand même désirable.

James Johnson SWEENEY : Le texte proposé dit : "L'Association peut collaborer avec tout organisme international poursuivant des buts culturels"..

Le PRESIDENT : on dit "peut" et non "doit", ce n'est pas une obligation.

James Johnson SWEENEY : Non ce n'est pas cela qui m'inquiète, c'est la possibilité de collaborer avec une organisation qui ne soit pas franchement culturelle ... Cela ne laisse-t-il pas un vide, une ouverture dangereuse ?

Le PRESIDENT : Je ne vois pas un véritable danger dans cette formule. Tout de même, si on veut être encore plus prudent, on pourrait dire : "l'Association peut collaborer avec tout organisme poursuivant des buts culturels sur le plan international".

Hans JAFFE : Je propose d'intercaler le mot exclusivement, alors tout danger sera écarté "poursuivant exclusivement des buts culturels".

Peter BELLEW : La collaboration de l'AICA sera la bienvenue à l'Unesco dans les limites du réglement en vigueur. Les critiques d'art peuvent aider le travail de l'Unesco et réciproquement.

Le PRESIDENT :Ce paragraphe a été mis justement à l'intention de l'Unesco mais, bien que M. Bellew, qui représente l'Unesco bien qu'il parle en son nom personnel, nous dise que ce n'est pas tout à fait nécessaire, je crois qu'il est bien entendu qu'une Association internationale ne peut que collaborer avec les organisations internationales ayant un but culturel. Alors on pourrait même enlever peut-être le paragraphe 6.

A. HAMMACHER : Je crois ue c'est déjà impliqué dans le par. 4 dont la rédaction est plus générale. Si on supprime le par. 6, on peut toujours se rapporter au par. 4 qui permet de faire tout ce qu'on veut. Il n'est pas du tout nécessaire d'y revenir.

Tony SPITERIS : Je crois que si on supprimait le terme "international", tout serait compris : "l'Association peut collaborer avec tout organisme poursuivant des buts culturels".

James Johnson SWEENEY : Je voudrais proposer le mot "essentiellement culturel" pour réduire l'embarras que crée le mot "buts culturels".

Le PRESIDENT : Je continue la lecture du texte :

"2. Activité culturelle L'activité culturelle de l'Association est, notamment, exprimée par les Congrès qu'elle est tenue d'organiser tous les deux-trois ans."

Michel RACON : Il faut mettre deux ou trois, et donc ajouter "ou" entre les deux chiffres.

Katarina AMBROZIC : Je voudrais demander pourquoi on insiste sur l'activité culturelle. C'est de l'activité totale de l'Association qu'on doit rendre compte au Congrès. Pourquoi seulement de l'activité culturelle ? Il faut que l'on sache tout ce qu'a fait l'Association.

Le PRESIDENT : On peut le faire. C'était pour distinguer les congrès des assemblées générales, car l'Association organise tous les ans des assemblées générales pour traiter ses problèmes de structure et ses problèmes d'organisation tandis que les problèmes culturels sont essentiellement soumis aux congrès.

.....

Allons à la fin du paragraphe, après nous discuterons.

"Elle peut, d'autre part, prendre l'initiative de colloques, séminaires ou toute autre réunion ayant pour objet l'étude d'un ou plusieurs thèmes déterminés. Elle est habilitée à constituer des Commissions de travail temporaires ou permanentes. Elle peut accepter des missions d'enquêtes et de recherches qui lui seraient confiées par des organismes culturels nationaux ou internationaux."

Jorge ROMERO BREST : Je crois qu'il serait mieux de faire simplement l'énumération de toutes les activités. L'activité culturelle de l'Association s'exprimera dans 1) les congrès, 2) l'initiative de colloques, séminaires etc., 3) l'habilitation à constituer des Commissions de travail, etc.. Pourquoi parler spécialement des congrès ? Au lieu de citer le congrès comme si c'était la seule activité culturelle et immédiatement après parler d'autres choses qui sont culturelles aussi. Je veux dire la même chose, mais en les énumérant. Simplement c'est un problème de forme.

Sven SANDSTROM : Je trouve dangereux de spécifier avec tellement de précision les différents genres d'activité parce qu'avec les nos 1,2, 3 etc, l'énumération ne donne plus l'impression d'être un titre d'exemple. Je crois qu'il vaut mieux garder cette façon de dire et avoir la possibilité d'ajouter toute sorte d'activité qui ne soit pas précisée mais qui entre dans l'esprit du texte.

Le PRESIDENT : D'autres activités telles que publications, par exemple.

Passons au par. 3 sur lequel a déjà parlé Vicente Aguilera Cerni dans son intervention, car il pose un problème assez délicat.

"3. Dispositions tendant à définir le Statut des Sections nationales.

a) L'Association est structurée par la réunion des Sections nationales des divers pays, représentant autant de sous-structures.

b) Les Sections nationales s'administrent selon les lois et les usages de leur pays et selon les statuts nationaux qui devront être approuvés par le Comité de direction de l'AICA."

Il est évident que les Sections nationales doivent avoir un réglement. Il est clair que ce réglement ne peut pas être en contradiction avec les normes générales du statut car il est clair que ce sont des sous-structures. J'attire particulièrement l'attention de Vicente Aguilera-Cerni sur cet article pour voir s'il est suffisant de garantir que les réglements des Sections nationales ne soient pas en contradiction avec l'esprit de l'Association tel que cet esprit est réfléchi dans les statuts : "L'Association est structurée par les réunions des Sections nationales des divers pays représentant autant de sous-structures". Je crois qu'il y a argument à discuter dans cet article.

Ionel JIANOU : Le texte de l'article 3 est en étroite liaison avec le texte de l'article 5 parce qu'on propose que l'Association soit structurée seulement par des Sections nationales mais cela veut dire qu'en acceptant cet article on accepte aussi la suppression de la Section Libre. Moi je voudrais vous demander de ne pas supprimer la liberté de notre Association parce qu'il y a d'abord des pays qui n'ont pas de Sections nationales mais il y a des membres de la Section Libre qui faisaient partie ou font partie des pays qui n'ont pas de Sections nationales. Il y a ensuite une autre situation : la force des choses détermine parfois, ou empêche parfois, qu'un membre de la Section nationale du pays auquel il appartient. Je ne voudrais pas entrer ici dans des détails ou dans des problèmes qui ne sont pas de notre compétence; mais je vous assure que dans les temps où nous vivons, il est fort nécessaire qu'un critique d'art puisse exercer librement sa profession dans un pays libre. En supprimant la Section Libre, vous supprimeriez cette possibilité, c'est-à-dire que vous l'obligeriez à s'intégrer dans une sorte de dirigisme ou alors à quitter l'Association. Je ne vois pas de raisons pourquoi il faudrait supprimer la Section Libre. Evidemment, il existe des situations dans lesquelles on est obligé d'avoir son activité dans une Section Libre, on dehors d'une Section nationale. Alors pourquoi limiter nos possibilités d'autant que l'article 1 du statut le dit clairement : "L'Association de l'AICA est un groupement de critiques d'art" et non pas de sociétés, ou de groupements, ou de collectivités, etc.. Je voudrais insister sur cette défense de la personne humaine, de l'individu en tant que tel; et je crois que par cet article 3, on se dirige vers une sorte de collectivisme, on se dirige vers la reconnaissance des collectivités comme étant l'essentiel de notre vie ou de notre activité. Dans l'activité culturelle, c'est surtout la personnalité humaine qui intéresse et c'est pour sa défense que j'interviens en vous demandant de ne pas limiter la structure de l'AICA seulement aux Sections nationales et d'accepter aussi l'existence de la Section Libre.

Robert DELEVOY : Je voudrais tout de suite calmer les craintes de notre confrère. A aucun moment en élaborant ce projet, nous n'avons imaginé ou songé à restreindre la liberté de quiconque. En fait, l'article 5 que nous sommes amenés à lire un peu prématurément, prévoit la suppression de la Section Libre. Pourquoi ? Parce que la Section Libre est sur le plan organique, pratique et administratif, un mythe. Elle ne l'est pas sur le plan idéologique bien sûr, mais sur le plan administratif la Section Libre n'a jamais fonctionné. Théoriquement, la Section Libre a un président, un secrétaire, un trésorier etc. ; pratiquement, elle n'existe pas et les membres de la Section Libre, la grosse majorité de ses membres, ne payent pas leur cotisation, primo. Secondo, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a en réalité deux Sections libres à l'AICA puisqu'aussi bien dans la liste des membres que vous avez reçue, vous avez à la fin "Section Libre" et ensuite, hors rubrique "Hors Section". En réalité les membres actuellement artificiellement ou théoriquement intégrés dans la Section Libre auraient la possibilité de rester membre de l'AICA avec tous leurs droits sociaux mais en étant hors Section et ils seraient alors directement en contact avec les organes administratifs centraux.

Pierre RESTANY : Je suis reconnaissant à Robert Delevoy de cette précision mais elle n'apparaît absolument pas dans le texte et c'est ce qui a justifié tout à l'heure l'intervention de notre collègue. Dans le texte que nous discutons en ce moment, l'art. 5 prévoit purement et simplement cette suppression de la Section Libre lorsqu'il dit : "A titre exceptionnel, le conseil d'administration statuant la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés est habilité à admettre Hors Section un membre qui se trouverait temporairement dans l'impossibilité de s'affilier à une Section nationale". Pourquoi soumettre cet expèce de droit d'asile idéologique à un vote aussi compliqué, à un rituel aussi imposant? Lorsque, par exemple, notre ami Aguilera-Cerni n'a pas voulu participer à la Section espagnole, eh bien ! ça a été très simple, il est entré purement et simplement dans la Section Libre. Il n'y avait pas de problème. Je pense que cette Section, il vaut beaucoup mieux la conserver même en tant que fiction, c'est-à-dire de façon à permettre cette vie marginale à ceux qui, idéologiquement, en éprouvent le besoin, plutôt que de soumettre le caractère de Sociétaire Hors Section à une procédure exceptionnelle, lente et extrêmement minutieuse.

Robert DELEVOY : Je réponds tout de suite à notre ami Restany et je lui demande si le fait d'être admis comme Sociétaire ne suppose pas une procédure analogue ou identique ?

Pierre RESTANY : Ce sont deux choses différentes parce que, dans la plupart des cas, l'art. 5 aura à traiter de Sociétaires ayant déjà fait leurs preuves, ayant déjà été admis comme Sociétaires et qui justement ont à faire face, sur le plan professionnel, à des situations qui les poussent à quitter leur Section nationale pour retrouver

pour des raisons quelconques, leur propre liberté, et non pas de gens qui du jour au lendemain voudront entrer hors-Sections dans notre Association.

Robert DELEVOY : Le membre en question aura deux possibilités : ou bien entrer dans une Section nationale du pays où il exerce sa profession ...

Pierre RESTANY : Et, s'il veut rester dans son pays tout en exerçant sa profession de critique d'art, il est donc obligé d'attendre la réunion d'une nouvelle Assemblée pour être considéré de nouveau comme faisant partie de l'Association parce que, entre temps, ayant quitté la Section nationale il n'a plus d'existence juridique et sociale vis-à-vis de notre Association ? Il devient pendant quelque temps un impétrant qui attend que se réunisse l'Assemblée générale pour revenir à sa Section ?

Robert DELEVOY : Pas du tout.

Pierre RESTANY : Alors, qu'est-ce qu'il est ?

Robert DELEVOY : Entre-temps, il garde sa qualité de membre de la Section nationale ...

Pierre RESTANY : Mais s'il la refuse lui-même ?

Robert DELEVOY : Il fait sa demande à l'occasion de l'Assemblée générale suivante.

Pierre RESTANY : Mais vous ne trouvez pas qu'il y a là une sorte de relais administratif inutile ? Si vous voulez, changeons simplement le titre de Section Libre et remplaçons-le par Hors Section mais gardons une véritable liberté.

Robert DELEVOY : Oui, c'est ce que nous proposons.

Jacques LASSAIGNE : Je crois que nos amis de la Commission ont fait ces propositions en fonction du précédent système qui ne paraissait pas fonctionner parfaitement. Le précédent système, c'était une Section libre à laquelle appartenaient ceux qui le désiraient et, il faut dire le mot, les réfugiés politiques en général, et dans des cas tout à fait exceptionnels, des gens qui restaient dans leur pays mais qui ne voulaient plus appartenir à leur Section. Cela est très rare - et je crois que cela ne doit avoir lieu que pour des raisons idéologique - sans cela, il serait trop commode qu'un membre dise : "Ah non, le président ne me plaît pas, je deviens Section Libre". C'est contre quoi je pense la Commission a voulu réagir. En fait, ce qui était tout de même important c'est que les membres de la Section Libre qui ont été assez nombreux à un moment donné et qui maintenant le sont moins, se sont intégrés dans la Section du pays où ils

vivent. Et je crois que c'est la sagesse plutôt que de faire partie d'une Section mythique.

Vicente AGUILERA-CERNI : Il y en a qui ne veulent pas avoir des relations avec leur Section nationale.

Jacques LASSAIGNE : Oui mais c'est un cas tout à fait spécial. Chez nous aussi il y a deux sociétaires dans ce cas. Je pense qu'il est plus logique qu'ils soient Hors Section. Parce que je pense que ce qu'a voulu la Commission c'est faciliter l'intégration de ceux qui sont réfugiés depuis dix, douze ans. Par exemple il m'est arrivé d'accepter à l'Association française, des réfugiés qui sont depuis longtemps à Paris et que nous considérons comme nôtres. Dans les Statuts anciens de l'AICA, les membres restaient obligatoirement attachés à leur pays d'origine. Or nous avons par exemple des américains qui sont à Paris depuis dix ans qui n'ont jamais appartenu à la Section américaine et qui sont à Paris où ils exercent une activité excellente; évidemment il est logique qu'ils soient dans la Section française. Il y a un hollandais qui s'est installé en France et qui désire être dans la Section française. Alors je crois que ce qu'on a voulu c'est réserver le terme de Section Libre ou de Hors Section à des cas tout à fait exceptionnels et c'est pourquoi le terme d'Hors Section me semble préférable car ce sont vraiment des problèmes individuels. C'est vrai qu'il n'y a jamais eu de réunion de la Section Libre, de vie de groupe. Je pense que ce que nous devons faciliter pour ceux qui résident depuis deux ou trois ans dans un pays, c'est l'appartenance à la Section de ce pays. Car, vraiment les problèmes de nationalité pour nous ne doivent pas compter.

Vicente AGUILERA-CERNI : La question est assez claire et je me rends bien compte que le problème est plus administratif que fondamental. Le nom de Section Libre ou celui de Hors Section n'a pas d'importance. Mais en ce qui concerne les Sections nationales, l'art. 2 ne nous donne pas de garanties suffisantes. Peut-être il n'est pas assez clair et alors il suffirait d'avoir une rédaction plus claire. D'autre part, je voudrais citer le cas d'un critique espagnol qui aimerait bien être associé (et qui le mérite) à l'AICA, et qui, en ce moment, est en prison condamné pour huit années. Qui va le présenter ? Son nom est Antonio Gimenez Pericas. Je vous apporte ce problème, je n'ai pas donné de solution.

Tony SPITERIS : Est-ce que toutes ces objections ne sont pas couvertes par l'art. 6 b)."Dans certains cas exceptionnels, un candidat "Hors Section" doit être présenté par deux parrains membres du conseil d'administration de l'AICA ". Donc dans certains cas exceptionnels, comme dans le cas de votre ami, il peut être présenté par deux membres du conseil d'administration de l'AICA.

Aleksa CELEBONOVIC : Il me semble que l'art. 3 est essentiel, fondamental dans le futur statut de notre Association. Dans les dernières

dix années depuis que notre Association existe, elle est devenue dix fois plus grande. Or, d'une Association qui était basée sur la participation individuelle des membres, nous passons à une Association qui est structurée sur des Sections nationales. C'est là une chose rendue nécessaire par l'étendue de notre Association. Mais il n'est riendit sur les obligations des Sections nationales, sur la façon dont une Section nationale peut prendre part à notre Association internationale; je crois que c'est une chose aussi nécessaire à définir que les conditions dans lesquelles une personne adhère à notre Association. Il faudrait peut-être ajouter ici que chaque Section nationale est sensée se réunir au moins une fois par an ou que les Sections nationales doivent démontrer une activité quelconque. Je ne fais là qu'une suggestion mais je crois que c'est absolument indispensable pour la structure interne de notre Association. Nous étions une cinquantaine, puis une centaine il y a 10 ans et maintenant nous sommes 6 ou 7 cents; mais ne nous faisons pas d'illusions : la plupart de nos membres ne sont jamais venus à nos assemblées générales, nous ne les avons jamais vus et il y a même des Sections nationales qui n'ont jamais participé à un congrès. C'est un état de fait qui ne donne pas un tableau très optimiste de notre Association. Je plaide pour l'adjonction à l'art. 3 de certaines idées qui obligeraient les Sections nationales de prendre une part active à la vie de l'Association.

Ionel JIANOU : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole mais je veux préciser une chose : je ne plaide pas ici mon cas personnel et particulier. Je plaide la cause de l'AICA. Si l'AICA se résume à des Sections nationales, si l'AICA empêche les cas isolés de se grouper aussi et de participer aussi à cette admirable activité qui est celle de l'AICA, elle renonce en bonne partie à sa destination même et je dirai plus à son destin, parce que l'AICA ne peut pas se limiter à des Sections nationales qui parfois, comme on l'a très souvent dit, n'ont aucune activité ou dont l'activité est très dirigée. Ce qui est beau ici c'est que nous pouvons tous nous réunir en toute liberté; et cette liberté, on veut la remettre en cause pour une question de Réglement, de comptes, de cotisations qui ne sont pas payées ou pour une question de non activité de la Section Libre. On dit qu'il y a d'autres Sections nationales qui n'ont eu aucune activité, qui n'ont jamais participé à des réunions ou à des assemblées générales. Alors, pourquoi voulez-vous anéantir la Section Libre et non pas ces Sections nationales qui n'ont aucune activité? Il ne s'agit pas ici d'un critère d'activité ou de non activité, il ne s'agit pas d'un critère de payement de cotisation. Il s'agit de garder un îlot de liberté dans cette AICA et je vous en prie, laissez-la; il ne vous gênera pas du tout, mais il nous donnera cette brise de liberté, ce sentiment de liberté dont nous avons tous besoin. Et c'est pour cela que je plaide et j'insiste, non pas pour mon cas particulier, mais pour l'existence d'une Section Libre dans l'AICA.

Robert DELEVOY : Je vais répondre en deux mots à nos amis Celebonovic et Aguilera-Cerni. Je comprends leur souci d'une part et d'autre part j'admets volontiers qu'ils puissent estimer que la rédaction de l'article concernant les Sections nationales est insuffisante ou un peu floue. Mais nous nous sommes précisément gardés de vouloir préciser les choses et de provoquer en quelque sorte une ingérance dans les Sections nationales. Celles-ci doivent conserver leur vie autonome et cette liberté dont on vient de parler. Effectivement, il y a des Sections, comme je l'ai dit, qui se réunissent rarement ou qui ne se réunissent jamais; il y a même des Sections qui n'ont pas de Statut. C'est la raison pour laquelle nous n'avions pas voulu, dans notre projet, prévoir la chose. Mais, puisque la question est soulevée, je voudrais vous donner lecture d'un texte que nous gardions en réserve, prévoyant précisément vos objections. Ce texte amènerait un remaniement de l'article b), par. 3, où il est dit d'abord : "Les Sections nationales s'administrent selon les lois et les usages de leur pays et selon des statuts nationaux qui devront être approuvés par le Comité de direction de l'AICA". Voici le texte que je vous propose : "Les Sections nationales s'administrent selon les lois et les usages de leur pays. Toutefois en vue d'assurer le fonctionnement aussi harmonieux que possible de ses structures, l'organe directeur de l'AICA agissant comme conseiller peut (ne doit pas) mettre à la disposition des Sections nationales un modèle de statut", qui devrait lui-même, bien entendu, coïncider avec les normes nationales.

Haïm CAMZU : Je me réfère d'abord aux paroles de Aleksa Celebonovic : il a absolument raison de faire remarquer qu'il faut peut-être aider certaines Sections nationales en leur fournissant un statut modèle afin qu'elles puissent l'adapter à leurs besoins. Mais nous vivons encore, il ne faut pas l'oublier, dans un régime de fiction et c'est ce que nous ne voulons plus. Nous avons des Sections qui n'existent que sur le papier, nous avons des centaines de membres qui n'ont jamais fait voir leur nez aux réunions de l'AICA. Nous avons par contre expédié des projets d'élection et offert des possibilités d'élection de présidents à ces Sections qui n'ont jamais vu ni le Président, ni aucun vice-présidents et qui n'ont jamais connu absolument rien de l'activité de l'AICA. Alors, nous nous trouvons dans cette situation paradoxale où la majorité des membres de l'AICA ne participe pas aux travaux de l'AICA, mais est, disons, en principe capable d'élire l'administration de l'AICA. Il faut absolument éviter cela à l'avenir. Il faut absolument forcer, je dirais, par voie administrative mais collégiale, ces Sections à se réformer; il faut leur adresser un avertissement, leur demander leurs statuts; il faut savoir si elles se réunissent et ce qu'elles ont comme activité. Par contre, il faudrait quand même trouver moyen, je ne dirai pas d'aider les membres de l'AICA, mais de leur faciliter leur venue aux congrès et aux assemblées générales, car sinon nous nous trouverons d'ici trois ans dans une situation où l'AICA aura mille membres avec 120 membres actifs assistant aux réunions administratives et autres de l'AICA. Donc il faut absolument éviter cela. Maintenant quant à la Section Libre, je me

joins à M. Jianou. Je ne sais pas pourquoi, mais je trouve que le nom même, l'appellation de "Section Libre" est un peu plus sympathique que "Hors Section". "Hors Section", cela implique un peu psychologiquement quelqu'un qui est ni ceci, ni cela. D'autre part, il y a très rarement, mais parfois, des cas où un critique d'art, tout en vivant dans son pays - je ne parle pas des réfugiés, les réfugiés peuvent toujours s'adjoindre aux Sections du pays d'adoption - préfère, pour une raison ou pour une autre, ne pas siéger avec les autres membres de la Section nationale. Evidemment, cela est toujours motivé par une situation politique spéciale ou autre. Donc il faut trouver la formule, d'un côté ne pas causer un schisme, une scission dans la Section nationale car nous ne pouvons donner la possibilité à chaque membre de l'AICA nationale à qui le président ou le vice-président ne plaît pas, de dire : "je m'en vais, je ferai partie de la Section Libre". Il faut rendre cela plus difficile. Mais d'autre part, il faut tenir compte des situations morales particulières. Même si nous avons un seul membre dans ce cas, c'est la preuve que cette situation est possible, il faut lui donner la possibilité de faire partie de la Section Libre de l'AICA.

Le PRESIDENT : A titre personnel, pas en tant que Président, je crois que, même pour une raison d'idéal, plus importante peut-être que la raison administrative, il ne serait pas bien de supprimer la Section Libre, d'abord pour cette raison psychologique comme a souligné notre ami Gamzu, nous ne pouvons pas considérer un membre qui, pour défendre son indépendance vis-à-vis de certaines conditions politiques de son pays, ne peut pas exercer sa profession comme quelqu'un qui est en dehors. Il est au dedans plus que tous les autres. De plus, je pense que tous ces membres ont même des problèmes qui justifient une organisation spéciale c'est-à-dire un président auquel ils peuvent envoyer des demandes,etc..La Section Libre est très importante, mais le problème est de l'organiser. Il y a deux possibilités : celui qui est déjà membre de l'AICA et qui veut passer de la Section nationale dans la Section Libre; et celui qui n'est pas encore membre de l'AICA et pour lequel s'impose la nécessité, pour en faire partie, d'entrer dans la Section Libre au lieu d'entrer dans une Section nationale. Pour celui qui est déjà dans l'AICA, dans une Section nationale, et qui demande à passer dans la Section Libre, il faut éviter qu'il puisse y entrer uniquement parce qu'il a eu des différends, des désaccords avec le président de sa Section. Il faut que ses raisons soient valables. Dans ce cas, il faut seulement établir quel sera l'organe qui pourra examiner avec toute la discrétion nécessaire, les raisons pour lesquelles ce membre demande ce changement Pour celui qui ne fait pas encore partie d'une Section nationale, cela est plus difficile évidemment car sa capacité d'être dans l'AICA n'a pas encore été prouvée. Pour celui-là s'imposent non seulement d'assurer les raisons d'idéal, mais aussi la qualité de critique. Ceci est en rapport avec le problème des Sections nationales, car nous avons dit qu'il faut que toutes les Section aient leur réglement, mais aussi que leur réglement soit fait selon les usages et les lois de leur pays. C'est peut-être un peu dangereux car si, par exemple, un pays limite la liberté de la presse, il est bien clair que nous ne pouvons pas considérer cela comme légitime sur le plan international. Aussi l'impossibilité d'accepter certaines lois ou usages de son pays peut très bien justifier le passage ou l'inscription d'un critique à la Section Libre. Le cas de Gimenez Pericas est un cas très clair, il est en prison, c'est à dire en contra-

diction avec les lois de son pays. Eh bien, je connais son travail de critique et je dis tout de suite que s'il y avait sa candidature pour l'AICA, je voudrais être moi-même son parrain.

Je demande que l'on garde cette Section Libre et, au lieu de la supprimer, que nous lui donnions une structure, une force. Que cette Section Libre soit organisée de manière à pouvoir vraiment fonctionner c'est-à-dire proposer les problèmes spéciaux des critiques qui travaillent dans leur pays dans des conditions beaucoup plus difficiles que les autres car pour les réfugiés, ils ont très vite fait de s'intégrer à la Section du pays où ils se sont réfugiés et où ils sont sans doute accueillis avec le plus grand enthousiasme, tandis que ceux qui restent dans leur pays, doivent trouver dans la Section Libre et dans les statuts un argument pour s'opposer justement aux lois ou aux usages qui les empêchent de faire partie de la Section nationale.

Nous pourrions demander à nos amis qui ont travaillé à ce projet de Statut, de structurer très nettement cette Section Libre. Je leur demanderai aussi, comme il a été demandé de faire aux Sections nationales, de rédiger les statuts de la Section Libre.

Les membres de la Section Libre ont le droit d'avoir leur règlement et leur statut, d'autant plus que la situation est encore plus délicate.

Peut-on voter sur ce problème ?

Robert ROUSSEAU : Le débat vient d'être très utilement précisé par l'intervention du Président. Mais je vois des difficultés pratiques dans l'organisation réelle d'une Section Libre. Je crains que celle-ci ne soit jamais qu'une fiction. Par exemple, comment les membres de cette Section Libre pourront-ils nommer un président, un secrétaire, un trésorier ? Ce serait plus simple d'avoir des membres libres qui relèveraient directement du Comité de direction et que ce Comité admettrait selon des critères précisés par les statuts.

Raymond COGNIAT : C'est justement ce qui a été fait jusqu'alors. Le Réglement précédent pour la Section Libre avait prévu un président et un bureau nommés ou par le bureau de l'Association ou étant le bureau même.

Maintenant je voudrais dire quelques mots sur ce qu'a dit Aleksa Celebonovic sur l'indifférence de certaines Sections. Ces collectivités nationales sont indifférentes parce que nous ne nous rendons pas utiles, parce que nous ne leur sommes pas indispensables. C'est dans la mesure où on leur demandera du travail, où on leur fournira des facilités, où elles auront un contact non pas théorique avec nous, mais pratique que nous leur donnerons une existence. Un exemple précis quand nous avons créé notre Association, il n'y avait dans le monde que deux pays qui avaient leur Association de critiques d'art, la

Belgique et nous. C'est parce que nous avons fait une Association internationale qu'il a fallu créer nationalement des groupes et des collectivités de critiques d'art. Donc le fait d'exister entraîne certaines créations. Jusqu'alors, et je crois que c'est une des choses les plus efficaces de notre groupement, nous avons suscité des rencontres. Mais si l'on se contente de créer des collectivités auxquelles l'on ne donne aucun aliment, c'est un peu créer du vide et notre rôle depuis quelque temps est de dépasser le stade de formation et de demander des services. Nous avions au début commencé cette action en essayant de réunir et d'échanger les catalogues d'une nation à l'autre; cela avait créé des obligations pour chaque Section : faire un petit effort pour servir les autres Sections; il me semble - je donne cet exemple là entre autres - que c'est dans ce sens que l'on peut prétendre intéresser des collectivités par des rapports avec nous. Si on leur demande seulement un vote par an pourquoi voulez-vous qu'elles aient le sentiment que nous servons à quelque chose? C'est à nous d'élaborer des programmes, de proposer une stimulation qui leur sera utile dans leur pays, qui leur donnera à eux-même le sentiment de leur poids et un certain pouvoir auprès de leur public et même de leur gouvernement. Mais, dans l'état actuel, on ne peut rien leur demander, qu'un vague et invisible rapport tous les ans. Il faut que nous arrivions, j'en ai parlé avec Argan, à des choses effectives, à un travail positif si nous voulons continuer à nous développer.

Haïm GAMZU : Si vous permettez, je voudrais seulement faire une petite mise au point. Il y a des pays qui sont capables, en faisant un effort gouvernemental, d'envoyer au moins un ou deux délégués. Eh bien, nous recevons chaque année du Secrétaire général, une lettre dans laquelle le Secrétaire général nous conseille de nous adresser à nos autorités. C'est très gentil de sa part, mais nous le faisons nous-même et cela n'a absolument aucun effet. Par contre si l'AICA, le Comité de l'AICA ou le Bureau de l'AICA, ou le Secrétaire général de l'AICA, avec la signature du Président, avait envoyé une telle lettre à notre Ministère de l'instruction publique, je vous assure que de mon pays, vous auriez ici deux ou trois membres qui viendraient et je crois qu'il n'y a pas mal de pays surtout s'ils sont éloignés, où l'on tient quand même compte d'une lettre officielle qui vient d'une association internationale qui siège à Paris ou à Rome c'est-à-dire dans un grand centre culturel. Même si nous faisions cette petite chose, on pourrait avoir le double de délégués à nos congrès et à nos assemblées générales avec l'aide de gouvernements qui ne donneraient peut-être pas cent pour cent des frais de voyage mais la moitié par exemple.

Le PRESIDENT : Je trouve cela très juste.

Je pense que nous pourrons reparler de la Section Libre quand nous arriverons au paragraphe du statut relatif à cette Section; nous pourrons alors voter sur les deux propositions qui sont ressorties de la discussion, c'est-à-dire Section Libre ou membres libres.

Pour le moment nous devons encore considérer le point b) du par. 3. :

" Les Sections nationales s'administrent selon les lois et les usages de leur pays et selon les statuts nationaux qui devront être approuvés par le Comité de direction de l'AICA."

Jorge ROMERO BREST : Vous avez dit précédemment : "l'Association est structurée par la réunion des Sections nationales des divers pays représentant autant de sous-structures". Si l'on accepte les membres libres, il faut le préciser parce que sinon il n'y aura que des Sections nationales.

Le PRESIDENT : Cela devra être précisé après la discussion de l'art. 5.

Tony SPITERIS : J'aurais simplement à faire une petite observation de Terminologie. Nous parlons ici de statuts nationaux, je crois que l'on devrait mettre "réglements internes".

Le PRESIDENT : Nous sommes d'accord.

A titre personnel, sur le point b) je proposerais de garder son contenu en changeant la succession. Si je comprends bien, l'esprit de cet article est que les Sections nationales s'administrent selon les lois et les usages de leurs pays : c'est une question d'administration. L'argent par exemple doit être administré selon les lois du pays. Mais puisqu'il y a toujours danger à ce que les lois ou les usages d'un pays soit en contradiction avec les lois des droits internationaux dont s'inspire l'AICA, je pense qu'il suffirait de renverser l'article : "les Sections nationales sont réglées selon les réglements intérieurs qui devront être approuvés par le Comité de direction de l'AICA et elles s'administrent .."..

Tony SPITERIS : Je crois que pour certains cas, cette question "d'administration selon les lois et les usages de leur pays" est un peu restrictive et peut avoir des inconvénients, je vous citerai l'exemple de notre Section grecque où, si vous mettez cette restriction-ci, il faut qu'il y ait au moins 20 membres pour constituer une association Par conséquent, si vous mettez une restriction pareille, s'il n'y a pas 20 membres, comment fera-t-on ?

Le PRESIDENT : Je suis d'accord avec Jorge Romero Brest et Tony Spiteris. Chaque Section nationale ne peut pas s'organiser contre les lois du pays mais dans le cadre d'un réglement international.

Robert DELEVOY : Dans ce cas, je suggère de fournir aux Sectionsun modèle de réglement, à titre de pure information, bien entendu.

Le PRESIDENT : Passons au par. 4 que je voudrais expliquer car c'est une proposition que j'avais faite.

"Les Sections nationales sont tenues (le mot "tenue" est peut-être un peu fort) de payer à l'AICA un droit d'association proportionnel au nombre de leurs membres Sociétaires."

J'ai demandé à des experts de droit international et ils m'ont dit que c'est absolument possible. J'ai demandé au directeur du bureau des relations culturelles du Ministère des affaires étrangères italien et il m'a répondu que son Ministère n'aurait aucune difficulté. Chaque gouvernement national désire avoir une Section nationale dans une organisation internationale et comme cela il sera aussi plus engagé à aider la Section nationale. Dans les dispositions transitoires, il faudrait donner un peu de temps, car il est évident que les Sections nationales ont besoin de traiter cela avec leur gouvernement.

Jorge ROMERO BREST : Je comprends bien ce que dit Argan parce qu'il est italien, mais je pense que dans mon pays, par exemple, ce ne sera pas facile de trouver l'appui du gouvernement pour payer les droits d'Association. Premièrement il serait nécessaire que le gouvernement reconnaisse l'Association des critiques d'art, chose qui n'est pas encore faite. Ensuite, je pense qu'il ne suffit pas que les statuts de l'Association internationale disent une chose pareille. Il serait peut-être nécessaire de mettre dans la rédaction un peu plus précisément que c'est le gouvernement qui doit payer et pas la Section nationale parce que, si vous dites la Section nationale, évidemment, celle-ci doit avoir l'argent pour payer. Mais on ne dit pas que c'est le gouvernement qui doit donner de l'argent à la Section nationale pour le verser au trésorier de l'Association. Du point de vue italien, du point de vue français, je suis sûr que c'est facile

(Protestations)

Ah non ? Je croyais que c'était seulement dans mon pays; mais je vous assure que dans mon pays cela sera très difficile, presque impossible sauf si cela se fait dans nos relations, relations de gouvernement à gouvernementou internationales c'est-à-dire au Ministère des affaires étrangères.Mais si le Président de la Section argentine, qui est là en ce moment, va voir le ministre des affaires étrangères ou de l'éducation pour demander une petite somme que nous devons verser comme association nationale au Trésorier de l'AICA, il ne sera même pas écouté. On lui dira : "oui, vous avez raison" et jamais on ne lui donnera un sou. C'est pour cela que je suis d'accord mais je demande simplement une autre rédaction, même qu'elle soit un peu lyrique, pour mettre le gouvernement dans l'obligation de verser l'argent.Autrement, il ne le fera pas.

Joseph-Emile MULLER : Cet article, si j'ai bien compris, nous inviterait à demander au gouvernement de payer la cotisation, ou une participation aux frais pour ainsi dire. Au début l'Association a été créée et on l'a souligné bien des fois, comme un groupement d'individualités, de personnalités. J'ai un peu peur qu'en demandant au gouvernement une subvention, - enfin nous le lui demandons bien pour participer aux congrès - en l'invitant à donner régulièrement une cotisation,l'on se mette un peu à la merci du ministre. Je crois qu'il y aurait intérêt à être absolument libre de ce côté là et à payer soi-même sa cotisation.

Le PRESIDENT : J'avais fait cette proposition à Tel-Aviv car, comme vous le savez tous, la situation financière n'est pas très heureuse. Mais je me rends très bien compte que le problème n'est pas encore mûr et il est mieux de ne pas mettre pour le moment cet article dans le statut. Nous pourrions peut-être charger la présidence de l'AICA de faire des démarches auprès des gouvernements qui ont une Section nationale et voir ainsi leur réponse. Il est probable que l'on en recevra très peu dont la moitié contraire; il y aura sans doute deux, trois ou quatre pays qui accepteront ; il faudra alors recommencer à écrire aux gouvernements qui auront refusé en cherchant à les persuader. Ces démarches seront faites en accord avec les présidents des Sections nationales qui pourront aider la réponse affirmative. Si vous êtes d'accord, nous pourrions mettre cela à l'étude et faire des démarches.

Raymond COGNIAT : Quel montant envisagez-vous environ ?

Le PRESIDENT : Nous avions dit environ 10 $ par Sociétaire.

Raymond COGNIAT : 10 $, c'est-à-dire 50 frs. Il sera absolument impossible d'obtenir une telle contribution de nos gouvernements.

Robert DELEVOY : Le Président prévoyait ceci : un minimum de 50 $ pour les Sections qui ont au moins 10 sociétaires.

Jean LEYMARIE : Je m'excuse d'intervenir mais je m'étonne qu'avant de discuter sur le caractère même de l'Association qui est en cause dans les statuts, nous discutions à l'heure actuelle sur les problèmes de financement et de façon aussi dangereuse car il faut savoir dans quelles conditions nous ferons appel à un financement gouvernemental dans la mesure où notre existence même est presque toujours en contradiction avec la politique gouvernementale. Avant même de discuter de ces problèmes de financement qui sont importants, c'est une affaire entendue, voyons d'abord quel est le caractère que nous entendons donner à notre Association lorsque cette Association est en jeu, on l'a dit au début, et lorsque le temps avance.

Juliusz STARZYNSKI : M. le Président, je veux exprimer mon estime aux confrères qui ont travaillé tant à préparer ce projet de statut. Je mesure quel travail ils ont fait puisque j'ai pu voir aussi le premier projet le 7 mars à Paris. Mais il me semble que nous avons passé beaucoup de temps à discuter les premiers points, le point b) surtout le plus important, parce qu'il concerne le caractère même de notre Association et c'est le point, à vrai dire, le plus révolutionnaire dans ce projet de statut. Le discuter, et on le fait comme s'il n'existait rien à l'AICA. Or, il y a les Sections nationales qui existent et qui existent déjà depuis plusieurs années, qui ont leurs habitudes, leurs statuts quelquefois, leurs réglements, et il me semble que c'est un peu dangereux de faire tabula rasa pour ainsi dire dans ce domaine. Je me rappelle qu'en discutant ce problème à Paris le 7 mars, on a

dit que l'on procèderait autrement, en s'adressant aux Sections nationales pour donner le point de départ à la discussion du problème de l'autonomie et du caractère général de l'Association. Et je crois qu'il serait peut-être très dangereux de décider maintenant par exemple que l'on donne au statut modèle de traiter certaines Sections comme sous-développées et les autres comme tellement développées qu'elles peuvent déjà proposer les statuts, etc.. Il me semble qu'il y a un certain manque de modestie dans la rédaction de ce point là. C'est pourquoi je propose, sur ce point particulièrement, de faire une enquête auprès des Sections nationales. Car pour moi, ce point là ne peut être maintenant discuté. Il faut plutôt formuler les thèses et j'aimerais mieux reprendre certains problèmes généraux qui ont été soulevés dans le préambule de notre Président et qui concernent le caractère même de notre Association. Quand il s'agit de la situation des Sections nationales envers leurs gouvernements, le principe reste que l'AICA est une association, comme on dit, non gouvernementale, c'est-à-dire liée à l'Unesco sur la base de contrats. Cela définit déjà l'attitude des gouvernements envers l'AICA et des Sections de l'AICA envers les gouvernements. Nous sommes déjà mis dans un cadre très important, un cadre international, et si je pense, par exemple, aux expériences de ma Section, depuis des années que l'on travaille sur cette base, c'est-à-dire que le gouvernement accepte l'existence de l'Association, l'aide de temps en temps, mais ne se mêle pas de sa vie intérieure ni des problèmes idéologiques, c'est très important de maintenir cette situation - ici je rejoins ce qu'a dit Jean Laymarie - c'est très important de ne pas toucher ce point précis parce que si nous touchons ce point là et si nous demandons des appuis spéciaux, alors, bien entendu, nous reprendrons la question de notre statut, nous reexaminerons le problème de l'attitude de certaines associations vis-à-vis de la politique culturelle, etc.. Ceci ne concerne pas seulement notre Section mais est vrai pour beaucoup d'autres. C'est pour cela que j'aimerais maintenir la situation qui existe, c'est-à-dire l'AICA est acceptée, reconnue comme organisation internationale liée à la base de ses statuts, de son caractère d'institution non gouvernementale, à l'Unesco. Et c'est tout, parce que si nous touchons ce problème là nous risquons d'ouvrir alors des discussions tout à fait délicates, dangereuses avec nos gouvernements respectifs.

Le PRESIDENT : Je suis d'accord : association internationale et non pas fédération de sociétés de critiques d'art; un seul statut avec des réglements pour l'application de situations différentes de chaque pays. Si toute l'Assemblée est d'accord sur cette idée-là, nos amis ont maintenant ce qui leur suffit pour établir le texte, car je crois que nous devons considérer la Commission Delevoy-Hammache-Jaffé comme une Commission qui reste en charge pour élaborer le statut.

(Assentiment).

Pierre JEANNERAT : Je crois que nous nous plaignons de différentes choses, que notre Association est amorphe, qu'elle est devenue trop grande et que l'on a perdu contact... Il me semble que ce contact pourrait être mieux défini justement grâce au côté financier. Il faudrait que la question des cotisations soit réglée à fond. Dans la Section britannique, par exemple, nous avons eu des exemples où les cotisations n'ont pas été payées; au bout de deux ou trois ans, le membre a été exclu tout simplement. Je crois que cela doit être fait puisque l'on se plaint qu'il y ait des membres, un peu partout, que l'on ne voit jamais, dont on ne sait même pas s'ils existent encore. A mon avis, la base de notre organisation devrait être la cotisation. Chaque année, les Sections nationales devraient être instamment priées d'envoyer autant de cotisations qu'elles ont de membres.

Jacques LASSAIGNE : Je voudrais poser une motion d'ordre, parce qu'il est déjà 6 h ~~+~~ et le point que nous venons d'aborder est très important. Dans quel ordre nos travaux peuvent-ils se dérouler parce qu'il y a déjà une invitation ce soir, le programme de demain est très chargé. Il y a des obligations impérieuses; certains doivent partir plus tôt que d'autres. Alors peut-être pourrions nous entendre le rapport financier tout de suite.

Le PRESIDENT : Puisque notre ami Delevoy doit partir assez vite, je propose de renvoyer la discussion du statut à demain matin et de passer aujourd'hui au rapport financier qui est inscrit au programme pour le 21 juin, c'est-à-dire demain. Nous reprendrons la discussion demain à 10h.

La parole est à M. Delevoy pour le rapport financier.

Robert DELEVOY : Chers collègues, je remercie tout d'abord mon ami Pierre Jeannerat qui vient de me donner un sérieux coup d'épaule. Je tiens aussi à remercier tout de suite les Sections qui ont immédiatement répondu à mon appel. Ces Sections sont plus nombreuses que les années précédentes. Je vais vous en donner le détail dans quelques secondes. Mais avant cela il importe que je vous dise que le rapport que je vais vous présenter est celui du premier exercice complet qu'il m'ait été donné de gérer, puisqu'aussi bien c'est à partir du 1er janvier 1963 que j'ai repris effectivement la succession de mon collègue Walter Kern.

A. AVOIR-RECETTES

1) Permettez-moi d'abord de vous rappeler que (pour rectifier des coquilles qui se sont glissées dans le Rapport d'Activité n°5, p. 19) mon prédécesseur m'a confié un actif de 26.558 francs suisses.

(soit 305.975 frs belges ou 6.120 dollars américains).
Cet avoir tenait son origine, d'une part, des cotisations, d'autre part des subventions de l'Unesco.

2) L'actif a été augmenté, en 1963, par le versement de 454 cotisations à 150 frs belges (3 dollars) représentant un total de 68.182 frs belges (1.563 dollars).

Que signifient ces chiffres ?

Ils impliquent que, sur un total théorique de 614 membres représentant 39 Sections, à peu près 3/4 ont réglé leur cotisation. Cela représente en valeur absolue un manque à gagner de l'ordre de 24.000 frs belges (480 dollars).

Cependant, compte tenu de la puissance relative des Sections, le déficit est plus important, étant donné que 12 Sections sur 39 sont défaillantes (soit 30%).

Il n'en reste pas moins que, par rapport aux exercices antérieurs, la situation s'est améliorée : l'analyse que je vous ai soumise à l'Assemblée de Tel-Aviv révélait, en effet que, grosso modo, la moitié des Sections s'était soustraites à leurs obligations pour les exercices 1962 et 1961.

Le tableau suivant reflète la situation actuelle, arrêtée au 10 juin 1964 (c'est-à-dire compte tenu de l'accroissement des Sections et de l'admission de nouveaux membres en 1963) :

1 9 6 4

Sections	Sociétaires inscrits	Cotisat. versées	Adhérents	1963	1962	1961
1. Allemagne	25	25	20	-	-	-
2. Etats-Unis	40	0	-	0	0	0
3. Argentine	7	0	1	-	0	0
4. Australie	8	0	-	-	-	-
5. Autriche	17	10	1	-	-	-
6. Belgique	30	29	43	-	-	-
7. Brésil	20	0	-	(10)	0	0
8. Gde Bretagne	36	28	-	-	-	-
9. Canada	7	0	-	0	0	0
10. Chili	5	0	-	0	0	0
11. Colombie	5	5	-	-	-	-
12. Danemark	7	7	9	-	-	-
13. Egypte	2	0	-	0	0	0
14. France	74	47	-	-	0	-
15. Espagne	21	0	-	0	0	0
16. Grèce	19	17	-	0	0	0
17. Hongrie	5	0	-	-	-	0

Sections	Soc. Inscrits	Cotis. versées	Adhérents	1963	1962	1961
18. Inde	2	0	-	0	0	0
19. Irlande	7	0	-	-	-	-
20. Italie	62	62	67	-	-	-
21. Israël	9	0	-	(disp)	0	0
22. Japon	19	0	-	-	-	-
23. Liban	5	5	-	-	0	0
24. Luxembourg	5	5	1	-	-	-
25. Mexique	25	25	-	-	-	-
26. Hollande	22	22	32	-	-	-
27. Norvège	6	0	-	-	-	-
28. Pakistan	13	0	-	-	-	-
29. Paraguay	3	0	-	-	-	-
30. Pérou	7	0	-	-	-	-
31. Philippines	6	0	-	0	-	-
32. Pologne	26	16(26)	-	-	-	-
33. Portugal	4	0	-	0	0	0
34. Suède	8	8	6	-	-	-
35. Suisse	24	24	-	-	-	-
36. Tchécoslovaq.	10	0	-	-	0	-
37. Turquie	6	4	-	0	0	-
38. Un. Sud Afric.	2	0	-	0	0	0
39. Uruguay	5	5	-	-	-	-
40. Vénézuela	8	1	-	0	0	0
41. Yougoslavie	19	19	5	-	-	-
42. Sect. Libre	11	3	-	0	0	0
-. Hors Section	4	1	-	-	-	-
	646	368	185			

Ce relevé permet de constater :

a) que les Sections française (74 Sociétaires) et italienne (62) sont numériquement les plus fortes. Suivent les Sections américaine (40), britannique (36), belge (30), polonaise (26), allemande (25), mexicaine (25), suisse (24), néerlandaise (22), etc.;

b) un total de 185 membres adhérents;

c) la défaillance, depuis 4 ans, de la Section américaine;

d) le fonctionnement illusoire de la Section Libre;

e) la carence systématique, malgré de nombreux rappels, des Sections canadienne, égyptienne, espagnole, portugaise, sud-africaine.

Je soumets cette situation à l'appréciation de l'Assemblée. Parce qu'on dit, on répète que l'AICA devient une grande Association, qu'elle se développe, etc... mais tout en se développant d'un côté elle se rétrécit de l'autre .

3) Au chapitre "Recettes", puisque c'est du chapitre "Recettes" que nous parlons, il faut que je vous dise que nous n'avons enregistré aucune rentrée en provenance de l'Unesco. Je précise : les subventions contractuelles particulièrement importantes en 1963 (elles représentent un montant de 245.000 frs belges, 24.500 frs français ou 4.900 dollars) ont été encaissées par le Secrétariat général. Ce problème, vous vous en souviendrez, a été soulevé à Tel-Aviv; il a peut-être été tranché

alors, mais aucune suite ne lui a été donnée. Ce qui veut dire que pratiquement les subventions versées à l'AICA par l'Unesco, sont gérées par le Secrétariat général et échappent totalement au Trésorier.

B. DEPENSES

a) au principal : 81.714 frs belges (8.000 frs fr.) alloué au Secrétariat général;

b) frais de bureau (fournitures, correspondance, téléphone, imprimés de première installation) : 7.000 frs belges (700 frs fr.);

c) quote-part frais de déplacement Trésorier assemblée de Tel-Aviv (selon accord du Comité) : 17.892 frs belges (1.700 frs. fr.);

C. En termes comptables, la situation financière au 31 décembre 1963, établie en base des fonds reçus et maniés par le Trésorier général s'établit comme suit :

RECETTES			DEPENSES	
Versement W.Kern :				
26.558 Fr.S. à 11,521 frs b.		305.975,-	Correspondance	917,-
Cotisations :	"	57.329,-	Téléphone	615,-
liras 100.700	"	C.137,-	Fourn. bureau	40,-
Dollars 54	"	2.716,-	Frais déplacement (commission Paris)	1.605,-
			Frais représentation (Comité)	950,-
			Frais financiers (banque)	374,-
			Imprimés divers	5.353,-
			Télex-Paris	40,-
			Frais déplacement Trésorier Israël	17.892,-
			Secrétariat général	81.714,-
			Annulation chèque 18 $ Brésil	897,-
				110.397,-
			Solde	263.760,-
		374.157,-		374.157,-

B I L A N

ACTIF		PASSIF		
Banque	256.635,-	Avances Delevoy	4.127,-	
			- 399,-	
				3.728,-
Liros 100.700 à 8,08 % frs b.	8.137,-			
Dollars 54 à 50,50	2.716,-	Votre avoir		263.760,-
	267.488,-			267.488,-

D. Cet état appelle quelques observations : le 2 juillet 1963, je rappelais au Secrétariat général que je ne pouvais exercer correctement le mandat qui m'a été confié que si toutes les recettes de l'AICA (cotisations et contrats Unesco) étaient orientées vers un point unique, en l'occurence la trésorerie générale à Bruxelles.

J'insistais pour que la double comptabilité (secrétariat et trésorerie) soit supprimée, précisant que ce n'est qu'à cette condition qu'il serait possible d'établir :

1° un bilan;
2° un projet de budget.

Je demandais dès lors :

1° que toutes les cotisations perçues à Paris soient tranférées à Bruxelles

2° de transférer et de prier l'Unesco de verser à Bruxelles les fonds relatifs aux contrats.

J'ajoutais : "Il importe que la situation soit éclaircie et l'ancien empirisme éliminé. Je ferai en conséquence des propositions à l'Assemblée"

Ces propositions ont été effectivement formulées, loyalement, l'année dernière, à Tel-Aviv. Dans quelle mesure ont-elles été suivies ?

Un seul problème a pu être réglé : celui des cotisations. Le montant des sommes perçues en 1963 à Paris m'a été transmis. Pour 1964, les timbres-quittance ont été émis à Bruxelles et distribués dès réception des chèques ou mandats.

Quant aux contrats-Unesco, contre toute attente, notre compte est resté blanc.

D'autre part, toutes les dépenses du Secrétariat général nous ont échappé.

Qui plus est, j'ai reçu le 27 mars 1964, le relevé des comptes pour l'année 1963 qui vous a été distribué, avec cette précision :

"c'est le même compte que le Secrétariat général a toujours fourni pour chaque exercice depuis la création de l'AICA." (!). Par la même occasion, la Secrétaire générale me donnait l'assurance que "Paris devenait "petite caisse" et Bruxelles, "caisse centrale" !!!

Pratiquement donc, situation inchangée, sinon que la "petite caisse" grossit et surplombe la "caisse centrale" et que les dépenses du secrétariat général ont augmenté comme suit :

	1962	1963
Frais généraux	4.226 frs F.	6.037 frs F.
Frais représent.	4.021	5.737
Appointements	5.725	7.156
	14.772 frs F.	18.930 frs F.
	(150.000 frs belges)	(190.000 frs belg.)
	3.000 dollars	3.800 dollars

A noter que nous avions demandé en séance du Comité, à Tel-Aviv, que, pour l'exercice 1963, ces dépenses ne dépassent pas 15.000 frs F. (150.000 frs belges, 3.000 dollars).

Ainsi donc, dans l'hypothèse où toutes les cotisations 1964 seraient versées (643 X 250 frs belges) = 160750 frs belges, 16.000 frs F., 3.200 dollars) les seules dépenses relevant du secrétariat général entraîneraient, pour l'exercice 64, un déficit de l'ordre de 30.000 frs belges (3.000 frs F., 600 dollars).

Comment dans de telles conditions équilibrer un budget ?

Comment dans de telles conditions élaborer un projet de budget ?

En tous cas, la nécessité s'impose de créer de nouvelles ressources. Dans le cadre des réformes envisagées, nous avons émis plusieurs suggestions à cet effet. Il en est que vous avez éliminées. Je vous demande dès lors de faire preuve d'imagination et de trouver des solutions équivalentes.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour l'exercice 63. Il vous intéressera peut-être de savoir quelle est la situation actuelle, c'est-à-dire au 1er juin 64. Là je vous dirai nous avons registré 50 % des cotisations, nous avons un avoir, compte tenue des dépenses accomplies de 231.000 frs belges soit 23.000 frs français. Voilà la situation. Je tiens la polycopie de ce rapport à votre disposition. Je demande instamment à l'Assemblée et au Bureau que des décisions soient prises pour me permettre d'exercer mon mandat, sans quoi je serais dans l'obligation de vous le remettre. Merci.

Le PRESIDENT : Je remercie Robert Delevoy pour son rapport financier. La parole est à Mme Gille-Delafon.

Robert DELEVOY : Je voudrais prendre la parole une seconde pour rectifier une erreur que j'ai commise tout à l'heure. Je vous ai informé de la carence, depuis quatre ans, de la Section américaine. Le président Sweeney vient de me faire remarquer qu'il n'en porte pas la responsabilité puisque, chose que j'ignorais, il n'est plus Président de la Section américaine et, qui plus est, que la reconnaissance de dette qu'il m'a signée à Tel-Aviv était faite à titre personnel et non pour couvrir ses compatriotes. Telle est la rectification que je voulais apporter.

Mme GILLE-DELAFON : Je voudrais répondre au rapport que vient de faire mon confrère et collègue le Trésorier général. Je le ferai en quelques mots parce que je n'ai pas moi-même apporté de chiffres, les lui ayant confiés. Je suis un peu étonnée, je l'avoue, que, présentant un rapport financier pour une année entière à l'Assemblée, il ne m'en ait pas fait part dans le sens de voir ensemble auparavant si les chiffres concordaient, si tout était en ordre, ce qui est un geste, je ne dirais même pas confraternel, mais de correction habituelle entre collègues d'un même Bureau.

Cette première réserve faite, je voudrais vous parler de l'augmentation des frais que vous avez signalée. Si vous aviez bien voulu m'en parler, je vous aurais donné toute explication et vous ai envoyé d'ailleurs un relevé comme nous avons l'habitude de faire; ce relevé a été établi et pointé par un comptable assermenté et il me semble qu'une des choses les plus utiles à l'heure actuelle au lieu d'essayer de mettre son collègue en mauvaise position - car c'est de cela qu'il s'agit en ce moment - au lieu d'avoir ce geste sans même m'avoir dit un mot de ce que vous alliez dire avant de pénétrer dans cette salle, il serait bien dis-je d'arriver à mettre les comptes de l'AICA d'aplomb, comptes de Paris et de Bruxelles, qui sont tout de même difficiles et compliqués. Je n'ai d'ailleurs qu'une responsabilité limitée pour ces comptes. J'inscris seulement au jour le jour les dépenses et le comptable établit les relevés. Il importe que se rencontrent le comptable de l'AICA de Paris et le trésorier Delevoy, accompagné lui-même d'un comptable, c'est-à-dire que se rencontrent des gens du métier, parce qu'arriver à dire les choses que vous venez de dire sur un collègue sans apporter de précisions n'est pas correct. Je tiens à vous le dire. Secondement, pour la question d'une augmentation des frais, ceux-ci s'expliquent et sont peu considérables. Notre petite secrétaire a dû obligatoirement être augmentée mais il s'agit d'une somme minime. Les frais de Bureau ont été augmentés car il s'agit d'une année très lourde du fait même qu'il y a eu l'élection présidentielle et que cela représente un surcroît de dépenses pour toute association et, en plus, un congrès, celui de Tel-Aviv, à organiser car nous avons fait des frais pour le congrès, pour l'annoncer et prévenir les membres et cela entraîne des dépenses importantes. Vous avez parlé ensuite des contrats de l'Unesco. Pour l'année 1963, plusieurs versements ont été faits à Paris, il s'agissait des exercices précédents. J'ai écrit, comme je

vous l'ai fait savoir, à la direction de l'Unesco pour que les versements soient faits dorénavant à Bruxelles. Que l'argent soit à Paris ou à Bruxelles, cela n'a pas d'importance, il se trouve dans la caisse de l'AICA. Nous fonctionnions avec la caisse de la trésorerie qui était en Suisse et nous n'avons jamais eu de difficulté avec notre confrère Walter Korn. Les comptes sont à votre disposition si vous vouliez bien les regarder mais vous parlez sans les avoir vus, car jamais vous avez pris la peine de les regarder, j'en ai eu plusieurs fois la preuve. Vous devez les examiner avec un comptable qui lui est un professionnel et y comprend quelque chose. Les comptes ont été tenus depuis le premier jour, nous avons toutes les pièces comptables, et ceux que je remets sont signés par un comptable assermenté de Paris. Je ne comprends pas les insinuations que vous faites. Elles ne sont pas acceptables étant donné que vous n'avez pas vu les comptes.

Robert DELEVOY : Ecoutez chère Madame, si j'ai été amené à établir ce rapport un peu dur je le reconnais, c'est entraîné par la force des choses. Entraîné par la force des choses pourquoi ? Parce que vous voudrez bien vous rappeler que dès le moment où j'ai pris la succession de Walter Korn, je suis venu vous trouver et je vous ai demandé d'envoyer à Bruxelles régulièrement toutes les pièces comptables que vous étiez appelée à manier. Je vous ai écrit plusieurs fois, je vous ai demandé de supprimer cette comptabilité parce qu'il appartient, je crois, non pas au Secrétaire général mais au Trésorier de gérer le patrimoine de l'Association.

Mme GILLE-DELAFON : Justement, mais le transfert ne se fait pas par la poste.

Robert DELEVOY : Eh oui, tout le problème est là.

Mme GILLE-DELAFON : Le secrétariat général a des dépenses obligatoires, timbres, dactylo, publications: faudra-t-il vous réclamer de l'argent pour chaque paiement.

Robert DELEVOY : Pas du tout. Il appartient au Trésorier général de vous transmettre des fonds pour la gestion quotidienne, c'est tout.

Mme GILLE-DELAFON : Il y a de la mauvaise foi de votre part car vous n'avez jamais essayé d'organiser le fonctionnement et vous cherchez à me mettre dans une situation défavorable.

Robert DELEVOY : Absolument pas. J'ai fait un exposé rigoureusement objectif et dans l'intérêt de l'AICA.

Mme GILLE-DELAFON : Cette année, après avoir relevé les comptes et vous les avoir envoyés, le secrétariat ayant besoin d'argent, je vous en ai demandé et vous ai prié d'envoyer l'argent nécessaire pour le fonctionnement pendant les six premiers mois de l'année. Rien n'est venu. J'ai attendu vainement et me trouvais à découvert pour assumer les frais importants que vous savez.

Robert DELEVOY : Vous avez touché 80.000 frs.

Mme GILLE-DELAFON : Oui, mais au bout de combien de temps ?

Robert DELEVOY : Deux mois, je crois- j'avais des raisons d'agir ainsi.

Mme GILLE-DELAFON : Cette année il a fallu que je télégraphie au président Argan pour lui demander de vous prier d'envoyer l'argent nécessaire au fonctionnement.

Robert DELEVOY : Mais si je ne suis pas tellement pressé de vous envoyer de l'argent, c'est parce que je savais que vous en aviez.

Mme GILLE-DELAFON : Sur quoi l'affirmez-vous ? Au moment où je vous ai écrit, je vous ai montré que je n'avais plus rien et le comptable a examiné la situation avec moi.

Robert DELEVOY : Ecoutez, vous ne devriez pas avoir de comptable. L'année dernière à Tel-Aviv, le Comité de Tel-Aviv m'a attribué une somme de 500 $ pour payer un comptable à Bruxelles.
Il ne s'agit pas de payer un comptable à Paris. Vous n'avez pas besoin de comptable. Il vous appartient de transmettre au Trésorier toutes les pièces comptables et de permettre au Trésorier d'établir une comptabilité générale, centrale. Je vous l'ai demandé combien de fois ?

Mme GILLE-DELAFON : Toutes les pièces comptables sont à votre disposition et je vous ai demandé comment procéder pour vous les transmettre.

Robert DELEVOY : Ça c'est une chose. Mais le réel problème n'est pas là.

James Johnson SWEENEY : Permettez-moi de dire, et plusieurs confrères sont d'accord avec moi, que je regrette d'entendre une discussion comme celle-ci en public. Est-ce que la mise au point dont il s'agit ne pourrait pas avoir lieu d'une manière plus privée ? Parce que cette manière de faire n'est pas digne de notre Association.

Mme GILLE-DELAFON : J'ai le regret de faire remarquer - et demande que cela figure dans les comptes rendus - que mon confrère, mon collègue du Bureau (un Bureau c'est une équipe) aurait dû examiner les comptes avec moi avant de les présenter à l'Assemblée. Il aurait vu qu'il ne pouvait pas parler comme il l'a fait.

Robert DELEVOY : Vous n'aviez pas à établir votre comptabilité ni à la distribuer aux membres de l'AICA.

Mme GILLE-DELAFON : J'affirme que je n'ai pas distribué le relevé de comptes du secrétariat général de Paris que nous etudions. Ces comptes n'ont pas été polycopiés. Le Président et le Trésorier sont seuls à en avoir communication.

Robert DELEVOY : Mais si, vous l'avez distribuée. Si votre comptabilité n'avait pas été distribuée, je n'aurais pas soulevé le problème.

Mme G. LLE-DELAFON : Prouvez-le. Pourquoi ce débat pénible à tout le monde quand il s'agit de conversations d'ordre privé ?

Le PRESIDENT : La proposition de M. Sweeney est je crois très raisonnable. Il y a ici deux problèmes, l'un de regarder les comptes de l'année passée, et l'autre, le grand problème de la réorganisation des services de caisse et du travail financier et administratif de l'AICA. Il serait mieux de discuter ceci en petit Comité et de donner les résultats de cette discussion à l'Assemblée. Je crois qu'il est tout à fait inutile de discuter pour le moment si l'on a payé 10.500 ou 10.800 francs pour une fourniture. Là n'est pas le problème; le problème, c'est l'organisation du servie.

Jacques LASSAIGNE : Je veux simplement rappeler que le rapport financier est dû à l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT : Le rapport financier a été fait devant l'Assemblée générale.

Jacques LASSAIGNE : Et deuxièmement, je pense tout de même qu'il sera intéressant de savoir un jour, car nous n'avons jamais reçu le moindre éclaircissement sur cela depuis des années, quelles sommes ont été reçues de l'Unesco et comment elles ont été dépensées, car cela a toujours échappé à toute espèce de contrôle et de communication de notre Assemblée générale. Je défends le droit de notre Assemblée à être tout de même informée.

Mme GILLE-DELAFON : J'ai le regret de dire que j'ai remis au président Cogniat le relevé des comptes de l'AICA depuis le premier Congrès (1948). Il a regardé tous les comptes qui ont été remis aux comptables par la suite et fait l'objet d'un relevé général. Quand je suis allée porter ce relevé à Cogniat, il y a deux ans, il m'a félicitée d'avoir fait faire ce travail.

Raymond COGNIAT : Je n'étais ni président ni trésorier, c'est à titre privé, pas du tout pour me rendre des comptes.

Mme GILLE-DELAFON : Ce que je veux dire en rappelant ce détail c'est que les comptes ont été faits.

Raymond COGNIAT : Mais vous ne m'avez pas dit de les communiquer. Vous me les avez communiqué à titre d'information personnelle pour que je le sache, en effet, j'ai vu des comptes.

Mme GILLE-DELAFON : Je ne vous ai pas demandé d'informer l'Association, ce n'était pas votre rôle. Je vous fais remarquer que ces comptes généraux ont été établis et que de mon côté j'ai donné tous les ans un relevé.

Raymond COGNIAT : Nous ne disons pas que vous êtes malhonnête, nous disons seulement que les choses ne sont pas faites normalement. Nous voulons un minimum de régularité pour que nous sachions où nous allons.

Mme CILLE-DELAFON : Personne n'a jamais fait de remarque à ce sujet jusqu'à présent.

René BERGER : Je m'excuse, mais sur un point, un point précis parce qu'il me semble - je suis extrêmement troublé, c'est la première fois que je participe à ces travaux - je comprends parfaitement la nécessité de vider certains abcès mais peut-être y a-t-il difficulté et un manque de courtoisie à poursuivre, en tout cas, j'en suis moi-même indisposé et je pense qu'il faudrait prendre ses responsabilités de façon extrêmement précise en le faisant par écrit plutôt que d'avoir ici une manière de spectacle qui est un peu déplaisant. Voilà la proposition que je fais. Mais en revanche, comme le disait Jacques Lassaigne avec raison, l'Assemblée générale a le droit et c'est son devoir de contrôler ces comptes; nous devons avoir par écrit de façon précise ce qui est proposé de part et d'autre. Voilà donc ma proposition, que nous cessions ce débat mais que nous l'ayons alors chacun, de façon précise, pour prendre une responsabilité à l'égard de ce qui est dit ici.

J'ai encore un point parce qu'il me semble que toute la physionomie de cette Assemblée m'a parue également troublante - peut-être est-ce du fait que je suis novice - mais vous avez parlé avec raison d'efficacité, nous nous sommes penchés avec beaucoup de scrupules sur des buts généraux sur lesquels finalement nous sommes tous d'accord, mais le principal objet à savoir comment trouver les moyens d'achever, s'accomplir, de trouver cette efficacité, nous n'en avons pas parlé. Alors il semble que c'est à cela que nous devrions maintenant nous attacher, nous parlons de subside. Nous voulons demander quelque chose aux gouvernements; non, il faudrait qu'il y ait eu, me semble-t-il, une telle présence de la part de l'AICA que certains gouvernements se trouvent engagés, disposés à donner quelque chose parce que l'AICA représente par soi-même une présence suffisante. Alors, il faudrait centrer nos efforts et peut-être - c'est une seconde suggestion que j'avais à faire - que nous nous engagions à faire des suggestions précises sur les moyens matériels, pratiques, par lesquels l'AICA deviendrait une présence effective. Peut-être puis-je parler plus aisément du fait que j'ai bénéficié des avantages de l'AICA sans endosser de véritables responsabilités sinon mes responsabilités professionnelles. Ma troisième suggestion, c'est de considérer que le statut de membre sociétaire de l'AICA devrait cesser si véritablement il n'y a pas une responsabilité précise à l'égard de l'organisation; car on peut tous publier des livres et par là même bénéficier de ce statut mais une Association comme celle-ci a des devoirs et je me sens d'autant plus coupable que je n'ai participé à aucun Congrès jusqu'à présent, mais il me semble qu'il devrait y avoir une limitation du bénéfice de ce titre, que nous avons, de membre de l'AICA si nous ne savons pas endosser la responsabilité d'une telle Association.

Miroslav MICKO : Il me paraît qu'il a été dit ce que je voulais dire. Je pense qu'il faudrait mettre une fin à cette discussion pénible; quoique je ne suis pas expert en comptabilité, je pense qu'il doit y avoir une méthode technique et précise pour faire la révision des comptes. Alors je ne crois pas que l'on puisse éclaircir la chose dans un débat improvisé. Je propose donc de former une Commission qui pourrait, dans un très bref délai, nous donner le résultat de son examen.

Mme CILLE-DELAFON : Je suis allée moi-même à Bruxelles et ai fait plusieurs propositions par lettre à Delevoy pour lui passer la comptabilité. Or, Delevoy est en exercice comme trésorier depuis plus d'un an et n'est jamais venu voir cette comptabilité qu'il réclame et que je tiens à sa disposition. Une fois il est venu à Paris pour traiter des expositions et j'ai réclamé qu'il vienne voir la comptabilité. Je la lui ai montré, c'est une chose assez volumineuse et cela a duré dix minutes et il est parti. Et voilà tout ce que nous avons eu comme relation depuis qu'il est Trésorier. Etant donné que j'avais tous les papiers en main, toutes les pièces comptables, les relevés de banque, il aurait dû exiger de voir et de compulser au lieu d'aller, sans avoir rien vu, faire un scandale extrêmement discourtois. Après une vieille amitié de vingt ans en arriver là est regrettable. Au nom du président Fierens dont j'avais toute la confiance, je le regrette.

Robert DELEVOY : Permettez-moi de répondre une dernière fois, et cette réponse j'espère clôturera cette regrettable discussion publique. Je suis venu effectivement vous trouver à Paris en vous m'avez montré vos pièces comptables au début de l'année 1963. J'ai passé plus d'une heure chez vous, bien davantage de dix minutes. Je vous ai dit textuellement ceci :"je ne veux pas connaître les pièces antérieures à 1963. Pour des raisons bien précises. Je vous ai demandé de m'envoyer toutes vos pièces de 1963 pour pouvoir établir une comptabilité générale. Je répète qu'en juillet 1963, je vous l'ai encore rappelé. Entre-temps, je vous ai téléphoné. En juillet 1963, je vous ai écrit une lettre mettant les choses au point. Je vous ai téléphoné à la fin de l'année dernière. Depuis, plus rien, vous n'y avez donné aucune suite. J'ai été contraint et forcé d'établir le rapport financier que je viens de faire.

Le PRESIDENT : Si vous le permettez, je voudrais résumer un peu ce débat car nous avons, d'un côté, un rapport précis qui a été fait par notre trésorier Robert Delevoy et qui déplore qu'une partie de l'argent de la société ait été administrée par le Secrétariat général. Mais c'est bien évident que ce rapport ne contient, ni ne peut contenir des accusations car il se limite à rendre compte des chiffres qu'il a réellement administrés. Le problème d'une double administration, d'une double comptabilité va se poser plus tard. Je pense que c'est notre devoir de donner le temps à Mme Cille-Delafon de nous faire un parallèle à celui de Robert Delevoy pour les sommes qu'elle a administrées et dont elle a certainement toutes les pièces comptables.

Mme GILLE-DELAFON : Les pièces comptables sont à Paris à la disposition du Trésorier.

Le PRESIDENT : Dans son rapport, Robert Delevoy rend compte des sommes d'argent qu'il a eues et nous dit qu'il y a une autre partie qu'il ne connaît pas. Est-ce vrai ?

Robert DELEVOY : Exactement.

Le PRESIDENT : Alors, pour cette autre partie, Madame, vous pouvez sans doute nous expliquer.

Mme GILLE-DELAFON : Delevoy connaît ces comptes puisqu'il a reçu notre relevé : Recettes et Dépenses.

Robert DELEVOY : Voilà, vous m'obligez à reprendre ...

Mme GILLE-DELAFON : C'est désagréable pour tout le monde.

Le PRESIDENT : Il y a une proposition qui a été faite par Miroslav Micko et par d'autres. M. Berger demandait justement, si je me rappelle bien, que vous donniez un papier écrit qui puisse compléter le rapport de Robert Delevoy.

Robert DELEVOY : Intégrer les recettes et surtout les dépenses que je n'ai pas pu contrôler.

Mme GILLE-DELAFON : Les pièces comptables se trouvent à Paris où il faut venir les prendre. Elles sont là toutes classées et doivent être pointées en votre présence avant que de vous être remises.

Le PRESIDENT : Bien. Alors Madame, je crois que nous nous disputons sur une question qui n'existe pas, car il est évident que personne n'a de doutes et d'ailleurs ce serait absurde d'en avoir.

Mme GILLE-DELAFON : Des sommes importantes ont été remises à Robert Delevoy par notre précédent trésorier, Walter Kern, parce que des économies ont été faites, nos dépenses ayant été toujours réduites au minimum.

Le PRESIDENT : Tout ce que l'on vous demande, Madame, c'est de nous donner un papier à mettre à côté de celui de Robert Delevoy.

Mme GILLE-DELAFON : Si vous me le permettez et si j'ai l'accord de l'Assemblée, je voudrais faire polycopier les comptes depuis le premier jour jusqu'à aujourd'hui. Comme vous le savez, ces comptes ont été établis par des professionnels et sont signés. Je tiens à ce que tout le monde en ait connaissance.

Le PRESIDENT : Nous sommes maintenant attendus au Musée Correr. La séance est levée.

ASSEMBLEE GENERALE

(suite)

dimanche 21 juin, 10 heures

Le PRESIDENT : Mes chers Confrères, nous allons commencer la séance et suivant l'ordre du jour, nous avons ce matin à vous donner lecture de la liste des nouveaux Sociétaires admis par le Comité au cours de la réunion du samedi 20 juin à 15h30, puis le rapport moral. Le rapport financier nous a été donné samedi au cours de la séance de 16h. Ensuite, renouvellement du Bureau, des vice-présidents, nomination de nouveaux secrétaires régionaux, renouvellement des dix membres du Comité, vote pour l'adoption du projet de Réorganisation, relations avec l'Unesco. Dans l'après-midi, nous aurons une séance de travail sur le projet Delevoy-Hammacher-Jaffé.

Maintenant, lecture va être donnée de la liste des nouveaux membres Sociétaires proposés par la Commission des Admissions et admis par le Comité (voir page 11).

(L'Assemblée générale ratifie ces nominations).

Renouvellement du Bureau : nomination de deux vice-présidents.

Mme GILLE-DELAFON : Deux vice-présidents seulement sont à renouveler cette année étant donné que l'année dernière il y a eu une nomination supplémentaire, le président Argan ayant quitté son poste de vice-président avant la fin de son mandat. Les vice-présidents sortants cette année sont : Giulio Carlo Argan, déjà sorti et remplacé, Mario Pedrosa et Soichi Tominaga. Il y a seulement lieu de remplacer ces deux derniers vice-présidents. Généralement, il est procédé ainsi : des candidats proposés sont inscrits au tableau noir. D'abord les noms des vice-présidents sortis il y a un an qui sont les présidents Hans Jaffé, Jacques Lassaigne et Juliusz Starzynski, tous trois rééligibles. Ensuite les noms d'anciens vice-présidents n'ayant pas été réélus depuis plusieurs années, les présidents Emile Langui, Pierre Courthion, Grgo Gamulin. Ensuite, il revient à l'Assemblée de proposer d'autres noms.

Jacques LASSAIGNE : Je tiens à dire que je ne suis pas candidat puisque la France est représentée au Bureau par Pierre Francastel depuis l'année dernière et que cela me paraît tout à fait suffisant. Je ne suis pas candidat.

Mme GILLE-DELAFON : Dans ces conditions restent les présidents Hans Jaffé, Juliusz Starzynski, Emile Langui, Pierre Courthion et Grgo Gamulin.

Le PRESIDENT : Pour être clair, doit-on se borner à choisir entre les noms qui ont été dits ici ou peut-on émettre d'autres propositions ? Oui l'on peut émettre d'autres propositions. Si quelqu'un veut citer d'autres noms, il peut le faire. Il y a eu d'autres personnes qui ont été vice-présidents A.Hammacher, Meyer Schapiro, Jean Leymarie, José Camon Aznar, Denys Sutton et Shuzo Takiguchi.

Mme GILLE-DELAFON : Le président Cogniat vient de dire que Tony Spiteris était proposé.

Le PRESIDENT : Est-ce que le vote par délégation est admis ? Non, ça n'est pas prevu.
Quelqu'un veut-il encore proposer des noms pour les vice-présidents ? Nous avons déjà Hans Jaffé, Emile Langui, Juliusz Starzynski, Pierre Courthion, Grgo Gamulin, Tony Spiteris et Michel Ragon comme propositions. Nous devons voter deux noms.

Cornelius Doelman et Tony Spiteris avaient été désignés comme scrutateurs mais comme Tony Spiteris est candidat, nous devons désigner un autre scrutateur. Vicente Aguilera Cerni est désigné pour remplacer Tony Spiteris comme scrutateur. Si tout le monde a voté, laissons les scrutateurs travailler et passons à la nomination des nouveaux secrétaires régionaux.

Mme GILLE-DELAFON : Il existe déjà un certain nombre de secrétaires régionaux qui ont été désignés pour s'occuper des régions où il était nécessaire de créer des Sections ou d'organiser une activité quelconque concernant l'Association. Il y a ainsi des secrétariats régionaux pour l'Europe orientale, le Proche-Orient, l'Amérique latine, l'Asie du Sud et l'Extrême-Orient. Vous avez émis l'opinion, il y a quelques années, qu'il fallait penser également à l'Afrique, estimant toutefois que c'était un peu prématuré. Cette question a été remise à l'ordre du jour au cas où il vous semblerait nécessaire de s'en occuper actuellement.

Raymond COGNIAT : Il faut envisager, si l'on pense à l'Afrique, qu'il y a deux problèmes, il y a l'Afrique Noire et il y a l'Afrique du Nord c'est-à-dire deux régions tout à fait différentes. L'Afrique Noire n'a peut-être pas besoin encore de Sections de critiques d'art. L'Afrique du Nord au contraire.

Pierre RESTANY : A propos de ce qu'a dit Raymond Cogniat, il est certain qu'il y a deux problèmes à considérer. Il y a surtout le problème de l'Afrique du Nord dans la mesure même où l'Afrique du Nord existe maintenant au point de vue artistique même si elle n'est pas organisée sur le plan de l'AICA. Et là se pose un problème considérable. Nous savons tous, surtout nous français, qu'il y a des efforts considérables entrepris aussi bien sur le plan tunisien qu'algérien et même marocain, puisque Giulio Argan devait en principe présider une Rencontre internationale à Rabat où il n'a pas pu aller mais à laquelle Michel Ragon et moi avons participé. Donc il y a de plus en plus, non seulement

un plan d'organisation locale mais une volonté aussi d'établir des contacts avec l'extérieur. Ceci est réalisé évidement aujourd'hui sur le plan administratif local, ce sont les fonctionnaires locaux et les ambassades des trois pays de l'Afrique du Nord qui essayent d'organiser cette vie artistique. Mais sur le plan critique, il n'y a pas d'organisation AICA; je pense que l'AICA devrait se pencher sur ce problème et tenter de prendre les contacts nécessaires de façon à ce que des Sections tunisienne, algérienne et marocaine de l'AICA soient constituées dans un temps assez bref, étant donné que cela correspond aujourd'hui à une réalité et à un besoin.

Raymond COGNIAT : En ce qui concerne le Maroc, notre confrère Gaston Diehl est à Rabat; je ne sais pas s'il fait partie de l'AICA, il pourrait nous être utile, il est installé au Maroc depuis des années, y joue un rôle actif et, au moins à titre d'information, pourrait nous apporter des suggestions très importantes.

Pierre RESTANY : Oui évidement, Gaston Diehl, le chef de la Section artistique de la mission culturelle française à Rabat, a une très complète vue de la situation. Je pense que l'on pourrait peut-être même officiellement lui demander ce qu'il en pense et lui demander de nous donner son avis sur cette question. Il pourrait lui-même fonder sans y participer, étant donné qu'il est un fonctionnaire français, mais il pourrait très bien fonder la Section marocaine de l'AICA en nous désignant sur place les journalistes et les critiques valables. Je pense même que l'AICA devrait prendre l'initiative de demander à Gaston Diehl de faire la démarche nécessaire.

Mme GILLE-DELAFON : Gaston Diehl serait par conséquent "Secrétaire régional pour l'Afrique du Nord".

Tony SPITERIS : Comme j'avais dit aussi au Congrès de Munich, c'est une question plus générale que la question des commissaires régionaux. Depuis 15 ans, je ne vois pas ce que ces commissaires ont fait. Certains ont travaillé, d'autres n'ont rien fait. Il faudrait que cela ne reste pas simplement comme titre mais qu'ils commencent à travailler réellement. Je ne sais pas naturellement les rapports que les secrétaires régionaux auraient dû faire. Je ne connais pas ce qu'ils ont fait cette année-ci, mais en tout cas, c'est un problème à examiner et à souligner. Surtout, il conviendrait d'activer nos rapports et que leur poste soit actif et non honoraire.

Mme GILLE-DELAFON : Certains secrétaires régionaux envoient un rapport annuel : Mario Barata a envoyé un rapport cette année ainsi que Jalaluddin Ahmed pour le Sud Asiatique, Suut Kemal Yetkin, secrétaire régional pour le Proche-Orient est actuellement éloigné de son pays étant aux Etats-Unis. L'Europe Orientale a été confiée cette année-ci au président Staraynski qui ne fait que commencer son mandat.

Juliusz STARZYNSKI : Je n'ai pas pris part à l'Assemblée d'Israël et j'ai eu l'honneur d'apprendre par les comptes rendus que j'avais été nommé Secrétaire régional. Mais je me joins tout à fait aux objections, aux remarques de notre confrère Spiteris parce que, jusqu'à présent, c'est quelque chose de très vague. Nous n'avons pas

discuté les possibilités, les devoirs, ni formulé aucun statut pour ce travail de secrétaire régional. Alors pour le moment, il me semble qu'il faut traiter la chose seulement comme à l'étude. L'on pourrait peut-être vraiment développer une activité mais il faudrait commencer par étudier la nomenclature même parce que l'on m'a nommé Secrétaire régional pour l'Europe Orientale et j'en suis très enchanté mais il m'est très difficile de prendre cette tâche, je vous remercie pour cet honneur et en même temps, je vous prie de m'en délivrer. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il me semble qu'avant de faire un choix, un vote, il faudrait un peu en parler et peut-être même demander au Bureau d'étudier la question avec les anciens et les actuels secrétaires régionaux. Je pense qu'un secrétaire régional pourrait faire quelque chose pour la politique de l'AICA, disons dans un certain domaine, mais pour cela il faut qu'elle soit, qu'elle existe cette politique. Un tel secrétaire pourrait être comme un petit ambassadeur de la présidence, du Bureau de l'AICA, envers certains pays mais pour cela il doit avoir des recommandations et même des droits de parler. Aujourd'hui, tout est en l'air, platonique et si cela doit rester, je vous prierais simplement de me délivrer de cette tâche honorable.

Raymond COGNIAT : Ce problème rejoint ce que je disais hier à propos des activités nationales. Il ne s'agit pas du tout d'attendre que les choses viennent mais de susciter les activités, d'établir un programme de nos besoins, de nos désirs, de nos possibilités. La nécessité que souligne Juliusz Stazynski est la même pour les Sections nationales que pour les secrétaires régionaux. Aujourd'hui, c'est un titre honorifique sans que les intéressés sachent ce qu'ils doivent en faire.

Jacques LASSAIGNE : Je voulais simplement rappeler que Mario Barata, qui a été je crois un des plus actifs secrétaires régionaux puisque c'est lui qui a tout de même fondé la Section de Lima et la Section de l'Uruguay, était intervenu, me semble-t-il, à Tel-Aviv sur ce sujet pour demander plus de pouvoirs, plus d'initiatives et il s'était heurté à l'opposition du Secrétaire général qui souhaitait que tout passe par ses services. Je pense, et ce n'est pas une question de personne, que les secrétaires régionaux devraient, comme l'a dit Juliusz Starzynski, être des espèces d'ambassadeurs de la présidence et que c'est vraiment au président qu'il appartient de les actionner. Bien entendu que les rapports passent au secrétariat général, mais je pense qu'ils doivent dépasser des tâches administratives. C'est en effet une espèce de fonction d'ambassadeur des idées de l'AICA et du programme de l'AICA que les secrétaires régionaux doivent essayer de répandre dans des pays qui ne sont pas encore touchés par l'AICA.

Le PRESIDENT : Je pense alors qu'il faudrait prier nos amis de la Commission de Réorganisation de considérer dans le projet de statut qu'ils vont preparer, la tâche des secrétaires régionaux.

Le vote pour les vice-présidents a donné le résultat suivant :

Hans Jaffé 27, Juliusz Starzynski 18, Michel Ragon 15, Tony Spiteris 13, Emile Langui 11, Grgo Gamulin 7, Pierre Courthion 6, A. Hammacher 4;

après d'autres voix pour Vicente Aguilera Cerni, Soichi Tominaga, Palma Bucarelli, Denys Sutton, Giedion, Pierre Jeannerat.

Les deux candidats qui ont obtenu la majorité sont élus : Hans Jaffé (Néerlande), Juliusz Starzynski (Pologne).

Passons maintenant au renouvellement des dix membres du Comité.

Mme GILLE-DELAFON : D'après les Statuts, il y a dix membres du Comité qui sont renouvelables tous les ans. Ce sont actuellement ; Otto Benesch, Palma Bucarelli, Jean Cassou, A.M. Hammacher, René Huyghe, Jean Leymarie, Kurt Martin, Francisco Monterde, Meyer Schapiro, Tony Spiteris. La nomination comme président de la Section italienne de Mme Bucarelli l'introduit de droit dans le Comité. il reste donc seulement neuf membres qui sont rééligibles.

Jorge ROMERO BREST : Je veux faire une proposition, celle de nommer candidats les collègues qui viennent aux congrès parce que certains de ces membres qui sont du Comité ne viennent jamais aux congrès. C'est beaucoup mieux de nommer des gens plus jeunes peut-être mais qui sont disposés à travailler.

Le PRESIDENT : L'on ne doit pas donner de diplômes d'honneur, ce n'est pas cela.

Une Voix : Avant de renouveler un mandat, nous voudrions savoir comment ce mandat a été rempli pour savoir si les membres du Comité qui vont être renouvelés maintenant ont fait leur devoir, ont travaillé, c'est-à-dire s'ils ont eu une activité qui justifie notre vote. Comme cela, nous votons dans le noir, nous ne savons pas ce que nous votons, nous votons des noms et nous voulons voter des activités.

Le PRESIDENT : Nous pouvons commencer par écrire les noms des neuf membres précités puis nous ajouterons d'autres noms et nous voterons Quels nouveaux candidats sont proposés ?

Vicente Aguilera Cerni, Kurt Martin, Michel Ragon, René Berger - puisqu'il a pris ce chemin, j'espère qu'il continuera -, Katia Ambrozic.
Est-ce que je peux faire des propositions à titre personnel ?

Alors je propose encore Moreno Calvan Pierre Restany et Giuseppo Marchiori.

D'autres noms sont encore énoncés : Pierre Jeannerat, Nello Ponente, Umbro Apollonio, Georges Boudaille ...

Le PRESIDENT : Nous votons 10 noms. Il est entendu que tout le monde peut proposer d'autres noms.

On propose encore Muller.

Cornelius Doelman et José-Augusto França sont priés de faire le scrutin; pendant que les scrutateurs travaillent, passons aux relations avec l'Unesco. Mme Gille-Delafon a la parole.

Mme GILLE-DELAFON : Je puis vous faire savoir que les relations de notre Association avec l'Unesco continuent à être extrêmement amicales. D'autant plus amicales que, comme vous le savez, à la tête du Département des Activités culturelles avec lequel nous sommes en contact constant, se trouve un membre de notre Association qui nous considère avec beaucoup de bienveillance et de sympathie, et, chaque fois qu'il le peut, facilite nos rapports avec l'Organisation. L'année 1963 a été difficile pourtant, l'Unesco s'étant trouvé en présence d'une modification d'orientation dans ses buts. Jusqu'à présent, les activités culturelles avaient dans le budget de l'Unesco une place favorable. Or, cette année, le Département des Activités culturelles s'est trouvé défavorisé au bénéfice des Sciences en général, afin d'aider les pays sous-développés. Le budget du Département des Activités culturelles a été fortement diminué. La situation a paru inquiétante pendant plusieurs mois et nous nous sommes demandés longtemps ce que nous pourrions vous apporter aujourd'hui comme résultats. Nous savions toutefois que nous pouvions espérer mais les contrats de l'année 1963 ont été seulement signés en 1964. Nous avons finalement la même position que les années précédentes. M. Gomez Machado, qu'il faut bien nommer, et auprès de lui, l'un et l'autre étant membres de l'Association, notre confrère et ami Peter Bellew qui s'est toujours intéressé à nous et a beaucoup aidé pour que nous puissions traverser la crise qui sévissait à l'Unesco. Le résultat est que les deux contrats habituels pour les années 1963 et 64 nous ont été passés avec certaines facilités pour le temps d'exécution car ils avaient été signés beaucoup plus tard qu'à l'habitude. Il s'agit des contrats n°1 et n°2 qui ont toujours été renouvelés depuis plusieurs années. Voici le libellé du contrat n°1 pour les années 1963 et 64 qui entre dans le Projet Majeur Orient-Occident :

" Réunir une documentation aussi complète que possible sur l'art contemporain du Pakistan. Cette documentation comprendra des études d'ensemble, des comptes rendus d'expositions, des études sur des artistes importants et des photographies de leurs oeuvres. Elle sera assemblée avec la collabration de la Section pakistanaise de l'Association internationale des critiques d'art, et soumise à un groupe international d'experts qui l'examinera et recherchera des critiques d'art de différents pays de l'Occident désireux d'étudier cette documentation et d'en tirer le matériel destiné à des publications artistiques.

ce contrat (135.5464), de 4.000 $, signé le 23 octobre 1963 devra être terminé le 30 juin 1965."

Je dois vous rappeler que ce contrat n°1 est rempli par l'AICA depuis plusieurs années et que plusieurs Sections asiatiques ont déjà réuni une documentation : la Section japonaise d'abord qui a beaucoup

travaillé et a envoyé une très belle documentation. Cette documentation approuvée par l'Unesco se trouve maintenant au Centre de documentation de l'AICA qui est abrité par la Bibliothèque d'art et d'archéologie à Paris, le Centre fonctionnant avec l'aide financière de l'Unesco. Il y a eu ensuite la Section turque qui a envoyé également une documentation très complète sur l'art de son pays, catalogues d'expositions, coupures de journaux, livres, des agendas..etc. La Section indienne ensuite a envoyé peu de chose mais nous y avons remédié avec nos propres moyens. Le contrat n°1 cette année doit être exécuté par la Section pakistanaise et sera à remettre le 30 juin 1965.

Le contrat n°2 est celui qui jusqu'ici a retenu tous nos soins parce qu'il était aussi celui qui intéressait le plus l'Unesco. Il est prévu également pour les années 1963 et 64. En voici les clauses :

" Développer les activités du Centre international de documentation sur les archives de l'art contemporain, (c'est ce centre qui a été créé à la Bibliothèque d'art et d'archéologie où nous avons un fichier et où nous avons un archiviste qui travaille régulièrement) établi à Paris, dont le but est de recueillir les données existantes et de stimuler, coordonner et organiser les recherches nationales (dans les différentes Sections, c'est ce que fait la Commission des archives). Au cours des années 1964 et 1965 (aussi décalés pour la raison du retard) le Centre procèdera, notamment, à un recensement des Centres nationaux de Documentation existants. Il continuera à rassembler une documentation bibliographique et préparera, pour publication, une bibliographie
annotée des articles consacrés à l'art contemporain parus dans les périodiques spécialisés..... Faire paraître dans son "Bulletin international" toutes informations nouvelles relatives aux tendances, écoles et réalisations des artistes de l'Orient (ceci c'est pour que nous puissions entrer sur le budget Orient-Occident du projet majeur). Ce "Bulletin" publiera, également, les bibliographies, études et autres travaux entrepris par le Centre."

Le travail est à remettre le 15 novembre 1965, le montant du contrat est de 19.600 francs pour les années 1963 et 64.

Comme vous le voyez, nos relations avec l'Unesco se présentent bien, tout au moins elles continuent à être ce qu'elles étaient malgré les changements survenus dans cette Organisation et l'on nous a fait remarquer que nous étions favorisés. Ce que je puis encore vous faire savoir, c'est que d'autres projets sont à l'horizon et que de nouvelles collaborations peuvent être espérées. Notre confrère et ami Peter Bellew pourrait peut-être donner quelques précisions à ce sujet.

Peter BELLEW : Les relations entre l'Unesco et l'AICA ont toujours été très harmonieuses et il y a toujours eu une bonne collaboration. Le travail accompli par l'AICA a toujours donné beaucoup de satisfaction à l'Unesco et ce serait avec beaucoup de tristesse que l'on verrait le travail qui a été fait pendant 16 ans ne plus continuer. J'ai été

surpris qu'hier après-midi, on ait voulu éliminer les Sections libres; quand je parle du Prof. Argan ou de quelqu'autre individu éminent, je ne le vois pas comme un italien ou comme un français mais plutôt comme un critique d'art international. J'espère donc que l'organisation restera fidèle à l'idée de critiques d'art internationaux et libres.

Tony SPITERIS : Je crois qu'il y a un petit malentendu. Nous n'avons jamais eu l'intention - le Président et tous les membres je crois - de supprimer la Section Libre. C'est une transformation, disons administrative, structurale pour faciliter la tâche de l'Association que nous voulons faire. Mais ce n'est pas une question de principe. Et je pense en tout cas que la Section Libre sera maintenue d'autant plus que l'on a souligné le fait psychologique, le fait moral; par conséquent je crois qu'il n'y a pas de question.

Yvon TAILLANDIER : J'ai été frappé hier par le fait que lorsque nous avons étudié le texte du statut, nous avons parlé des buts de l'Association et entre les buts, un des premiers est celui de promouvoir une discipline critique. Cela me paraît très intéressant, mais on ne peut pas dire tellement "de promouvoir" (art. I, b1) car je n'imagine pas que l'on puisse obliger les critiques à s'astreindre à une seule discipline, une seule manière de faire de la critique; il me semble qu'il serait bon de remplacer le mot "promouvoir" par le mot "proposer". Proposer des disciplines critiques, proposer des définitions de mots. Cela est très important; mais "promouvoir" ne me paraît pas nécessaire, cela me semble une expression un peu malheureuse. Alors je demande la modification de cette expression.

Le PRESIDENT : Oui, mais je tiens à dire que le mot discipline est pris dans le sens de science et pas dans le sens d'une conduite à imposer.

Yvon TAILLANDIER : Justement, dans le discours d'introduction à la réunion, vous avez employé le mot science alors que pour moi, si la critique d'art est une science, elle est aussi un art et surtout un art. Et une chose m'inquiète beaucoup qui est que, si nous considérons trop la critique d'art comme une science, cela devient quelque chose d'assez ennuyeux alors que nous avons l'obligation de faire de la critique aussi quelque chose de séduisant donc un art. Il me semble qu'il ne faut pas oublier que la critique est un genre littéraire qui peut se doubler d'une science, être fondée sur une science, mais qui reste un genre littéraire. C'est pourquoi cette insistance sur des mots scientifiques et philosophiques comme justement le mot "méthodologie" me paraît gênante et j'aimerais voir un autre mot, même le mot "méthode", plus courant dans ce premier paragraphe.

Le PRESIDENT : Nous parlerons de cela plus tard, mais évidemment, le mot discipline que j'ai employé était pris dans le sens d'études, de cours d'études, de moyens d'études.

Salek MINC : Hier nous avons beaucoup parlé du problème des membres qui ne venaient pas aux réunions. Eh bien ! pour quelqu'un qui doit

venir d'Australie, c'est extrêmement cher et nous avons un problème un peu différent des autres Sections. La Section australienne n'est pas très satisfaite de la façon avec laquelle ses membres qui en ont fait la demande, ont été admis. Sur 40 demandes, 8 seulement ont été admis. Nous proposons que les demandes soient faites au Président de la Section australienne qui proposera les noms des candidats à l'AICA directement; mais celui-ci doit savoir à l'avance combien de membres peuvent être acceptés pour qu'il choisisse lui-même les meilleurs et ne propose que les noms de ceux qui seront acceptés.

Le PRESIDENT : Il n'y a pas de limite.

Salek MINC : Nous nous plaignons aussi de ne pas recevoir tous les documents. Absolument tout nous intéresse pour savoir exactement ce qui se passe. En ce qui concerne les cotisations, les huit membres n'étant pas tout à fait sûr d'être acceptés, ne les ont pas encore envoyées; ils s'en excusent et le feront bientôt.

Le PRESIDENT : La parole est maintenant à Mme Gille-Delafon pour le rapport moral.

Mme GILLE-DELAFON : L'AICA a maintenant seize ans. Autant de fois où les critiques d'art ont eu l'occasion de se retrouver et d'établir ces liens confraternels auxquels ils tiennent tant désormais.

Commençant le rapport moral que j'ai à charge de présenter à cette seizième Assemblée générale, je voudrais rappeler que l'AICA a déjà été l'hôte de la Ville de Venise pour une même réunion (d'assemblée générale). Il y a de cela longtemps maintenant et l'AICA venait à peine de naître. C'était en 1950, il s'agissait de la 2ème assemblée générale. Les participants qui n'étaient pas encore bien nombreux, sont arrivés tous ensemble en groupe par le train et ils ont trouvé sur le quai de la gare le président Lionello Venturi qui était venu les accueillir. Aujourd'hui le nombre des participants s'est plusieurs fois multiplié et c'est sous la présidence de notre confrère Giulio Carlo Argan, le fils spirituel de Lionello Venturi, qu'ils se réunissent. Et l'accueil magnifique de Venise mérite de la part des membres de l'AICA la même gratitude.

L'année qui vient de s'écouler depuis l'Assemblée générale de Tel-Aviv où ceux qui se sont rendus en Israël ont pu apprécier l'effort du président Haïm Gamzu et des membres de la Section israélienne, cette année n'a pas été marquée par des incidents notables. Le travail a repris en vue d'exécuter les tâches que l'Assemblée avait décidé d'entreprendre. Une Commission de travail temporaire a eu la charge d'établir le projet de réorganisation jugé nécessaire en raison du développement de l'AICA. Les anciennes Commissions de travail par contre qui n'avaient pas eu la possibilité de se réunir lors de l'Assemblée de Tel-Aviv, sont en attente de nouvelles directives. Toutefois à la Commission des Archives de l'art contemporain, où les travaux répondent à un programme déterminé par l'Unesco, l'activité a été

poursuivie sans relâche et le plan de travail établi par la Commission lors de sa dernière réunion a été rempli. Une abondante documentation originale a été réunie qui va donner lieu à de nouvelles publications.

Le Bureau s'est réuni au siège de l'Association à Paris, le 7 mars, pour être informé de l'état d'avancement des travaux de la Commission de Réorganisation. Communication des comptes rendus de cette réunion a été envoyée aux membres du Comité.

Il faut faire ressortir l'excellente atmosphère qui règne parmi les Sections nationales. S'il en est quelques unes qui, faute de facilités, ne parviennent pas à s'organiser normalement, la plupart d'entre-elles ont acquis maintenant une sorte de maturité et se sont constituées comme véritables organismes nationaux. S'appuyant sur l'AICA d'où leur vient les directives, elles ont compris l'intérêt des recherches communes ainsi que de l'accomplissement des tâches collectives qui sont parmi les buts de l'Association.

L'appui de l'Unesco, cette année encore, n'a pas manqué à l'AICA. Des nouveaux objectifs de cette Organisation dorénavant plus orientés vers les Sciences que vers la Culture, pouvaient faire craindre un ralentissement de l'intérêt pour une ONG (organisation non gouvernementale) telle que l'AICA entièrement consacrée à l'étude de l'art. Mais le bienveillant intérêt du Département des Activités culturelles a rendu possible de continuer la collaboration habituelle. Certaines recherches sur les origines de l'art contemporain auxquelles s'intéresse l'Unesco, vont être poursuivies tandis que quelques nouveaux espoirs dans un avenir proche pourront probablement étendre encore la collaboration.

L'année, sans doute, a été moins cruelle pour l'AICA que certaines autres en ce qui concerne la disparition de ses membres. Cependant, à notre regret, des décès de confrères sont à annoncer. La Section allemande a informé de la mort de son membre fondateur, le Dr Honoris Causa Bruno E. Werner, président du Pen-Club allemand-Ouest et critique d'art, ancien attaché culturel à l'ambassade d'Allemagne aux Etats-Unis. Bruno Werner avait accueilli les membres de l'AICA à Washington en 1959 à l'issue de l'Assemblée générale de New York.

La Section française regrette la disparition de deux membres estimés de tous : Henri Martinie dont la probité professionelle était universellement reconnue, qui pendant de longues années a été le critique d'art du journal "Le Parisien libéré". La Section regrette d'autre part la disparition d'un de ses membres particulièrement brillant, Léon Moussinac, poète, écrivain, critique d'art et critique de cinéma ouvrant en quelque sorte la voie dans ce dernier domaine où il a fait oeuvre de pionnier et où ses avis font toujours autorité. Léon Moussinac avait également été directeur de l'Ecole nationale des Arts décoratifs offrant l'exemple d'une carrière multiple et féconde qui ne l'empêcha pas de sacrifier largement à l'amitié.

La Section mexicaine pour sa part a annoncé le décès de l'un de ses membres les plus distingués, Paul Westheim, que nous avons vu lorsque nous sommes allés à Mexico et qui a fait des conférences, vivait au Mexique depuis 1945. Dans la période 1917 à 1933, il avait publié à

Berlin "Das Kunst Blatt", "Orbis Pictus" différentes études, notamment sur Kokoschka. Au Mexique, il s'est consacré à l'étude de l'art précolombien où il avait acquis une grande notoriété. Les membres qui ont pris part à l'assemblée générale de Mexico ont conservé le souvenir de la conférence qu'il a faite sur cet art.

Peut-être d'autres Sections nous apprendront-elles encore d'autres pertes que nous ignorons encore. Je terminerai ce rapide rapport moral sur cette note triste, ce rapport qui vous a annoncé l'essentiel de l'activité de l'année, vous laissant par vous-même le soin de juger de l'atmosphère morale de l'association.

Raymond COGNIAT : Je regrette mais je vais encore reprendre un débat qui ne se règle pas. Ce rapport moral est comme tous les rapports moraux qui se succèdent, sans apporter d'informations nouvelles, sans poser le vrai problèmes, sans refléter l'inquiétude et la dégradation de la situation morale dans laquelle nous nous débattons. Depuis quelque six ans, les choses vont en s'aggravant. Déjà à Mexico vous vous êtes trouvés avec une situation qui avait provoqué des débats très pénibles sans rien résoudre, on y a décidé de nommer une Commission pour régler les problèmes de façon moins publique. Dans le courant de l'année il y eut des rapports qui ont été jugés inexacts; une Commission a été chargée de revoir ces rapports pour les améloirer. Puis il y a eu la réunion à Tel-Aviv où la situation s'est aggravée; de nouveaux rapports furent déposés, de nouvelles Commissions nommées, de nouvelles rectifications, de nouvelles publications erronées. Chaque année ou même plusieurs fois dans l'année, on remet en cause les questions posées, on remet en cause les rapports faits, on remet en cause la nécessité de ces réunions très pénibles. Comme nous ne voulons jamais prendre de décisions, les choses vont de plus en plus mal et chaque fois on nomme une Commission qui reporte à l'année suivante. J'ai le sentiment que cette fois c'est très grave. Il ne s'agit pas d'un problème de structure, c'est -disons-le- un problème de personne, de personne dans la mesure où, malgré la bonne volonté - je dis malgré la bonne volonté - malgré le dévouement, Mme Gillo-Delafon a une façon d'interpréter son rôle, ses fonctions, de servir l'Association avec dévouement mais peut-être pas dans le sens que souhaiterait la plupart des membres. Je ne mets pas du tout en cause ses qualités morales mais je mets en cause sa façon d'interpréter les faits, ce qui fait qu'avec un point de départ vrai, nous sommes mis en présence d'une vérité déformée. Nous sommes dans une situation actuelle sans issue si nous n'apportons aucun changement. Nous allons avoir des débats financiers très pénibles; nous allons devoir voter sur un rapport financier sur lequel nous ne pouvons pas voter, sur un rapport moral sur lequel nous nous refusons de voter. Nous allons repartir, après être venus ici pendant quatre jours, sans même nous promener en ville, sans même aller voir Carpaccio et Tintoret, après avoir discuté pour rien. Et l'année prochaine nous nous réunirons je ne sais où et cela recommencera. Le problème a besoin d'être réglé tout de suite. Je m'excuse de parler aussi brutalement mais je crois qu'il faut le faire parce que si ce n'est pas cette Assemblée générale qui décide, ça ne sera jamais réglé.

Dans la Section française nous avons trouvé une façon élégante, sur la demande de Pierre Restany, pour essayer de ne pas mécontenter, de ne pas peiner quelqu'un. Peut-être que l'on peut trouver une façon plus élégante, mais l'état de chose actuel ne peut pas durer. Nous, Section française, ne voulons rien pour nous, ni secrétariat, ni présidence; nous voulons une Association qui nous serve car nous nous trouvons actuellement avec une Association qui est une chimère. Nous sommes à son service : nous payons des cotisations, et qui servent à quoi : à avoir une carte d'entrée dans les musées - je ne mets pas en doute l'honnêteté, je le dis encore une fois - mais je pense que l'on fait des choses inutiles, qui coûtent chers et qui ne servent personne. L'Association doit être à notre service. Je m'excuse encore de le dire aussi brutalement, mais actuellement elle ne sert à personne, ni aux organisateurs d'expositions, ni aux journaux, ni à nous. Je donne un exemple précis, une année j'ai voulu faire une revue internationale, j'ai demandé à différents confrères d'y participer; on m'a dit : "Ah, ça vous sert à quelque chose l'Association, vous écrivez à tous les membres du Comité". Eh bien sûr si elle ne sert pas à cela, à quoi sert-elle ? Une autre fois j'ai proposé de faire une réunion de l'Association, une Assemblée générale à Paris à l'occasion de la Biennale de Paris, parce que j'avais un petit crédit d'invitations et j'aurais pu profiter de ces invitations pour organiser une réunion. On m'a répondu : "Ah, vous vous servez de l'Association". Mais naturellement je pensais m'en servir en la servant. J'ai donc renoncé aux invitations vous n'êtes pas venus à Paris à cette occasion là. Mais alors à quoi sert l'Association.

Michel RAGON : Je voudrais poser une question naïve, gênante d'ailleurs. Mais j'ai entendu un rapport financier hier de Robert Delevoy, j'ai entendu un rapport moral de Mme Gille-Delafon qui n'y répond absolument pas. Je voudrais poser la question : A quoi sert l'argent de l'Unesco ? Est-ce qu'il y a eu des crédits votés par l'Unesco ? Où sont-ils allés ? J'attends la réponse.

Mme GILLE-DELAFON : Vous demandez l'emploi des crédits de l'Unesco ? Les crédits de l'Unesco ont été employés pour les travaux qui étaient demandés par cette Organisation, soit la publication d'un Bulletin qui a été envoyé à tous les membres, et la création d'un Centre de documentation des Archives de l'art contemporain qui se trouve rue Michelet, à la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Tous les frais ont été engagés comme il était demandé par l'Unesco : achat d'un fichier et fonctionnement du Centre.

Michel RAGON : Quel est le montant des crédits de l'Unesco ? La chose la plus simple est de le dire cela aurait évité d'avoir ces entretiens pénibles d'ailleurs, entre vous deux, qui sont pénibles pour nous tous (moi c'est la première fois que je viens à une réunion internationale mais ça ne donne pas envie de revenir). Pourquoi ne pas répondre : Robert Delevoy a posé une question, pourquoi ne lui répondez-vous pas et tout serait éclairci ?

Mme GILLE-DELAFON : Des comptes ont été établis tous les ans et des relevés ont été faits, remis au Trésorier général et publiés avec les

comptes rendus de chaque assemblée générale. Chaque membre les a reçus mais je les ferai parvenir à nouveau à tout le monde. L'Unesco a reçu également des comptes et les a approuvés.

Michel RAGON : Pourquoi ne sont-ils pas dans le rapport financier de Robert Delevoy ?

Mme GILLE-DELAFON : Il a reçu tous les comptes et le relevé financier de l'Unesco.

Michel RAGON : Il faut savoir qui dit la vérité, est-ce que c'est Robert Delevoy, est-ce que c'est vous ? C'est une question très grave et il faut la poser. Ce n'est pas une question morale, c'est une question effectivement de personne. Robert Delevoy a offert sa démission, alors il faut voir si nous acceptons la sienne ou si nous demandons la vôtre. C'est très simple. Il faut poser les questions franchement.

Mme GILLE-DELAFON : Il est absolument nécessaire en effet qu'il y ait des éclaircissements parce que les relations entre le Trésorier général et le secrétariat général de Paris ont eu quelques difficultés à s'organiser du fait que j'ai écrit bien des fois à Robert Delevoy et que je n'ai jamais eu une réponse. Lorsque je lui ai demandé comment procéder, il m'a dit : "envoyez-moi les pièces comptables". Or ce n'est pas exécutable ainsi, cela doit avoir lieu en présence de personnes qualifiées, en présence de comptables et des commissaires aux Comptes. Il y a une erreur grave au départ des incidents actuels qui est que le rapport financier du Trésorier général n'a pas été vu par des commissaires aux comptes qui auraient demandé tout ce que vous êtes obligés de demander ici en séance d'Assemblée générale. Différentes opérations auraient dû être faites avant et j'ai été très étonnée que Robert Delevoy arrive avec un rapport polycopié qui n'a été vu ni par le Président, ni par les commissaires au comptes, ni par moi-même. De plus, il n'apporte aucune pièce comptable. Et pourquoi m'accuse-t-on de ne pas donner les comptes du Secrétariat général quand c'est le Trésorier qui les a, car je les lui ai fait parvenir en temps voulu. A l'assemblée générale, au point de vue comptable, le secrétaire général apparaît au second plan.

Une Voix : de ne pas avoir les pièces comptables. Donc il faut savoir toujours la même chose, donc il faut éclaircir, crever cet abcès.

Mme GILLE-DELAFON : Les pièces comptables ont toutes été pointées par le comptable de l'AICA à Paris (que tout le monde peut voir et consulter, comme tout le monde peut venir au secrétariat voir les papiers en question). Avant de transporter la comptabilité à Bruxelles, il faut que toutes les pièces aient été contrôlées par le comptable du Trésorier général de Bruxelles. Et si ce n'est pas facile de faire venir un comptable de Bruxelles, il est facile d'en prendre un à Paris de la même banque que celle de Bruxelles. Et alors la documentation sera remise à Robert Delevoy.

Michel RAGON : Il est incompréhensible que ce ne soit pas fait depuis un an.

Mme GILLE-DELAPON : Il faut que l'opération soit faite correctement.

Jacques LASSAIGNE : Je ne veux pas rentrer dans le détail d'un débat financier et je crois que tout de même tout est assez clair. Je voudrais tirer la conclusion de la journée d'hier, très rapidement. Elle a été pénible pour ceux qui sont venus pour la première fois, qui sont nombreux et qui se sont dit : "Est-ce ça l'AIC ?". Mais elle l'a été tout autant, croyez-le bien, pour ceux qui sont là depuis le début et qui voient où nous en sommes arrivés. Hier, il y a eu deux discours importants : un du président Argan, dont nous pouvions tous accepter tous les termes qui étaient parfaits, qui disait : "J'ai été nommé l'année dernière à Tel-Aviv pour faire quelque chose" et nous savons qu'il veut et qu'il peut faire quelque chose et qu'il y a beaucoup à faire. Et il a ajouté : "Je reconnais qu'en un an je n'ai rien pu faire, que c'est un échec." Pourquoi ? Il y a eu ensuite notre trésorier Delevoy, que nous avons élu il y a un peu plus d'un an, qui a commencé pratiquement ses fonctions et qui a posé le problème budgétaire, sans accuser personne, en disant : "Il y a une espèce de laisser-aller qu'il faut arrêter". Il a essayé de mettre de l'ordre dans nos finances, établi un système des cotisations perçues en échange d'une vignette; il a centralisé à Bruxelles tout cela et fait un travail, je crois, parfaitement indispensable, avec tout son dévouement. Il est arrivé et il a dit : "Je me heurte à des difficultés impossibles, je continue à ne pas recevoir tout l'argent. Pratiquement - il l'a dit lui aussi - c'est un échec, et suis prêt à donner ma démission".

Entre ces deux discours nous avons eu une très longue discussion qui s'est amorcée, mon dieu, dans la bonne volonté générale parce que nous pensions peut-être que l'on pouvait en séance arriver à des solutions rapides, sur un texte difficile puisqu'il avait déjà fait l'objet d'une première version puis d'une seconde et qui n'était manifestement pas au point. La discussion a été extrêmement intéressante parce que c'est toujours intéressant de savoir l'opinion des membres de l'Assemblée générale; ils sont là pour cela et non pour faire des promenades et pour avaliser tout ce qu'on leur dit et toute l'eau bénite qu'on leur donne. Malheureusement, nous nous sommes vus après deux ou trois heures encore à l'art. 2 ou à l'art. 3 des statuts. Mais pourquoi nous raccrochions nous tous à ce texte, avec l'espoir qu'une solution allait peut-être en sortir ? Parce que, à Tel-Aviv, où nous avions la possibilité de prendre une décision définitive, de régler les scandales passés, d'y mettre un terme et de partir sur des bases nouvelles, à Tel-Aviv, malgré ma réclamation, nous avons hésité et finalement nous avons décidé d'attendre un an à la demande d'Argan. Je comprends qu'à ce moment-là - il venait d'être élu président - il ait dit : "Je ne peux pas tout renouveller d'un coup, je vous demande de me faire confiance et d'attendre encore". Nous n'avons pas pris la décision qui s'imposait alors sans discussion. Et parce que nous n'avons pas pris cette décision, nous avons songé à une échappatoire, nous avons essayé de tourner la difficulté, l'obstacle, en proposant une réforme réglementaire. Celle-ci était très importante au début, puis elle s'est

amenuisée. On avait envisagé d'abord de doubler le secrétariat général par un secrétariat administratif, puis cette disposition a disparu du projet que l'on nous a soumis maintenant. Finalement, cette échappatoire ne nous a pas permis de tourner l'obstacle. Il faudra poursuivre cette discussion très importante, sous la forme que vous jugerez utile, probablement après une séance de travail qui donnera des indications précises à une nouvelle Commission ou à la Commission ancienne, en laquelle nous avons toute confiance, il n'y a pas de problème. Mais est-ce qu'il ne vaudrait pas tout de même mieux prendre le problème en face et voir aujourd'hui l'heure est venue de changer de méthode et de personne. Cela n'a rien d'humiliant pour quiconque. Je crois qu'il y a une disposition qu'il faudrait adopter dans toutes les assemblées, c'est qu'un mandat, quelqu'il soit, ne peut pas être rempli plus d'un certain temps. Sans doute nous sommes tous convaincus que ce que nous faisons est indispensable et essentiel, mais il vient un moment où, mon dieu, l'évolution des choses, l'évolution des faits, l'évolution des hommes fait que nous sommes dépassés les uns et les autres. Cela peut m'arriver à moi comme à Giulio Argan un jour. Il faut pour qu'une association vive, qu'elle subisse un renouvellement constant et cela n'est pas possible si certains rouages essentiels restent immuables, s'encroûtent, s'enrayent, s'immobilisent sur des bases qui ne correspondent plus à la réalité parce que les structures que nous avons élaborées il y a quatorze ans, évidemment sont dépassées aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que tout ce qui est dans notre ancien statut soit mauvais, bien entendu que non, au contraire, je pense que de grandes réformes ne sont peut-être pas nécessaires; notre réglement n'est pas si mauvais. Ce qu'il faut c'est renouveler constamment les personnes, parce qu'il faut des forces nouvelles à une association et il faut que ces forces nouvelles répondent justement au sentiment général de l'ensemble.

Eh bien ! le rapport moral qui vient de nous être lu, ne correspond pas évidemment à ce que nous pensons les uns et les autres des tâches que nous aurions dû faire et que nous devons faire.

Alors je veux poser maintenant le problème franchement, il faut que nous tranchions, il faut que certaines personnes acceptent de se retirer pour servir l'AICA parce que c'est une chose qui peut nous arriver à tous et il faut que nous sachions tous nous effacer derrière la collectivité à laquelle nous avons essayé d'apporter quelque chose de notre propre substance. Cela est la seule chose qui compte et non pas nos ambitions personnelles. Je le sais bien, Argan, que ce n'est pas par ambition personnelle que tu es Président; c'est parce que tu as vraiment cru, tu as espéré que tu pourrais faire quelque chose. Eh bien ! il faut que tu puisses le faire.

Pierre AESTANY : Je suis particulièrement reconnaissant d'abord à Raymond Cogniat et ensuite à Jacques Lassaigne pour le ton qu'ils ont employé de ce problème qui nous concerne tous et qui est celui d'une réorganisation active, ouverte vers le futur de notre Association.

Il y a un problème de personne en effet, et tout se résout aujourd'hui, maintenant nous le voyons, à un problème de personne. Je pense que nous

devons remercier Argan d'avoir pendant un an essayé de faire évoluer le problème de façon à ce qu'il arrive où il est arrivé. Je crois que si, aujourd'hui, Jacques Lassaigne et Raymond Cogniat parlent comme ils parlent, c'est qu'ils s'aperçoivent que dans le fond le président Argan a essayé véritablement d'arrondir les angles et c'est là une sorte de victoire morale qui me fait plaisir. Nous sommes arrivés finalement sur le plan moral à nous entendre et quand tout à l'heure Raymond Cogniat faisait allusion à la solution que nous avions choisie pour la Section française (puisque, le problème se pose de la même façon, Mme Gille-Delafon étant secrétaire de la Section française également, nous l'avons résolu je pense d'une façon assez élégante) si véritablement nous arrivons aujourd'hui à situer le débat sur ce plan disons non sentimental ou plutôt non exacerbé en gardant notre calme, si nous essayons de rendre clair à tout le monde que ce que nous voulons c'est servir l'AICA, si nous demandons à Mme Gille-Delafon elle-même d'essayer de comprendre qu'à un certain moment un sacrifice peut être beaucoup plus encore un devoir et servir véritablement à clarifier les choses, alors nous aurons fait du bon travail. Mais je dois reconnaître, et cela je voulais vous le dire, que je suis très heureux de ces deux interventions parce qu'elles prouvent que nous sommes arrivés à un point crucial et que Jacques Lassaigne comme Raymond Cogniat veulent véritablement, à ce moment là, non pas envenimer le débat mais essayer de le traiter efficacement.

Je pense que nous arriverons à une solution et que si nous continuons à travailler dans cette optique, eh bien ! cette solution venue d'elle-même constituera un heureux résultat. L'année n'aura pas été perdue parce qu'au fond, on ne peut pas traiter les hommes comme on traite les idées.

Pierre JEANNERAT : Je ne parle pas ici en mon nom, je veux simplement faire une traduction un peu plus complète de ce qu'a déclaré M. Bellow de l'Unesco il y a quelques instants. Notre charmante traductrice l'a un peu réduite et j'espère qu'elle nous pardonnera parce que M. Bellow considère que cette déclaration est importante. Or voici ce qu'il a dit : "Je désire tout d'abord souligner que les relations de l'Unesco avec l'AICA et son Bureau ont été très solides et amicales depuis le commencement, c'est-à-dire depuis seize ans, ce qui est un laps de temps considérable. Ces relations de plus ont été couronnées de succès car l'Unesco apprécie le travail accompli et espère le voir continuer. C'est pour cette raison que je ne peux pas cacher mes craintes alors que ce bon travail et cette vitalité sont en danger de sombrer sous l'action d'antagonismes soit personnels, soit nationaux. L'Unesco est un organisme international dont le but est d'éliminer les barrières et c'est pourquoi je considère que l'importance de l'AICA est justement qu'elle est une organisation internationale, comme son nom l'indique, une association de critiques individuels. C'est aussi pourquoi j'ai moi-même été troublé par la suggestion d'éliminer la Section Libre. Nous ne considérons pas Giulio Argan ou Jean Cassou sous la couleur de leur nationalité mais en tant que critiques. Même si un membre quitte une Section nationale parce qu'il s'y trouve mal, cela me semble une bonne chose. L'existence de membres libres me semble désirable, essentielle même car l'AICA doit être une association de critiques libres et non pas de groupes ayant des préjugés nationaux."

Juliusz STARZYNSKI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, excusez mon pauvre français mais j'avais à choisir d'écrire quelques mots ou de parler avec des fautes. Je choisis cette seconde solution si vous me le permettez.

J'ai été vraiment touché par la déclaration du président Argan hier parce que c'était un commencement de discussion véritable que nous désirons depuis des années. Hélas, pour une cause indépendante de moi-même je ne pouvais assister ni à l'Assemblée de Mexico ni à celle d'Israël. Oui, je le regrette beaucoup mais, je le répète, c'était indépendant de ma volonté. Les troubles d'ordre personnel sont venus toujours plus fort empêchant, n'est-ce pas, de poursuivre le travail. La dernière Assemblée générale à laquelle j'ai pu assister, à Munich, a vu se poser le renouvellement du contrat avec l'Unesco qui devait être basé sur des formes nouvelles parce que jusqu'alors c'était un contrat dans le cadre de l'action est-ouest : documentation sur l'art turc et l'art japonais. En 1962 s'imposait la possibilité d'élargir le cadre. Alors on a proposé d'organiser l'étude des Archives de l'art contemporain dont on parlait depuis 1956 environ. J'ai été chargé de présider la Commission spéciale et on est arrivé à ce modeste résultat, la publication du N°1 du Bulletin des Archives mais c'est seulement un commencement. Il nous semblait qu'il était absolument indispensable de créer un instrument, si modeste soit-il, mais enfin un instrument dans lequel l'AICA puisse formuler son attitude et dont elle puisse se servir pour exprimer son opinion et son attitude sur le plan international. Pour moi personnellement, je me rends compte que c'est jusqu'à présent un résultat très insuffisant. Si nous ne sommes pas allés plus loin cette année-ci, il me semble, hélas! que c'est beaucoup à cause des difficultés intérieures de l'AICA qui n'ont pas permis de trouver tout le monde favorable à la poursuite de ce devoir. Nous sommes, vous le savez, dans un moment très difficile pour l'art et la critique artistique sur le plan mondial. La Biennale de Venise nous l'a montré. Il me semble que l'unité non pas d'opinions mais d'esprit de notre Association est en ce moment une chose absolument indispensable. Nous ne pouvons pas nous permettre un jour de plus, un mois de plus, de demeurer dans cette atmosphère qui nous paralyse. Je vous avoue que vraiment depuis ces quelques jours, surtout depuis le débat auquel j'ai assisté hier, je me sens paralysé encore par les choses que nous avons eues à connaître très bien, avec le président Hammacher, au jury de la Biennale. J'espérais recevoir un élan nouveau en venant ici et me rajeunir un peu, et je suis tombé encore plus bas. Oui, hélas! eh bien ! maintenant j'ai entendu les paroles de Raymond Cogniat, de Jacques Lassaigne et d'autres confrères; ce sont toujours des difficultés personnelles sans doute, mais je remarque la façon dont ont parlé ces confrères, les plus âgés comme les plus jeunes, avec tant d'estime pour les mérites personnels de chacun, mais aussi dans cet esprit de servir à la collectivité qu'est notre Association internationale. C'est ce que j'ai souligné hier en faisant cette petite intervention contre la tendance à ne considérer que les Sections nationales. Ce n'est pas que je sois contre l'indépendance, l'autonomie de ces Sections, je suis pour; mais l'Association est avant tout une association internationale et cet esprit doit absolument dominer. Si nous prenons part

aux jurys internationaux, aux assemblées internationales, c'est toujours ce caractère de notre Association qui doit prévaloir : ce caractère international, et l'intérêt d'une collectivité qui est au-dessus de nos intérêts nationaux. C'est pourquoi j'ose prendre la parole, avec mon faible français, mais je pense que le moment est venu de prendre des décisions personnelles.

Je pense que la proposition faite hier par Miroslav Micko, de nommer une Commission pour éclaircir et régler les questions disons personnelles, est peut-être une bonne chose mais ne peut pas arrêter les decisions urgentes, parce qu'il est impossible de travailler plus longtemps dans cette atmosphère actuelle. Vous m'avez fait un grand honneur il y a une heure en me confiant pour la troisième fois le poste de vice-président. Je vous en suis très reconnaissant mais à vrai dire qu'est-ce que je dois faire de cela ? Est-ce à nouveau un titre tout à fait formel ? Pour moi, cela vaut seulement la peine d'accepter cette tâche si je peux aider le président Argan à realiser les idées qu'il a exposées devant nous, que nous partageons tous et qui tendent à retrouver cette autorité morale du critique d'art, cette indépendance intérieure qui permet d'avoir des opinions diverses, qui permet de discuter, de faire de la polémique, mais de retenir alors n'est-ce pas ce sentiment de solidarité sur le plan moral, de l'indépendance de notre jugement artistique individuel. C'est la chose la plus importante. C'est seulement alors, après avoir éclairé la situation généralement et profondément, que nous pourrons passer tranquillement à l'étude des détails de ce projet de réforme des statuts et à la discussion d'un programme d'activité. Parce que que signifient ces mots : "rapport moral"? Chez nous on appelle ainsi un rapport des activités de l'année; mais ici c'est le mot moral qui est le plus important. Il représente toute une atmosphère et en particulier ce côté idéologique dont a parlé hier notre confrère Vicente Aguilera-Cerni. Maintenant c'est le moment de prendre parti. Moi, je suis tout à fait pour réaliser ce plan de réforme intérieure et morale qui a été exposé hier par le président Argan, qui a été soulevé aujourd'hui par Jacques Lassaigne et d'autres. Mais il faut consentir à des sacrifices personnels, c'est incontestable; il faut aussi un grand travail que nous devons accomplir tous ensemble pour recuperer, renouveler, rétablir de nouveau cette autorité morale qui doit être non seulement celle de l'AICA, mais qui doit inspirer l'attitude d'un critique d'art dans sa mission.

Miroslav MICKO : Je voudrais dire tout d'abord que j'étais désolé hier, comme nous tous qui étions ici présents, par l'atmosphère extrêmement pénible qui régnait dans cette salle. Je voudrais dire qu'aujourd'hui il me semble que l'atmosphère s'éclaircit et que ceux qui ont parlé, le président Cogniat, Jacques Lassaigne, Juliusz Starzynski et les autres, s'approchent d'une solution. Ils s'approchent d'une solution surtout dans ce sens qu'ils ont parlé, sans accent irascible, dirais-je, et qu'ils se sont efforcés de trouver une solution raisonnable. Je voudrais m'adresser à Mme Gillo-Delafon, lui parler en ami et je voudrais la prier d'oublier un peu cette qualité, ce côté admirable qu'elle a d'être tellement têtue. Je la prie aussi de faire un pas pour trouver cette solution qu'on cherche. Mais je voudrais m'adresser aussi

à ceux qui demandent en somme sa démission de secrétaire général pour les prier de reconnaître ce que Mme Gillo-Delafon a fait de bon. Je crois qu'il faut en parler aussi en termes reconnaissants parce que, en fin de compte, elle a rempli sa fonction à l'AICA depuis ses débuts et elle a beaucoup fait. Si elle a commis des fautes, l'on sait que c'est le sort commun. Je voudrais lui dire que cette démission que l'on demande ne signifierait pas que l'on expulse mais au contraire qu'on lui garde pour cela aussi une reconnaissance. ET je voudrais aussi dire que je souhaite qu'elle ne s'en aille pas de l'AICA, qu'elle y reste et qu'elle puisse continuer à y apporter toute son expérience.

Le PRESIDENT : Je veux d'abord remercier Raymond Cogniat pour une chose très importante qu'il a dit : "se servir de l'Association, faire qu'elle puisse fonctionner c'est aussi le moyen de servir l'Association". L'Association des critiques d'art n'est pas, comme vous le savez, un Bureau ou une entité abstraite. C'est une réalité. La qualité importante, c'est la qualité des membres de l'AICA, ce n'est pas la charge qui temporairement nous a été confiée par nos collègues. Comme il l'a dit hier, je ne suis pas seulement prêt mais décidé de remettre mon mandat en vos mains. S'il n'est pas possible de travailler pour l'Association, c'est absolument inutile que je renonce à un travail, peut-être plus modeste comme l'est mon travail personnel, mais qui enfin peut servir à quelque chose, tandis qu'un travail inutile ne sert à personne.

Je suis aussi reconnaissant à tous ceux qui ont parlé très clairement, franchement en posant une question personnelle, qui pour le côté qui me regarde, est déjà résolue par ce que j'ai dit.

On a demandé à Mme Gillo-Delafon de donner sa démission de la charge de Secrétaire général. Mme Gillo-Delafon seulement, en tant que membre de l'AICA, peut juger si sa conscience lui impose de se soumettre aux demandes qu'elle a reçues ou bien d'éclaircir encore mieux sa situation.

Je voudrais encore vous dire une chose au sujet de la séance d'hier, le problème n'a pas été enfoui ou étouffé, mais il a été en grande partie éclairci car Mme Gillo-Delafon m'a informé officiellement - je ne l'ai pas dit avant, car la discussion n'était pas ouverte sur ce point - qu'elle allait donner le compte rendu exact de l'argent qu'elle a administré. Ce rapport va intégrer celui de Robert Delevoy et les deux commissaires aux comptes que l'on va nommer, feront la comparaison et étudieront ces deux rapports. Je suis absolument sûr qu'ils nous diront que tout est régulier. J'insiste là-dessus car une chose est essentielle c'est de ne pas mettre en rapport la discussion que l'on a ouverte aujourd'hui avec une interprétation erronée de la discussion d'hier, il n'est pas question d'argent mais d'une difficulté d'organisation administrative qui peut être réglée par un Réglement administratif plus précis, c'est-à-dire en établissant une comptabilité unifiée, aux mains du Trésorier général. Le problème, c'est de voir si ce qui est arrivé hier est l'indice d'une situation dont on donne la responsabilité à une personne ou d'une situation qui s'est créée par le fait même que notre Association s'est tellement agrandie qu'il est nécessaire que de toute façon la charge de Secrétaire général soit reorganisée, restructurée. Nous parlerons de cela à propos du réglement.

Ce que je voulais dire, puisque naturellement c'est clair, la question de structure est aussi une question de personne, c'est seulement que moi je désire être le premier à vous prier de ne pas considérer du tout ma personne, car ma démission est là sur la table à votre disposition. Plus encore, je suis venu ici avec la décision de demander à l'Assemblée que le Président ne soit pas rééligible, qu'il soit président pour trois ans seulement et qu'il puisse être élu encore une fois mais après un intervalle, car je suis persuadé que la charge de président n'est une charge d'honneur et que ce doit être une experience qui doit tourner le plus possible entre les membres de l'Association.

Je voudrais, avant de prier Mme Gille-Delafon de prendre la parole sur ce point, remercier Miroslav Micko d'avoir dit des choses que j'aurais dites. Si l'AICA est arrivée à sa seizième année de vie, si l'AICA a tellement grandi, de cela nous devons remercier Mme Gille-Delafon qui nous a rassemblés, qui nous a unis, qui a organisé toutes nos rencontres et qui vraiment a considéré l'Association un peu comme sa fille en lui donnant tous ses soins, tout son travail, tout son dévouement. Cela, mon année de présidence m'a permis de le constater et je tiens à donner ce témoignage devant tous, Madame.

Tout ceci est pour dire et répéter encore une fois que toutes les charges ne sont pas quelque chose de supérieur à notre qualité de membre; ce sont des services qui sont demandés à quelques membres pour une période de temps et qui sont toujours à la disposition de l'Association. L'Association peut toujours, doit, selon moi, toujours pouvoir changer les personnes, sans que cela soit ni une accusation, ni une condamnation. Et l'on doit avant tout reconnaître que la qualité d'honneur c'est d'être membre de l'Association et non pas d'avoir des charges dans l'Association.

Je voulais donner ce témoignage et peut-être prendrai-je encore la parole après Mme Gille-Delafon.

Mme GILLE-DELAFON : Vous demandez ma démission. Je ne sais réellement que vous répondre car vous n'êtes qu'un petit groupe de l'Association, cette Association que j'ai tellement aimée et qui a fait l'objet de tous mes soins. Il y a une atmosphère épouvantable mais elle a été créée artificiellement depuis trois ans. Comme tout le monde, j'ai des torts certainement, et commis des maladresses, mais je ne crois pas avoir mis tellement de mauvaise volonté. Un rapport financier qui n'avait été relu par personne et n'apportait aucune preuve, m'a accusée de ne pas fournir de comptes. Il y a seize ans que je fournis des comptes tous les ans et vous les avez tous eus en main. Je dois vous faire savoir qu'à mon point de vue, donner ma démission est une lâcheté. Je vous demande de prendre la décision vous-même si vous voulez bien. Je suis à la disposition de l'AICA. Faites de moi ce que vous voulez. J'ai, pour ma part, fait tout ce que j'ai pu pour vous, la tâche a été difficile depuis trois ans. Voilà. Décidez vous-même de ce qui doit être fait. Je ne vous en voudrai pas.

Marian VAROSS : J'appartiens à ceux qui sont venus pour la première fois quoique je sois membre de l'AICA depuis des années, mais toujours des obstacles m'ont empêché de prendre part aux réunions. Puisque l'Assemblée

générale nous donne un certain droit de dire nos impressions personnelles, permettez-moi de le faire.

Je ne veux pas répéter que j'étais un peu désolé hier par la discussion à laquelle j'ai assisté, mais essayer de dire seulement quelques mots pour faciliter la solution des problèmes. Hier, nous avons été d'accord sur le point que l'AICA ne doit être ni une fédération, ni une union des syndicats internationaux des critiques d'art, mais doit rester une organisation internationale d'individus de critiques d'art qui se placent sous les buts idéaux des Nations Unies et défendant des choses que nous aimons tous. L'AICA a persévéré dans cette voie depuis sa fondation il y a quinze ou seize ans. A cette époque, elle était, je le dirai franchement, une sorte de salon intellectuel assez restreint où certaines personnes se réunissaient amicalement pour se dire des choses intéressantes. Aujourd'hui l'AICA a plus de 600 membres et dans quelques années elle en aura peut-être 2.000. Cela veut dire que l'AICA devient une Association internationale exigeant une structure nouvelle et correspondant à ses faits. Ce changement de conception devant lequel nous sommes placés, exige aussi le changement de conception du secrétariat de l'AICA. En janvier, j'étais à Paris et j'avais la possibilité de rendre visite au secrétariat général, à Mme Gillo-Delafon. J'ai vu la situation vraiment pénible dans laquelle le secrétariat général doit fonctionner. Il y a une toute petite salle pleine de papiers, de livres et même si un jeune homme devrait se mettre au travail dans ces conditions, il aurait des difficultés énormes. C'est pourquoi nous sommes tous je crois obligés de chercher une solution pour que le secrétariat général puisse travailler au niveau qu'exige l'AICA d'aujourd'hui. Puisque l'AICA n'est pas une fédération internationale d'organisations, je crois que cela définit ses relations avec les organisations nationales de critiques d'art. Dans la plupart des pays, chez nous aussi en Tchécoslovaquie, il y a de telles organismes et je crois que l'AICA doit rester un groupement d'individus faisant de la critique à un niveau assez haut, c'est-à-dire ayant quelque chose à dire sur le plan international car si nous admettions que les Sections nationales de l'AICA s'identifient avec les organisations nationales des syndicats, cela ne serait pas, à mon avis, très avantageux pour notre travail.

L'évolution de l'AICA, je voudrais l'illustrer par un exemple : nous avons tous connu des pionniers de l'industrialisation qui ont fondé des usines excellentes mais que leurs fils ont voulu agrandir et moderniser; il y a alors combat de générations, combat de conceptions qui certainement sera toujours résolu par la vie seule, en faveur du progrès. C'est pourquoi j'ai été très heureux d'entendre hier soir la proposition d'un groupe de nos membres selon laquelle la question personnelle qui nous est posée devrait se résoudre par l'offre à Mme Gillo-Delafon du titre de Secrétaire générale Honoraire de l'AICA. Enfin je voudrais encore dire une chose. Nous avons trop de travail et nous sommes trop engagés pour pouvoir nous permettre de gaspiller notre temps et nos forces. Je crois que l'AICA doit tout faire pour suggérer, promouvoir cet immense capital intellectuel et spirituel qui est représenté par ses membres. Je le dis aussi en vue de nos sessions prochaines. Je ne sais pas où le congrès se tiendra, mais nous devons tout faire dès aujourd'hui ou demain, pour proposer un programme important et intéressant en vue de discussions utiles, scientifiques, artistiques à la mesure des problèmes sans cesse plus grand de l'art de notre temps.

Pierre RESTANY : Au point où en sont les choses, je m'aperçois que peu à peu les opinions concordent et que l'on peut arriver à une solution d'accord. D'autre part, l'attitude de Mme Gille-Delafon pose aussi des problèmes et il est bien certain qu'elle a raison dans une certaine mesure de s'identifier à son travail passé et à tout ce qu'elle a fait. Je ne vois pas pourquoi nous nous priverions définitivement de ses services. Je pense donc que puisqu'elle ne juge pas opportun elle-même de donner sa démission, c'est à notre Assemblée, c'est à nous de voter une motion qui nous sorte de cette impasse. Je vous propose donc une motion que nous pourrions rédiger ensemble et aux termes de laquelle Mme Gille-Delafon se verrait conférer l'honorariat de sa charge, ce qui lui permettrait de continuer à être liée à la vie de l'Association; cette motion aurait un second paragraphe qui donnerait un ordre prioritaire à la restructuration du secrétariat général. Donc, liez, si vous le voulez bien, les deux idées dans une rédaction qui d'une part confère l'honorariat à Mme Gille-Delafon en lui permettant de ce fait de participer d'une manière évidemment moins directe mais tout de même réelle aux travaux de l'Association et passons immédiatement au point principal de l'ordre du jour c'est-à-dire la reorganisation du secrétariat

James Johnson SWEENEY : Je suis sûr qu'il y a beaucoup de membres qui se rappelleront comme moi, qui suis un des plus anciens, tout le travail que Mme Gille-Delafon a fait pour notre Association dans les dernières treize années, un travail qui a été très important et de beaucoup de valeur pour l'organisation. Elle a montré beaucoup de courage maintenant quand elle a dit qu'elle ne voulait pas, qu'elle ne pensait pas donner sa démission. Et nous faisons souvent l'erreur de croire qu'un nouveau balai nettoie tout, alors que ce nettoyage fait beaucoup de dégâts. Ce dont Mme Gille-Delafon a vraiment besoin, c'est beaucoup plus d'une aide des membres de l'organisation qui ont dans l'esprit de construire quelque chose, d'un secrétariat qui ne soit plus un petit secrétariat, mais qui maintenant doit s'occuper de 700 membres. C'est pourquoi j'espère que les membres de l'AICA essayeront de lui apporter cette contribution. Car ceux qui ont demandé la démission de Mme Gille-Delafon, ne pensaient pas au bien de l'AICA.

René BERGER : Il me semble qu'il y a deux problèmes : d'une part d'espèce celui du secrétaire général, et d'autre part celui de la structure nouvelle de l'AICA. Or, dans le premier, je crois qu'avant d'arriver à un certain ton passionnel, nous devrions nous demander s'il existe un réglement ou un article des statuts qui prévoit dans quelles conditions le secrétaire général est nommé et s'il existe des conditions particulières pour résigner de telles fonctions. Je comprends bien qu'il y ait quelque chose de désagréable à être mis ici en accusation; alors je demande quels sont les textes qui légitiment auparavant la nomination du secrétaire général. Y a-t-il effectivement des dispositions qui prévoient les conditions légales de sa démission ? Voilà ma première question concernant ce problème d'espèce.

Sur le deuxième point, la structure de l'Association telle qu'elle

est prévue, je constate à la faveur de ces deux jours de débats, que la faiblesse fondamentale réside en ceci : le pouvoir souverain est détenu par l'Assemblée générale. Or l'Assemblée générale est faite de gens qui, on l'a relevé à plusieurs reprises, ont beaucoup de peine à rallier le port d'attache pour des raisons qui sont personnelles, souvent matérielles et qui empêchent que nous nous trouvions ensemble. L'autre fait, c'est que nous sommes des gens de passage. Les uns sont là la veille, un moment, repartent; d'autres arrivent et partent à leur tour. Et pourtant, c'est cette Assemblée générale qui est sensée détenir le pouvoir suprême. Je constate que dans les future statuts, on a de nouveau un appareil d'une lourdeur extraordinaire quand on lit par exemple qu'il nous est proposé à l'article 10 que le Comité de direction est formé du Président, des présidents d'honneur, de neuf vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier général, des secrétaires régionaux; alors c'est un voeu et une suggestion précise que j'aimerais émettre avant de partir, c'est que l'on vise - le terme a été dit par le Président hier - à l'efficacité. Or il n'y a qu'une manière, me semble-t-il, de l'obtenir, c'est d'avoir un minimum de gens actifs. Plus l'appareil administratif est lourd, plus nous nous perdrons et continuerons à nous perdre dans des choses qui finalement aboutissent à des impasses extraordinairement pénibles. Alors, je voudrais formuler le voeu extrêmement précis que les pouvoirs du Comité de direction soient très fortement renforcés, que cela soit les pouvoirs de la présidence, que les pouvoirs du secrétariat général soient diminués n'étant plus que ceux d'un organe d'exécution. Ainsi échapperons-nous à cette espèce d'atmosphère - je m'excuse, c'est moi qui prend un ton passionnel maintenant, dans cette atmosphère j'ai l'impression que nous formons un parlement, un espèce d'ONU, non pas en miniature mais agrandi où finalement les propositions se diluent - sinon c'est de nouveau dans une atmosphère spongieuse et décourageante que nous nous séparerons. Voilà les deux points que je voulais relever; le premier est une question précise qui a trait au règlement et au statut exact de Mme Gille-Delafon, le second est un peu précis à l'égard de la future organisation. Je m'excuse de le répéter mais je veux insister parce que, à chaque instant, on dit : "Il faut faire quelque chose", mais on reste comme les chanteurs d'opéra qui n'arrivent pas véritablement ou à entrer en scène ou à la quitter. C'est évidemment ce que l'on va dire de moi à l'instant. Je redis : Alléger totalement l'appareil administratif de l'AICA.

Le PRESIDENT : Pour répondre tout de suite sur le premier point, le secrétaire général est élu par le Comité pour une période de trois ans et le statut ne considère pas une possibilité de démission pour le secrétaire général, il n'y a pas de règlement là-dessus. Mais le secrétaire comme tous ceux qui ont des charges, a la faculté de juger quelles sont les conditions de son travail et si ce sont des conditions qui lui permettent de poursuivre jusqu'au bout sa tâche.

Jacques LASSAIGNE : Je veux faire une précision réglementaire puisque j'ai été longtemps président de la Commission du règlement. Je voudrais simplement dire, comme le président Argan, qu'il n'y a pas dans le Statut, de précisions indiquant comment se démet un secrétaire général.

On ne prévoit pas ces choses là en général, mais ce que je tiens à dire, c'est qu'en Israël, l'année dernière, le mandat de Mme Gille-Delafon est venu en renouvellement, pour la première fois, car jusqu'à présent, l'on n'avait jamais pris soin de cela; il se renouvelait par tacite reconduction et nous avions trouvé que ce n'était pas normal. L'année dernière, nous avons donc demandé un vote et un scrutin et c'est à ce moment là que notre ami Argan, qui venait d'être élu Président, m'a demandé dans une intervention assez pathétique, de retirer ma demande dont le résultat était peu douteux, me disant : "Je prends mes fonctions de Président et je te supplie, en souvenir de notre amitié, de notre collaboration d'écrivains, de faciliter mon travail au maximum. Ne me force pas à changer de secrétaire général au moment où je prends mes fonctions." Nous avons accepté à ce moment-là que le mandat de Mme Gille-Delafon soit renouvelé d'une façon si vous voulez légale, pour trois ans, mais sous la réserve formelle de la promesse d'Argan que cette année il serait fait quelque chose ou qu'il apporterait ici sa démission et, a-t-il dit, celle de tout le Bureau, s'il n'avait pas réussi. Par conséquent, c'est un engagement moral qui a été pris à Tel-Aviv par Mme Gille-Delafon elle-même sous le couvert d'Argan. Elle le sait : elle a assisté à tout cela; c'était d'ailleurs très pénible. Et elle savait très bien que si vraiment cette année, la situation continuait à empirer, eh bien, mon dieu! cette Assemblée serait décisive. Il faut bien qu'elle le soit malheureusement.

Michel RAGON : Je n'ai rien de nouveau à dire mais je voudrais réappuyer la proposition de Pierre Restany. Rendre hommage à Mme Gille-Delafon pour tout son travail, nous sommes tous d'accord à ce sujet ? Mais l'Association a grandi, l'Association a des formes modernes que peut-être Mme Gille-Delafon ne peut pas assumer comme nous le souhaitons. Elle appartient à une autre génération et il faut un jour savoir s'effacer. Nous tous nous le faisons ou le ferons. Cela m'est arrivé d'avoir à m'effacer parfois. Ce serait lui rendre hommage justement que de donner l'honorariat à sa fonction comme nous l'avons fait pour notre ami Raymond Cogniat et notre ami Will Grohmann qui sont Présidents d'honneur. Nous avons rendu hommage justement à leurs qualités de présidents. Il n'y aurait rien pour Mme Gille-Delafon de vexant, bien au contraire, d'être Secrétaire général honoraire et il me semble que dans l'avenir il faudrait que le secrétariat général soit un secrétariat général vraiment administratif, rémunéré évidemment, car c'est un travail administratif important qui doit être au service du Président et du Comité de direction.

Pierre RESTANY : Un mot pour encore accentuer à vos yeux l'avantage de cette procédure technique qu'est la motion : d'une part, elle donne véritablement à Mme Gille-Delafon une grande satisfaction morale étant donné que ce titre de Secrétaire général honoraire lui est conféré par l'ensemble de l'Assemblée générale et en même temps elle nous permet immédiatement de traiter de choses positives, c'est-à-dire de la réorganisation et de la structure administrative de notre secrétariat. Au point de vue réglementaire, je pense que sans aucun doute, l'Assemblée est souveraine, elle fait une motion qui rend hommage à

Mme Gillo-Delafon; elle lui donne un titre très précis qui est le pendant à un autre niveau de ce que nous avons déjà conféré à Raymond Cogniat et à Will Grohmann sur le plan des présidences, et en même temps elle passe à l'ordre du jour pour établir la structure de son secrétariat administratif. Etes-vous d'accord là-dessus ?

Le PRESSIDENT : Je donne d'abord lecture des résultats des votes pour l'élection de dix membres libres du Comité.

Le scrutin donne les résultats suivants :

A.M. Hammacher	44 voix
Jean Leymarie	44 "
Michel Ragon	36 "
Tony Spiteris	35 "
Giuseppe Marchiori	34 "
René Berger	34 "
Umbro Apollonio	33 "
Vicente Aguilera Cerni	31 "
Pierre Joannerat	28 "
Pierre Restany	28

Ces dix membres sont élus.

Viennent ensuite : Kurt Martin 26voix, Katarina Ambrozic 24,J.M. Moreno Galvan 22. Georges Boudaille 18, J. Emile Muller 11, Nello Ponente 11.

Roger Van GINDERTAEL : Je voulais faire une petite suggestion à l'appui d'ailleurs de ce que Michel Ragon a dit tout à l'heure. Puisqu'il est question en même temps de réorganiser l'Association, ne pourrait-on pas, étant donné que les fonctions et les responsabilités du secrétariat général se développent, supprimer purement et simplement le titre de Secrétaire général et le remplacer par un secrétariat général composé de deux ou trois membres.

Le PRESSIDENT : Sur cette proposition l'on ne peut pas évidemment ne pas être d'accord car il faut quand même qu'il y ait quelqu'un qui fasse le travail. Deux ou trois personnes, cela veut dire que l'on ne saura jamais qui est la responsable. Je pense plutôt que l'on ne doit pas oublier la possibilité d'avoir un secrétaire quelque soit son titre qui soit surtout un administrateur pas un administrateur de l'argent, car nous avons un trésorier, mais un administrateur capable de mettre d'accord les propositions et les demandes sur l'emploi de l'argent. Par exemple, l'emploi de l'argent pour les enquêtes. Evidemment cet argent a été très bien employé car nous avons là des livres mais ces livres ont été faits avec un sacrifice qui, je ne sais pas si l'on peut le continuer car si l'on demande de faire des enquêtes, il faut employer des jeunes gens, des étudiants ou des jeunes critiques pour faire des recherches qui demandent beaucoup de temps et que évidemment nous devons payer. Alors il est clair que, par exemple, l'on doit décider si l'argent

dont on dispose doit servir pour la recherche ou seulement pour la publication d'un resultat.

Raymond COGNIAT : Dans l'état actuel, nous avons des statuts precis : il n'est pas possible de supprimer le Secrétariat général; l'on ne peut envisager la reforme que dans l'avenir dans les nouveaux statuts que vous prévoyez. Donc dans l'état actuel il faut maintenir un secrétaire général. Ce que je crois possible et qui serait dans le sens de ce que vous demandez, c'est que le secrétaire général soit un critique d'art qui ait un rôle de contrôle et d'éxecution, fonction gratuite comme toutes les fonctions du Bureau, et à côté de lui, un secrétaire administratif qui serait Monsieur ou Madame X, pas critique d'art, fonctionnaire payé par l'Association, cela ne change pas les statuts, nous rentrons dans un système beaucoup plus normal et plus pratique.

Pierre MOSTANY : Alors voilà le texte de la motion que je vous propose : "La 16e Assemblée generale de l'AICA désireuse de rendre hommage à l'ensemble de l'activité de Mme Gillo-Delafon lui confère le titre de Secrétaire générale honoraire et passe à l'ordre du jour".

Le PRESIDENT : Alors on peut mettre aux voix la motion de Pierre Mostany.
Ceux qui sont favorables, levez la main : 46.
Ceux qui sont contre : 2.
Ceux qui s'abstiennent : 5.

Il y a des membres qui s'abstiennent, moi aussi, car j'ai mis en discussion ma charge et je suis obligé de m'abstenir.

Puisque la motion est approuvée, je vous rappelle que j'ai mis à votre disposition ma charge de président.

Jacques LASSAIGNE : Il n'en est pas question.

Mme GILLE-DELAFON : A la suite de la motion qui vient d'être votée, je tiens à remercier l'Assemblée, mes confrères, pour la décision qu'ils viennent de prendre. Je m'en rapportais à eux et j'approuve leur décision. Je l'accepte et je les remercie. (La séance est levée).

ASSEMBLEE GENERALE
Dimanche 21 juin, 16 heures

Le PRESIDENT : Pour commencer, nous avons la désignation du Comité d'experts pour la documentation de l'art contemporain du Pakistan. Il faudrait savoir s'il y a quelqu'un de nos membres qui est spécialiste pour l'art oriental et qui veut faire partie de cette Commission d'experts.

Mme GILLE-DELAFON : Ceci se rapporte aux travaux demandés par le Contrat n° 1 de l'Unesco. Une documentation sera fournie par la Section pakistanaise sur l'art contemporain du Pakistan et elle devra être examinée par un certain nombre d'experts c'est-à-dire des membres de l'Association qui sont plus qualifiés que d'autres pour s'occuper de l'art de ce pays. Pour remplir le contrat, il s'agit actuellement de désigner les quelques experts qui seront chargés du travail quand la documentation sera reçue, de mettre la documentation en liste pour être remise à l'Unesco.

Le PRESIDENT : Mais il faudrait alors savoir s'il y a quelqu'un qui aurait intérêt, par rapport à ces études, à faire partie de cette Commission.

Mme GILLE-DELAFON : Jean Leymarie s'est déjà rendu au Pakistan.

Tony SPITTAIS : Etant donné que tous les membres de l'AICA ne sont pas ici et que nous ne connaissons pas les compétences parce qu'il faut des experts pour entreprendre un travail pareil, je crois qu'il vaudrait mieux que l'on fasse une demande aux Sections nationales qui pourraient les désigner, à moins que nous ne connaissions un nom comme Jean Leymarie par exemple qui a été là-bas. Cela ne fait qu'un nom qu'il faudrait compléter comme je viens de l'indiquer.

René de SOLIER : En ce qui concerne ce travail des Commissions, je crois que nous omettons trop souvent de consulter les historiens d'art. Ce n'est pas parce que certains d'entre nous rentrent dans cette Section que nous devons oublier ceux qui existent hors de l'AICA, par exemple les travaux du prof. Toucci et de son équipe. Il n'y a pas de doute que ces spécialistes qui ne font pas partie de l'AICA auraient intérêt à venir à nous sous le couvert d'un travail comme celui dont il est question. Cela nous apporterait un peu d'oxygène et de liberté et, j'espère, de souffle. A la faveur d'un travail de ce genre, nous quittons momentanément un travail administratif pour entrer enfin dans un travail d'historien, dans un travail de critique - les deux, selon moi, sont inséparables - et, à partir de là, je crois que le vœu qui peut être émis de rechercher par Section les quelques spécialistes qui, sans autre intérêt que la passion, aimeraient participer à une action de ce genre. Cela dit, j'aimerais aussi qu'à la faveur des débats ou des interventions qui vont suivre, sans perdre de vue le plan administratif qui est loin d'avoir été entièrement étudié, nous puissions retrouver, si j'ose dire, cet autre pôle. Je pense que nous serons vite d'accord car cet autre pôle représente les activités qui nous sont chères : la dialectique sans implications politiques, la méthode ou la méthodologie, la sémantique, la terminologie. A ce propos, j'émettrai le regret que les

Commissions déjà constituées au sein de l'AICA n'aient pu encore se réunir. Je songe en particulier à la Commission des archives de l'art contemporain et à la Commission de Terminologie. Je pense qu'il y a toute une structure qui peut être, disons, axée sur trois ou quatre points précis, afin qu'avant la fin du congrès il y ait un accord concernant les textes du statut et que, sur le plan que j'appellerai idéologique ou, mieux encore, intellectuel, il y ait une concrétisation de nos souhaits et un programme de travail établi pour l'année à venir, que ce programme soit projeté vers telle ou telle Section, ou même vers tel ou tel chercheur n'appartenant pas à nos Sections.

Le PRESIDENT : Passons aux travaux de l'Assemblée c'est-à-dire au projet du statut.

Je voulais prévenir que l'on va suspendre la séance de l'Assemblée pendant une demi-heure pour faire une séance du Comité. Aussi, les membres qui ne sont pas du Comité sont priés d'attendre pendant ce temps puis nous reprendrons tout de suite la séance de l'Assemblée.

REUNION DU COMITE

Dimanche 21 juin, 16 heures 15

Le PRESIDENT : Il faut passer à la désignation du Secretaire général. Est-ce qu'il y a des propositions ? Je voudrais entendre les propositions des membres du Comité.

Raymond COGNIAT : J'avais pensé vous proposer la candidature de Tony Spiteris car la présence à Paris est souhaitable pour le secrétaire général. Or, Tony Spiteris habite Paris; il a des relations directes avec l'Unesco. En outre, Tony Spiteris n'est pas français ce qui a l'avantage de bien souligner que nous ne faisions pas acte de candidature en demandant des modifications.

James Johnson SWEENEY : Il y a un autre membre de l'AICA à Paris qui n'est pas français, qui s'appelle José Augusto França. Ne peut-on pas le considérer aussi comme candidat, puisque vous recherchez des candidats. Pour ma part, je ne propose pas un candidat parce que je ne suis pas d'accord avec cette affaire, en aucune façon. Mais, si vous cherchez quelqu'un qui soit independant de toutes ces histoires, vous avez aussi José Augusto França.

Le PRESIDENT : Y-a-t-il encore d'autres propositions ? Nous avons donc la proposition de Raymond Cogniat pour Tony Spiteris et celle de James Johnson Sweeney pour José Augusto França.

Ionel JIANOU : Je ne suis pas en principe contre un candidat français qui pourrait être Michel Ragon ou Georges Boudaille. Ils ne sont pas

candidats mais je tiens à dire qu'en principe je ne suis pas contre un français. Je crois qu'il faut continuer à penser international et je ne suis pas contre un candidat d'un pays ou d'un autre. Pour moi c'est une question d'individu et non de pays.

Le PRESIDENT : José Augusto França habite-t-il Paris toute l'année ? Y a-t-il d'autres propositions ? Alors nous pouvons voter.

James Johnson SWEENEY : Je trouve que ce débat est bien précipité. Ne pourrait-on remettre le vote à demain pour permettre aux candidatures de se manifester ?

Le PRESIDENT : Il y a plusieurs membres qui veulent partir ce soir. Mais si plusieurs d'entre nous veulent remettre le vote à demain matin, je pense que lorsque l'on demande un si court délai, on ne peut pas le refuser. Si l'on nous demandait un mois, je serais le premier à dire que ce n'est pas possible; mais puisque l'on nous demande seulement jusqu'à demain matin, je conseille à ceux qui doivent partir, de laisser leur vote par écrit dans une enveloppe cachetée.

Raymond COGNIAT : Ce vote par bulletin sous enveloppe ne servira qu'une fois et s'il y a ballotage, vous ne voterez plus. Il est préférable de désigner quelqu'un qui ait le droit de voter pour vous. Si Will Grohmann prévoit d'autres candidatures, nous pouvons aussi les accepter.

Le PRESIDENT : Combien sont ceux qui doivent partir ? Trois. Donc ils seront trois seulement à donner des délégations à trois autres membres. Nous voterons demain matin. Tout le monde est d'accord ? Alors nous pouvons reprendre la séance de l'Assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE

(suite)

Dimanche 21 juin, 16 heures 45

Le PRESIDENT : Chers confrères, selon ce que nous avons décidé ce matin, nous devons commencer par étudier la structure du secrétariat général puisque Pierre Restany a posé cette question, que tout le monde a accepté, de passer pour le moment sur les autres points des propositions Delevoy-Hammacher-Jaffé, pour discuter la structure du secrétariat général. Tout le monde est d'accord ? Les propositions qui se réfèrent au secrétariat général sont, dans l'art. n°10 du nouveau statut, où l'on dit que l'organe directeur de l'AICA est constitué par un Comité de Direction, (voilà une chose encore à discuter) composé comme suit : un président, les présidents d'honneur, 9 vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier général, des secrétaires régionaux. Mais pour l'instant je crois que nous voulons discuter sur les fonctions du secrétaire général. Ensuite, il est dit que le trésorier général, le secrétaire général et les secrétaires régionaux sont élus par le conseil d'administration,

c'est-à-dire, pour le moment, par le Comité, pour une période de trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles. Voilà une chose à laquelle je serais un peu hostile. Je pense que ce serait un peu contraire à l'esprit de cette Assemblée, et, comme je disais ce matin, je voudrais bien que même le président ne soit pas rééligible. Je serais pour qu'il ne puisse pas être réélu immédiatement mais seulement après un intervalle.

James Johnson SWEENEY : Il faut à un président au moins deux années pour se rendre compte exactement comment va l'Association. Après une année, vous commencez seulement à voir comment vont les choses. La deuxième année, vous voyez un peu mieux et puis, à la fin de la troisième année, quand vous avez vraiment pris tout en main, votre mandat est fini. Aussi, je propose qu'au moins une réélection soit possible, cela fait en tout une période de six années. Une telle organisation semble la meilleure et il n'en est pas seulement ainsi pour l'AIGA, mais dans les organisations internationales en général.

Le PRESIDENT : Oui, mais ici il y a une organisation administrative assez forte. Evidemment, au président revient surtout le soin de coordonner les efforts de ses collègues sur le plan culturel. Etant évident que tous les membres sont qualifiés pour le faire, il ne serait pas mal de laisser une période de trois ans sans possibilité de réélection immédiate. Je pense que cela pourrait même faciliter les rapports entre les pays car il est évident, même sans le mettre dans les statuts, que l'on choisirait presque toujours comme président un membre d'un autre pays que celui du président sortant et cela pourrait nous aider à mieux organiser un roulement dans notre travail. Mais, il est clair alors que le secrétaire général lui aussi doit être élu seulement pour trois ans, sinon l'on arriverait à déterminer un pouvoir personnel. Ce n'est pas le cas des candidats, en général. Mais cela pourrait bien arriver.

On parle d'une continuité, mais, mes chers amis, rappelez-vous que, s'il est difficile de changer après trois ans, il est encore plus difficile de changer après six ans et c'est presqu'impossible de changer après neuf ans. Si l'on arrive à un changement assez rapide dans les autres charges, l'Association aura la possibilité pour qu'une plus grande partie de ses anciens membres puissent lui apporter leur contribution. Je pense que dans une organisation vraiment démocratique, il est mieux d'avoir une rotation plus rapide, la plus rapide possible. Puisqu'il est question du secrétaire général, je demande si tout le monde est d'accord pour qu'il soit élu pour trois et ne puisse pas être immédiatement réélu. Ceux qui sont d'accord, sont priés de lever la main.

C'est la grande majorité. Il faut donc retirer cette phrase : "Ils sont indéfiniment rééligibles" et la remplacer, dans le règlement ou la rédaction finale du statut, par :"mais après une période de trois ans, ils peuvent être réélus".

Hans L.C. JAFFE : Cela veut dire que tous les trois ans il y aura un secrétariat tout à fait différent qu'il faudra roder et qui doit être rodé en même temps qu'un nouveau Président. Il y aura alors un changement complet. S'il y avait un chevauchement dans l'élection, cela serait différent.

Le PRESIDENT : Mon mandat se termine dans deux ans tandis que le secrétaire général aura encore une année à faire, ainsi il y aura un enchaînement.

"Un secrétaire administratif et un conseiller juridique peuvent être choisis et désignés par le conseil d'administration". Il faut voir s'il est vraiment nécessaire de nommer ce secrétaire administratif. Il s'agirait toujours d'un membre de l'AICA car, s'il ne s'agissait pas d'un membre ce serait un fonctionnaire qui se voudrait payé et sur ce point il faut entendre notre Trésorier.

Tony SPITERIS : Actuellement, comment le secrétariat travaille-t-il ?

Mme GILLE-DELAFON : Actuellement, au secrétariat général, il y a une dactylo à mi-temps et comme c'est souvent insuffisant, cette employée fait des journées entières lorsque cela est nécessaire.

Tony SPITERIS : Je crois que ce secrétaire administratif pourrait prendre la place de cette jeune fille ou être celle-ci. Il faudrait le payer comme elle.

Pierre JEANNERAT : Comme nous allons changer de système, il me semble qu'il y aura une chose importante à prévoir : le moment de transition entre les secrétaires généraux. Je crois que ce sera assez difficile qu'un secrétaire général élu assume tout de suite ses fonctions. Il devra peut-être venir de son pays, à l'étranger. Il faudra qu'il établisse des contacts normaux, il faudra qu'il obtienne les papiers, etc.. Ne devrait-on pas désigner le secrétaire général un an avant qu'il prenne ses fonctions pour qu'il puisse se préparer à la chose, au mécanisme. Sinon la transition sera très difficile.

Le PRESIDENT : Ce n'est pas tellement difficile pour le moment car nous avons notre secrétaire général honoraire qui évidemment a toute la possibilité de donner les renseignements qui sont nécessaires et même pour le futur, je pense que la difficulté ne sera pas tellement plus grande. C'est une charge sociale comme une autre et évidemment chacun de nous est au courant des problèmes d'organisation qui sont liés à une activité culturelle.

Haïm GAZIT : Je crois que nous devons rester dans le domaine des choses pratiques et laisser les abstractions à nos spéculations professionnelles. Il s'agit d'élire un secrétaire général aujourd'hui et le temps nous montrera comment cela fonctionnera d'ici trois ans. Ce secrétaire général, à mon avis, doit absolument habiter Paris et être capable de reprendre immédiatement son poste en accord avec Mme Gille-Delafon qui

lui remettra sa fonction et qui lui expliquera toutes les embûches, s'il y en a, du travail quotidien, car elle a une grande expérience et elle pourra utilement le conseiller. Maintenant, du moment qu'il prend sa fonction, il faut qu'il soit libre de se choisir une collaboration; peut-être celle qui existe actuellement d'une secrétaire à mi-temps lui suffira; comme Robert Delevoy n'est pas là et que nous ne pouvons pas prendre de dispositions financières, je crois qu'il sera raisonnable de s'en contenter. Maintenant, si d'ici trois ou six mois, notre situation financière s'améliore, alors celui qui fera fonction de secrétaire général pourra s'adresser au Trésorier pour réclamer une secrétaire pour toute une journée car je prévois en effet que, d'ici un an, si nous faisons vraiment un travail de réorganisation, l'Association aura besoin d'une aide technique plus importante. Ce secrétaire technique pourra assurer la continuité entre le président et le secrétaire général et entre le nouveau secrétaire général qui sera rééligible d'ici trois ans. Donc, si au bout d'un ou deux ans, nous avons un secrétaire à plein temps, mieux rémunéré et capable de faire un travail d'organisation, nous aurons d'abord le chevauchement entre le président et le secrétaire général qui travaillera deux ans avec le président Argan et un an avec le président X qui sera élu ensuite. Lorsque, dans trois ans, il partira à son tour, il aidera le secrétaire qui viendra. Nous aurons ainsi un appareil administratif modeste mais logiquement organisé. Je veux attirer l'attention de nos collègues sur les dangers de l'interrègne. Il ne faut pas laisser de trous : quand on décide d'élire un secrétaire général, il faut l'élire immédiatement et il faut qu'il prenne immédiatement ses fonctions sous l'emprise des discussions et des choses que nous avons dites ici, il lui faut toute son énergie pour commencer immédiatement la réalisation de notre programme. Je propose donc que nous ne discutions plus sur les petites choses; il me semble qu'il serait préférable de passer à l'examen de la structure exacte de notre secrétariat général et à l'élection du secrétaire général.

Pierre ARSTARY : En ce qui concerne l'élection de ce prochain secrétaire général, il n'y a pas de doute il faut que ce soit fait demain et qu'il entre en fonction tout de suite. C'est une nécessité d'ordre curatif, si je puis dire. En dehors de cela, l'idée de Jeanneret est intéressante. Pourquoi, lorsque dans deux ans nous élirons un nouveau président, ne pas élire en effet un secrétaire général qui pendant un an n'aura pas de pouvoir effectif mais qui pourra se roder pendant cette année-là ? Je pense que cette idée-là est très bonne parce que c'est au fond entre les mains du secrétaire général que doit rester la comptabilité administrative de notre situation. Je pense que l'on pourrait peut-être reprendre et pousser plus avant la suggestion de Pierre Jeanneret.

René de SOLIER : Dans la mesure où un accord de courtoisie est intervenu aujourd'hui, et dans la mesure où les esprits se sont apaisés, ne seulement les esprits mais je pense aussi les coeurs, nous souhaitons une solution positive, une série de solutions positives.
Je crois que si la première est la désignation de l'honorariat de notre Secrétaire général, la seconde solution positive doit-être la désignation, l'élection, d'un nouveau secrétaire général. Pourquoi ne pas demander dès

maintenant quelles seraient eventuellement les candidatures afin de pouvoir procéder dès demain à l'élection ? Je propose le nom de notre ami Tony Spiteris.

Le PRESIDENT : Passons d'abord à la tâche du secrétaire général :

(statut art. 10,c)
"Le secrétaire général veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée général, du Conseil d'administration et du Comité de direction."

Ce sont les dénominations qui sont proposées pour ce qui maintenant est le Comité et le Bureau.

"Il engage dans les limites du budget de l'AICA, le personnel nécessaire, organise les réunions des organes directeurs et des Commissions de travail, prépare les travaux des congrès et les comptes rendus, présente à chaque assemblée générale le rapport moral."

A.M. HAMACHER : Je vois là une chose qui n'est pas tout à fait claire. Le secrétaire administratif et le conseiller juridique peuvent être choisis ou désignés par le Conseil d'administration, tandis que le secrétaire général engage le personnel nécessaire. Mais nous avons décidé que le secrétaire administratif est un fonctionnaire. Qui, selon cette redaction, fera la nomination ? Qui l'engagera ? Est-ce qu'il appartiendra au personnel nécessaire ou faut-il l'en exclure ? Je crois que ce n'est pas tout à fait bien redigé.

Le PRESIDENT : Vous avez absolument raison. Le secrétaire général est élu par le Comité mais, s'il s'agit d'un fonctionnaire, alors, c'est quelqu'un qui n'est pas dans l'AICA et sa désignation doit être différente.

Le paragraphe suivant concerne le trésorier général.

Tony SPITERIS : Au paragraphe c) pour la question du personnel, le personnel necessaire est engagé par le secretaire general dans les limites du budget de l'AICA. Etant donne que c'est une question d'argent, je crois qu'il faudrait qu'il se mette d'accord avec le trésorier. En tout cas, il ne faut pas que ce soit de sa propre initiative. Il faut qu'il y ait un contrôle.

Le PRESIDENT :Passons à la tâche du trésorier général qui serait élu par le Comité (le Conseil d'administration est le Comité).

(art. 10,d) "Le trésorier général est dépositaire du patrimoine de l'Association. Il manie les fonds et est responsable de la tenue des comptes, recettes et dépenses. A chaque assemblée, il présente les comptes de l'exercice écoulé du 1er janvier au 31 décembre, et soumet un projet de budget."

Je crois qu'il n'y a pas de difficulté.Mais il faut faire maintenant marche arrière car il reste des articles que nous n'avons pas examinés. Nous en étions à l'art. 6 : "Critères d'admission des membres Sociétaires". Pendant la discussion sur l'art. 3, nous avons parlé de la Section Libre. Je pense que tout le monde était d'accord sur l'esprit, c'est-à-dire que ce qui maintenant est représenté par la

Section Libre doit rester. Il faut seulement décider si reste aussi la dénomination de Section Libre avec une structure semblable à celle des autres. J'ai l'impression que la plupart des membres était favorable à cette solution comme je le suis, car je pense qu'une Section Libre doit avoir sa structure comme toutes les autres Sections. Je propose donc d'insérer dans l'art. 3 par. a): l'Association est structurée par la reunion des Sections nationales des divers pays et de la Section Libre; et de retirer l'art. 5 qui propose la suppression de la Section Libre. (Accord général)

Passons à l'art. 6 : "Critères d'admission des membres Sociétaires.
a) Seuls les membres Sociétaires exercent des droits sociaux. Ils sont admis par decision du Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres presents ou représentés, sur avis d'une Commission chargée d'examiner les candidatures."

Jorge ROMERO BREST : Evidemment je suis d'accord avec ce texte. Mais, dans la pratique, chaque annee nous acceptons les noms proposés et je ne crois pas que la Commission chargée d'examiner les candidatures fasse son travail, le Comité non plus et l'assemblee non plus. Je pense que c'est à cause de cela que l'Association a un nombre énorme de Sociétaires. Ils sont plus de 700 aujourd'hui.

Il faut exiger de chaque candidat ses antécédents, ses travaux, ne pas admettre uniquement un nom. Le texte est formel : "Ils sont admis par décision du Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés, sur avis d'une Commission chargée d'examiner les candidatures ". C'est ce que l'on ne fait presque jamais et qu'il faut faire, absolument.

Le PRESIDENT :On le fait d'une manière formelle.

Jorge ROMERO BREST : Oui, mais il faut le faire d'une manière non formelle.

Le PRESIDENT : Il faut appliquer le statut sinon il y a danger d'inflation.

Mme GILLS-DELAFON : Il importe que les fiches biographiques demandées aux candidats soient complètement remplies, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le PRESIDENT : Dans le point b) nous pouvons preciser les renseignements que les Sections nationales sont tenues de donner sur les candidatures puisque les candidatures sont presentées par les Sections nationales.

Tony SPITERIS : N'y a-t-il pas une Commission qui a fonction d'examiner les différentes candidatures soumises par les Sections nationales ? Alors, il n'y a pas de problème; il suffit seulement que l'on examine, non pas d'une façon formelle, en passant, mais avec plus de soin, les candidatures et je crois que pour faire un tel travail, il ne faudrait pas attendre la dernière minute c'est-à-dire la veille de l'Assemblée générale.

Mme GILLE-DELAFON : Nous demandons les fiches biographiques un mois avant l'assemblée générale afin de les faire polycopier et de les envoyer aux cinq membres de la Commission d'Admission. Seulement, il y a toujours un certain nombre de fiches qui arrivent en retard.

Tony SPITAELS : Alors il faut prendre des sanctions : ou elles sont présentées à temps pour être envoyées aux membres de la Commission qui les examinent avec les justificatifs, il suffira que chaque Section fasse les demandes en cinq exemplaires comme cela le secrétariat n'a pas à faire ce travail, ou autrement les candidatures sont refusées n'ayant pas été envoyées à temps.

Le PRESIDENT : C'est cela il faut joindre les travaux aux candidatures.

Mme GILLE-DELAFON : Cela est stipulé dans le Règlement intérieur.

Le PRESIDENT : Katarina Ambrozic a absolument raison de dire que ce travail incombe aux Sections nationales, car s'il s'agit de travaux en français, ou en allemand, en anglais ou en espagnol, en italien, tout le monde peut plus ou moins comprendre la qualité de ces travaux, mais nous avons parlé tout à l'heure du Pakistan, et s'il nous arrive des travaux du Pakistan, je ne vois pas comment les membres de la Commission pourront les juger. Alors il est entendu que l'on fera le nécessaire pour pouvoir se faire une idée des travaux.

"b) Les candidatures sont présentées par le Président d'une Section nationale, dans certains cas exceptionnels, un candidat "hors Section" doit être présenté par deux parrains membres du Conseil d'administration de l'AICA". Section Libre, cela se comprend naturellement. Tous d'accord ? (assentiment)

"c) Pour être admis en qualité de Sociétaire, le candidat doit témoigner d'une activité critique fondamentalement professionnelle, exercée séparément ou simultanément dans (cela est très important) :
- la presse quotidienne ou périodique depuis trois années au moins;
- la publication d'ouvrages historiques ou critiques sur l'art;
- l'enseignement au niveau supérieur de l'histoire de l'art ou de l'esthétique;
- la conservation des musées et l'organisation d'expositions."

Frank ELGAR : Je ne suis pas du tout d'accord avec le dernier alinéa de ce paragraphe, la conservation des musées et l'organisation d'expositions. En parlant de la conservation des musées, vous allez admettre éventuellement des candidats qui n'ont jamais écrit une ligne ou prononcé une parole sur l'art. J'en connais qui sont des politiciens nommés par des municipalités ou par favoritisme ou népotisme. En se fondant sur l'organisation d'expositions, vous pouvez admettre des escrocs comme ceux qui ont organisé, nous les connaissons bien en France, une exposition à Deauville (il s'en prépare aussi une à Sao Paulo), l'organisation qui s'appelle Henri Michel, qui demande aux artistes 30.000 frs de participation. C'est une affaire commerciale. Il faudrait préciser : "les conservateurs de musées et les organisateurs d'expositions qui ont publié des ouvrages historiques ou critiques sur l'art".

Hans L.C. JAFFE : J'aimerais attirer l'attention de Frank Elgar sur ce point. Regardez bien le commencement de la phrase : "le candidat doit témoigner d'une activité critique fondamentalement professionnelle exercée séparément ou simultanément dans.." et alors on ajoute les différentes points et en fin de compte : "la conservation des musées et l'organisation d'expositions". Il ne peut s'agir de n'importe qui, mais de personnes qui doivent témoigner d'une activité critique fondamentalement professionnelle dans la conservation des musées et l'organisation d'expositions.

René de SOLIER : Alors c'est une question de terminologie. Il est évident que l'emploi du mot séparément ou simultanément fait que le dernier point, séparément, vaudrait à propos du point incriminé : "la conservation des musées et l'organisation des expositions". Il vaudrait donc mieux ajouter que la conservation des musées et l'organisation d'expositions impliquent les trois points précédents. Je crois que l'on peut maintenir le dernier point mais en ajoutant une virgule étant entendu que les conditions susimpliquées sont remplies.

Le PRESIDENT : Je dois vous rappeler que dans le texte il y a : "témoigner d'une activité critique". Nous savons très bien ce que c'est qu'une activité critique : dans toute cette activité, il y a la possibilité de faire, d'exercer une activité critique ou non car il y a des journalistes qui font des articles - ces jours-ci vous avez pu en lire un tas sur la Biennale - qui sont abominables du point de vue critique. Il est bien clair que le fait d'être critique d'un journal n'est absolument pas suffisant, car on doit donner un jugement sur la qualité critique. La même chose pour l'enseignement, tout le monde sait que les professeurs qui enseignent l'histoire de l'art le font d'une façon tout à fait non critique. Et cela vaut aussi pour la conservation des musées et pour l'organisation d'expositions. Il y a au contraire des conservateurs de musées qui font très bien leur travail d'un point de vue critique sans écrire ou presque. Je pourrais citer parmi nos confrères les plus chers, quelques uns qui ont vraiment fait des choses extraordinaires pour l'art moderne et qui sont très discrets, qui n'écrivent presque jamais. Alors, pourquoi empêcher un directeur de musée, qui quelquefois change la condition culturelle d'une ville ou d'un pays en diffusant la connaissance de l'art moderne et en faisant des expositions remarquables, de faire partie de l'Association des critiques d'art, seulement par le fait qu'il n'écrit pas beaucoup ou pas du tout ? Même d'un point de vue théorique, il n'y a pas seulement une critique verbalisée; il y a aussi une critique qui s'exerce par une activité qui quelquefois est d'une importance énorme. C'est à nous d'en juger. Evidemment, celui qui fait de mauvaises expositions ne sera jamais admis car nous pourrons toujours dire qu'il doit exercer, par les expositions, une activité critique. S'il ne le fait pas, il n'a aucun droit d'être dans l'AICA.

Pierre JEANNERAT : Je crois que cette définition au fond des membres Sociétaires est une petite victoire personnelle parce que, depuis longtemps, l'AICA ne veut pas définir ce qu'est un critique d'art. Nous étions membres d'une association et il y avait toujours un grand point d'interrogation : Association de critiques d'art, mais qu'était un critique d'art ? Or, c'est à Naples que j'en ai parlé pour la première fois

je crois, et maintenant je vois que c'est admis comme étant dans le statut. Or, il y a un ou deux petits points que nous avions discutés assez longtemps dans la Section britannique, car je crois que nous sommes les premiers à avoir défini un critique d'art avec un certain courage. Il faut exercer la critique "dans des organes importants de la presse quotidienne ou périodique" parce qu'il y a toute sorte de petits organes de province, même de petits magazines de parrainage, qui ne peuvent entrer en ligne de compte. Un autre point mérite examen, peut-être faudrait-il parler de la radio et de la TV ?

G.L. LUZZATTO : Je crois que je préférerais supprimer l'expression : "fondamentalement professionnelle"; je pense qu'il faudrait la remplacer par l'expression "par vocation". Le critique est quelqu'un qui a la vocation de la critique, il en fait par nécessité comme un poète fait par nécessité des poèmes, et il serait ridicule, dans une association de poètes si celle-ci existait, de demander aux poètes qu'ils soient fondamentalement professionnels. Evidemment, s'ils gagnent de l'argent tant mieux, et s'ils n'en gagnent pas, c'est de la faute de la société. "Fondamentalement professionnelle" cela veut dire quelqu'un qui gagne de l'argent avec son activité. Tandis que si vous mettez "par vocation", je crois que vous avez touché un point essentiel car la critique doit être faite par vocation, par une vocation personnelle, par une nécessité; elle doit naître de la nécessité d'une connaissance compréhensive de l'oeuvre d'art qui est un acte tout à fait pareil à l'art créatif du poète. C'est la vocation qui est déterminative et non la profession, et je suis tout à fait contre cette idée de donner de l'importance aux organes importants tandis qu'un critique de conscience renonce très souvent à un grand journal pour pouvoir dire ce qu'il pense dans un petit journal ou dans une revue qui ne rapporte rien.

Le PRESIDENT : Je vous remercie M. Luzzatto. Je trouve que votre observation dans sa partie négative est juste; dans sa partie positive elle l'est aussi, mais malheureusement nous n'avons pas la possibilité d'avoir une définition juridique de la vocation. Alors pourquoi ne pas enlever ce mot "professionnelle" qui n'est pas très agréable, et laisser tout simplement "d'une activité critique" ou, tout au plus, mettre un adjectif tel que "régulière" ou "continuelle" pour montrer que ce n'est pas seulement un amateur qui a écrit un ou deux articles.

René de SOLIER : Je crois qu'il faut tenir compte de la dernière observation présentée par notre ami Pierre Jeanneret qui, de langue française, exerce à Londres et avec passion. Il y a en effet une omission en ce qui concerne disons ce qu'on appelle la presse radiodiffusée ou télévisée (je me demande pourquoi ?). Nous ne tenons compte trop souvent que des argus de la presse et, il est évident qu'il n'y a pas encore, jusqu'à présent tout au moins à ma connaissance, dans les services officiels, des bulletins d'écoute; et tout ce qui est dit à la radio, tout ce qui passe actuellement en image dans les différents pays est, comment dire, sans demeure, sans archives. L'image paraît un soir, l'audition est entendue, disons une fois et il est évident qu'il n'y a pas de réécoute. Il serait donc absolument nécessaire de penser à ce phénomène particulier et d'ajouter un paragraphe concernant les activités de certains à la radio et à la télévision, à condition d'y inclure un critère critique.

Reinhilda HAMMACHER : Sur le dernier point du texte, je voudrais poser une question, "la conservation des musées et l'organisation d'expositions": sépare-t-on les deux termes ? Dans ce cas si l'on dit que quelqu'un qui organise des expositions peut devenir membre de notre Association, tous les directeurs de galeries vont présenter leurs candidatures.

Le PRESIDENT : Il faut toujours avoir en vue une activité critique régulière.

Reinhilda HAMMACHER : S'ils ont des oeuvres à exposer, ils font de la critique. C'est bien ce que vous avez dit ?

Hans L.C. JAFFE : C'est pour répondre au point relevé par Mme Hammacher que nous avons mis dans un seul point, la conservation des musées et l'organisation d'expositions. Il n'est pas question d'envisager les choses séparément pour ce dernier point mais seulement pour les quatre alinéas entre-eux.

Le PRESIDENT : Je voudrais encore ajouter une chose à cet article. Il faut d'abord mettre les musées d'art moderne pour ne pas avoir de complications avec l'ICOM. Pour les musées d'art ancien qui ont un département d'art moderne, cela suffit; mais pour un musée étrusque par exemple, l'on ne comprend pas que le directeur soit dans l'AICA par ce fait qu'il est le directeur d'un musée d'art étrusque. Je sais que nous avons une Commission d'admission qui choisit. Je pense que la chose importante, c'est l'activité critique continue, et les autres, ce sont des occasions pour exercer la critique; des expositions à but commercial n'ont pas un but critique. Même si elle expose de très beux tableaux, bien choisis etc.. une galerie commerciale a un but commercial et ne peut être considérer pour une activité critique.

Il est facile d'accepter la proposition de Pierre Jeanneret, en première page, art. 1, point b) : L'Association a pour buts : 1. de promouvoir la discipline critique..." et là j'ajouterais:"dans le domaine de l'art moderne". Ceci est même plus juste car discipline critique, c'est aussi dans l'histoire politique, l'histoire de la musique, l'histoire de la littérature.

Sommes-nous tous d'accord sur ce point ? (Assentiment).

René de SOLIER : En ce qui concerne la radio et la TV, je pense que c'est un détail important à prévoir. L'activité dans ce domaine pourrait être incluse dans l'article 6. paragraphe c) sur "la presse quotidienne ou périodique depuis trois années au moins, radios et télévisions".

(Assentiment)

Le PRESIDENT : Je poursuis la lecture du texte : (art. 6, d) "Tout membre admis comme Sociétaire est tenu de verser un droit d'adhésion équivalent au montant de la cotisation annuelle."

Ionel JIANCU : Cet article doit définir les obligations des membres et je crois que c'est trop peu de définir les obligations des membres en les limitant seulement au versement des cotisations. Puisqu'il n'y a pas d'autres textes qui parlent des obligations des membres, je crois qu'il faudrait dire ici quelles sont les obligations des membres en dehors de cette obligation de verser une cotisation qui est, d'après moi, sans la moindre importance. Or, je crois d'abord que l'obligation morale d'un membre de l'AICA, c'est de participer activement à toutes les manifestations de l'AICA, d'aider l'affirmation et la réalisation de ses buts. En deuxième lieu, je voudrais attirer l'attention sur un point qui a échappé complètement. Cet article apporte une modification importante des statuts puisqu'il transfère au Comité le droit d'admission des membres qui appartenait jusqu'à présent à l'Assemblée générale. Or, aujourd'hui même, nous avons admis de nouveaux membres à l'Assemblée générale.

Mme GILLE-DELAFON : Ces nouveaux membres ont été admis d'abord par le Comité et leur admission a été ensuite annoncée à l'Assemblée générale. Il n'y a donc pas de changement.

Ionel JIANCU : Mais on nous a demandé un vote et nous avons voté. Donc il reste admis que c'est le Conseil d'administration qui décide sur l'admission des membres. Je demanderai alors de préciser quelles sont les obligations morales d'un membre Sociétaire.

Hans L.C. JAFFE : J'aimerais attirer seulement l'attention de M. Jianou sur le fait que l'article dont il parle porte en tête non pas "obligations des membres" mais "critères d'admission des membres Sociétaires". Il s'agit dans tout ce paragraphe des conditions d'admission et des droits; les obligations des membres sont réglées dans l'art. 1, dans les buts de l'Association.

Le PRESIDENT : Nous avons maintenant le texte relatif aux membres adhérents : (art. 7) "Conditions d'admission, critères, droit d'adhésion, cotisation annuelle, délégation aux assemblées." Est-ce que je peux prier Hans Jaffé de lire le texte ?

Hans L.C. JAFFE : Paragraphe a) : "Les membres adhérents sont choisis par les Sections nationales ou, dans certains cas exceptionnels, admis "hors Section" par le Conseil d'administration de l'AICA statuant à la majorité simple de ses membres présents ou représentés. Ils sont enregistrés par le Bureau de l'AICA moyennant un droit d'inscription équivalent au montant d'une cotisation annuelle qui ne peut dépasser la moitié de la cotisation exigée pour les membres Sociétaires.

b) La qualité d'adhérent est fondée sur la nature non-professionnelle de l'activité critique, celle-ci supposant la continuité et (ou) une réponse insuffisante aux critères d'admission requis pour les Sociétaires.

c) A titre d'observateur, une délégation de deux membres adhérents par Section peut être admise à assister aux assemblées générales."

Une voix : En se référant aux paragraphes precédents, peut-on considérer que les adhérants seront des individus qui ont exercé la critique dans la presse quotidienne ou périodique depuis moins de trois ans ou qui ont publié seulement quelques articles ?

Miroslav MICKO : Je crois que l'on peut considérer les adhérents comme candidats à la catégorie des membres Sociétaires. Il peut s'agir de critiques jeunes encore. Mais, si l'on remplace l'expression de l'activité non professionnelle, ce n'est pas exact dans ce cas parce qu'il me semble que la frontière entre les deux catégories des membres adhérents et des membres Sociétaires reste incertaine.

Pierre JEANNERAT : Au sujet des membres adhérents, je crois que l'on devrait se souvenir que tout membre élu par la Section nationale comme membre de cette Section ne peut être qu'un membre adhérent jusqu'à ce qu'il soit devenu élu membre Sociétaire. Donc, cela devrait être un adhérent avant de devenir un Sociétaire en fait puisqu'il est élu d'abord par sa Section nationale; ensuite sa candidature est présentée au Comité.

Miroslav MICKO : Je veux dire encore que cette catégorisation me semble vraiment dérisoire si l'on pense que dans les différentes Sections nationales il y a des membres dont l'activité se place sur un niveau de valeurs différentes, de sorte que parmi les adhérents de certaines Sections, il peut se trouver des critiques qui devraient être Sociétaires et inversement, il y a certains membres Sociétaires dans les Sections dont on ne connaît pas l'activité et qui, peut-être, ont un niveau beaucoup moins élevé.

Une voix : Combien y a-t-il de membres adhérents ?

Mme GILLE-DELAFON : Nous ne le savons jamais avec précision. Nous manquons d'informations sur les membres adhérents et il en a toujours été ainsi. Il n'y avait aucun réglement au début. On a essayé de régler un peu leur situation mais cela n'a jamais été très défini. Ainsi nous n'avons jamais eu la liste complète. Certaines Sections maintenant envoient leur liste de membres adhérents mais il s'agit seulement du nom et de l'adresse. Nous ignorons leurs qualités tandis que nous savons qui sont nos Sociétaires puisqu'ils fournissent des fiches biographiques. Il me semble que le Bureau devrait connaître mieux ses adhérents car l'AICA est responsable de tous ses membres Sociétaires ou adhérents. Ensuite la liste pourrait être établie. Sans doute cette liste serait-elle toujours mouvante puisque l'on choisit parmi les adhérents pour les faire passer Sociétaires. De cette façon à chaque assemblée générale leur nombre est modifié.

Jorge ROMERO BREST : Je crois que les membres adhérents de chaque Section nationale sont des membres actifs aussi je ne demande pourquoi les statuts de l'AICA doivent parler de membres adhérents. Qu'est-ce que cela veut dire "membre adhérent" ? Tout membre qui appartient à une Section nationale fait partie de l'AICA si la Section fait parti de l'AICA. Pourquoi pas ? Mais ces adhérents n'ont pas de voix non plus dans le statut.

Le PRESIDENT : Je pense que cette categorie d'adhérent n'est pas inutile. D'abord nous demandons une activité continue ce qui chez les jeunes n'est pas très facile à realiser; s'ils commencent à écrire, peut-être changeront-ils leur activité. D'autre part, il est bien que chaque Section puisse choisir dans un cercle, dans une sélection déjà faite, ceux qu'elle va proposer comme membres Sociétaires. Puisque nous allons donner aux Sections une structure plus claire et surtout plus régulière pour qu'elles puissent toutes avoir la même structure, pourquoi ne pas considérer l'admission au titre de "Sociétaire" comme un premier degré, comme une petite charge sociale sur le plan internationale ? Laissons à chaque Section la possibilité d'avoir des membres dont seulement une partie est Sociétsaire de l'AICA, en enlevant même ce nom d'"adhérent". Ainsi chaque Section a ses membres, et ses membres appartiennent tous à une Section par exemple italienne ou française, de l'AICA, quelques uns sont membres du Bureau, du Comité, un grand nombre sont Sociétaires c'est-à-dire admis à une activité sur le plan international. Nommer tout le monde Sociétaire, cela rendrait impossible le choix que nous voulons faire. On a parlé ici de la nécessité d'un choix, mais il faut connaître les personnes pour les choisir, et si l'on voit que le membre qui entre dans la Section nationale donne une activité réelle il est alors plus facile de le présenter comme Sociétaire. Je pense donc que l'on pourrait enlever simplement ce mot "adhérent"; chaque Section nationale a ses membres dont une partie sont Sociétaires.

Frank ELGAR : Nous sommes une Association internationale et il est évidemment très difficile de se référer à une loi nationale. La Loi française de 1901 prévoit pour les associations un régime qui consiste à bien séparer les adhérents des sociétaires. Un societaire est un membre qui prend part à l'activité d'association. Audébut, son activité est définie, il prend part aux élections des membres du Bureau etc.., et l'adhérent est celui qui véritablement paye une cotisation. C'est à la charge des organisations nationales de donner des avantages à ces adhérents par son activité, par ses manifestations. Moi, je suis directeur d'une association qui est regie par la Loi de 1901, j'ai des societaires qui se réunissent en assemblee générale, qui élisent le président, le vice-président, etc., et il y a des adhérents et beaucoup d'adhérents qui payent leur cotisation. Qu'est-ce que je fais pour ces adhérents ? Je fais quelque chose, je leur donne des manifestations, je leur donne des documents, on peut éditer des bulletins, des revues, voilà ce qu'est un adhérent. Pourquoi voulez-vous n'avoir que des Sociétaires ? C'est aux organisations nationales de donner des avantages à leurs adherents.

Le PRESIDENT : Naturellement. Par exemple, la Section italienne donne quelque chose à ses adhérents car, en dehors de la carte pour les musées, pour les expositions - ce qui est déjà quelque chose - on leur envoie des catalogues, on les rassemble quelquefois et c'est ainsi qu'ils commencent à s'integrer à la vie de l'Association. Je propose simplement d'enlever ce mot "adhérent" et d'établir qu'ure partie seulement des membres des Sections nationales, puissent être des Sociétaires. On commence d'abord par entrer dans la Section nationale, puis on entre dans le cercle plus grand de la societe internationale. Il faut donner de la

force aux Sections nationales. Elles ont besoin d'avoir un peu de ressources. Alors il feudrait préciser que chaque Section nationale est libre d'admettre des membres selon son réglement qui sera établi conformément au statut de l'AICA.

Ainsi tombe le point b) de l'art. 7, qui n'est pas très clair. Dire : "la qualité d'adhérent est fondée sur la nature non-professionnelle de l'activité critique" ce n'est pas juste car on peut bien avoir une activité professionnelle au commencement et je me rappelle l'observation qu'a faite M. Luzzatto qui est très juste, même si quelqu'un n'est pas l'envoyé d'un journal, s'il a une activité critique, on doit le considérer comme un professionnel. La différence entre l'amateur et le professionnel , c'est une différence de qualité. M. Berenson n'était pas le critique d'un quotidien, il n'était pas professeur, ni conservateur de musée, mais quand même je crois qu'il était un critique d'art ou un historien d'art. Alors tombe le point b) et aussi le point c) : "A titre d'observateur, une délégation de deux membres adhérents par Section etc.."

Mme GILLE-DELAFON : Dans ce cas, adhérents et Sociétaires peuvent assister aux assemblées générales ?

Le PRESIDENT : Non. Les assemblées générales sont seulement pour les Sociétaires. Tous, Sociétaires et adhérents, peuvent assister aux congrès, naturellement.

On peut passer à l'article 8, sur la catégorie des"membres bienfaiteurs" en souhaitant d'en avoir beaucoup.

"Par décision du Conseil d'administration statuant à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, peuvent être admis membres bienfaiteurs, à l'exclusion des marchands d'art, les personnes physiques ou morales qui versent une cotisation annuelle au moins égale à dix fois le montant de la cotisation de Sociétaire. Cette cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minima égale à dix fois le montant annuel."

Ce texte est très important car nous pourrons obtenir même de certains gouvernements une aide par ce détour; chez nous par exemple l'on peut chercher des académies qui deviendraient membres de l'AICA, puisque l'on dit "des personnes physiques ou morales", des académies qui reçoivent l'argent du gouvernement et pouvent donner cet argent sans aucune obligation de notre part.

art.9 : "Le Comité devient Conseil d'administration.
a) l'Association est gérée par un Conseil d'administration composé :

1. des membres du Comité de direction (c'était le ci-devant Bureau),
2. des présidents de chacune des Sections nationales,
3. des anciens présidents et vice-présidents de l'AICA,
4. de dix membres Sociétaires élus à chaque assemblée générale."

Je propose d'ajouter "le secrétaire général honoraire"; le trésorier sortant ? Le trésorier est sortant, pas d'honneur d'ailleurs ce serait un peu ironique de parler d'un trésorier d'honneur!
je continue :

b)"Le Conseil d'administration étudie toutes les questions concernant l'organisation, la gestion et les travaux culturels de l'Association. Il désigne le secrétaire général, un secrétaire adjoint s'il y a lieu (et ce n'est peut-être plus nécessaire), les secrétaires régionaux, le trésorier général et, si besoin est, un tresorier adjoint (ici il est mieux de le garder). Il nomme les Sociétaires et propose à l'Assemblée générale les membres d'honneur."

Peut-être faudrait-il rajouter quelque chose en plus pour le Comité ? C'est trop peu de dire "il nomme les Sociétaires et propose à l'Assemblée générale les membres d'honneur"; car le Bureau s'occupe surtout des grandes questions de structure de l'association, mais pour les problèmes de caractère culturel, c'est plutôt le Comité qui s'en charge. On pourrait dire que le Conseil d'administration dirige, ou bien règne, regie, l'activité culturelle de l'association; il faut dire quel est l'organe qui répond de l'activité culturelle de l'Association, et je pense que c'est seulement le Comité Conseil d'administration qui peut le faire. Tous d'accord ? (Assentiment).

Je pense que pour ce soir nous pouvons arrêter nos travaux puisque nous sommes attendus au Palazzo Crassi.

La séance est levée.

REUNION DU COMITE

Lundi 22 juin, 10 heures

Le PRESIDENT : Nous devons maintenant procéder au vote du secrétaire général. Il nous avait été demandé 24 heures environ pour voir s'il y aurait d'autres candidatures, et puisque le nom de José-Augusto França avait été avancé, savoir si celui-ci était d'accord. J'ai pris sur moi de parler avec José-Augusto França qui m'a déclaré ne pas vouloir proposer sa candidature, ne pas pouvoir surtout car il passe son temps entre Paris et Lisbonne et même lorsqu'il est à Paris, il est très engagé dans des travaux scientifiques. Aussi, pour le moment, nous avons seulement une candidature qui a été proposée par plusieurs membres, celle de Tony Spiteris, mais avant de voter sur le nom de Tony Spiteris, je voudrais encore demander à tous s'il y a d'autres candidatures ?

A.M. HAMMACHER : Monsieur le Président, maintenant que nous n'avons qu'un seul candidat et que nous allons préparer la candidature d'une autre manière, personnellement je voudrais avoir un peu plus d'informations et un peu plus de temps pour tâcher de trouver les personnalités susceptibles de se présenter afin que nous puissions faire vraiment un choix. Donc, je me demande s'il n'est pas possible de laisser préparer par un petit comité quelques candidatures de confrères prêts à accepter et capables de faire ce que Mme Gille-Delafon a fait jusqu'ici, et de nous proposer leurs noms, disons, en septembre. Est-il possible de faire si vite alors que nous avons lutté pendant pas mal de temps pour vaincre tant de difficultés ? De mon côté, j'ai besoin d'un peu plus de temps et dans quelques mois, on pourrait faire voter par écrit tout le Bureau ou le Comité (je ne sais qui doit le faire d'après le réglement) c'est le Comité n'est-ce-pas ? Le Comité serait donc invité à voter par écrit en septembre sur les informations qui lui seraient données, peut-être toujours sur un seul candidat ou sur d'autres que nous aurons eu le temps de trouver. C'est ma proposition personnelle. Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir demander aux autres ce qu'ils en pensent.

Le PRESIDENT : Merci Hammacher; mais je voudrais d'abord répondre à titre personnel et après nous ouvrirons la discussion sur ce point.

J'ai une objection fondamentale c'est que, cette Assemblée ayant été si importante pour les problèmes que nous avons discutés, je crois que le nouveau secrétaire général, à qui revient d'executer et d'interpréter l'esprit de nos débats, devrait être choisi parmi ceux qui ont assisté à cette Assemblée; or, il n'y a pas d'autres candidatures car nous avons fait la demande hier et nous avons même donné une journée de plus pour avoir d'autres propositions. Attendre deux ou trois mois, cela voudrait dire un retard pour l'envoi des comptes rendus sur lesquels les membres qui n'ont pas participé à nos travaux doivent donner leur avis. Il faudrait donc avoir un vote par correspondance, on ne pourra pas rassembler une fois encore le Comité. Et il faudrait aussi donner un réglement pour ce vote par correspondance car, si le vote par correspondance est prévu pour l'élection du Président, elle n'est

pas prévue pour l'élection du secrétaire général qui, selon l'ancien statut, doit être désigné par le Comité. La désignation doit être enfin ratifiée ou alors on ne parlerait pas de "désignation" mais de "nomination". Ce qui est désigné par le Comité ne peut être ratifié que par l'Assemblée. Un vote par correspondance au mois de septembre ou d'octobre nous donnerait encore une désignation qui ne serait pas valable sans une ratification de la part de l'Assemblée. Il faudrait donc attendre la prochaine Assemblée.

René de SOLIER : Je pense, ainsi que vient de nous le dire notre ami Giulio Argan, qu'il est nécessaire d'agir vite et sans précipitation bien entendu, mais de façon disons positive parce que, ce que l'on attend désormais, ce sont vraiment des réalisations et il n'y a pas de temps à perdre. Aussi, avant de quitter Venise, c'est-à-dire maintenant, nous pourrions procéder à cette élection tant souhaitée et présenter aussi une ou deux motions concrètes concernant les Commissions, concernant tel autre projet de revue dont nous vous parlerons ensuite. Je suis pour l'action immédiate.

Hans L.C. JAFFE : Il ne s'agit donc pas du tout d'une question personnelle. Tony Spiteris sait que nous sommes de vieux amis, mais nous avons essayé de faire ce projet pour l'élection du Président pour éviter l'arbitrage du fait que nous n'avons aux réunions qu'une partie des membres du Comité. Nous avons adopté pour la présidence, le vote par écrit et je crois que c'est la manière la plus efficace et la plus objective d'élire quelqu'un à une haute fonction de notre Association. Alors je propose, et je suis très heureux que M. Hammacher l'ait fait avant moi, de procéder pour l'élection du secrétaire général de la manière dont on a procédé pour l'élection du Président. Et, entre-temps, on pourrait charger Tony Spiteris des faits et des gestes du secrétaire général. Mais le vote par les quelques membres qui sont à Venise et même qui sont en ce moment dans la salle puisqu'il y a d'autres membres du Comité qui ne sont pas dans la salle, je trouve cela vraiment un peu trop arbitraire.

Haïm GAMZU : Je voudrais encore une fois que nous soyons un peu plus pratiques. Nous sommes en face de changements dans l'Association internationale des critiques d'art. Nous avons procédé à des travaux qui vont nous approcher de ce but tellement souhaité, où quelque chose va commencé à bouger, à être réalisé. Nous avons entendu hier proposer deux candidats; il y avait ici à peu près deux fois plus de confrères qui sont partis pour la plupart nous laissant ici pour discuter deux candidatures. Le Président vient de nous annoncer qu'un des candidats s'est désisté; donc il ne nous reste que l'autre candidature : celle de Tony Spiteris, un confrère que nous connaissons depuis de longues années, qui a une grande valeur en tant qu'homme de recherches et en tant que critique d'art et qui est très au courant de tout ce qui se passe dans notre Association. Ce n'est pas un étranger que nous invitons à venir chez nous, mais un ami dont la candidature a été accueillie ici avec beaucoup de sympathie et beaucoup de soutiens. Il se peut qu'elle nous déçoive, je ne le crois pas. Tony Spiteris ne nous a pas déçu pendant de longues années, nous le connaissons, nous savons que c'est un homme appliqué, méthodique et, dois-je le dire, un homme de tact, il faut que le secrétaire général soit très prudent,

il faut qu'il respecte les paroles dites et qu'il les laisse comme paroles dites et les paroles écrites qu'il les mette comme paroles écrites, c'est très important. Donc je crois que si nous sortons de cette Assemblée sans nommer Tony Spiteris comme secrétaire général de l'AICA, nous décevrons nos collègues qui sont partis hier avec l'idée que ce sera ou Tony Spiteris ou José-Augusto França. Puisque França n'est pas candidat, il nous faut un secrétaire général qui soit Spiteris. C'est beaucoup plus préférable d'un point de vue psychologique même. Le changement de gouvernement doit se faire sans un laps de temps vide; il n'y a rien de plus dangereux que le vide. Il faut que Spiteris sorte d'ici comme secrétaire général et sache qu'en rentrant à Paris d'ici quelques jours, il faut qu'il commence son travail. Ainsi tout sera simple. Je vous dirai que même dans la médecine, on pratique maintenant de cette façon : après l'opération autrefois on laissait le malade au lit 15 jours, trois semaines, et très souvent il attrapait une thrombose et il mourait; maintenant le lendemain ou le surlendemain, on le descend, il marche, il fait des mouvements. Il faut que l'Association marche, avance absolument, et elle ne peut pas faire de mouvements si elle ne s'appuie pas sur un secrétaire général sachant son métier - et il le sait - et faisant ce que nous lui demandons de lui.

Le PRESIDENT : Puisque le nom de Tony Spiteris a été proposé par Raymond Cogniat, et puisque notre président d'honneur, M. Cogniat, a déjà dit son opinion sur ce problème, je pense interpréter les sentiments de tout le Comité en priant l'autre président d'honneur qui est Will Grohmann, de nous dire son idée sur ce problème.

Will GROHMANN : Je pense que la décision est déjà prise, n'est-ce pas ? chacun de nous sait comment agir. Il y en a quelques uns qui sont très tristes des conséquences de nos discussions, par exemple mon ami Sweeney et moi aussi; mais j'ai l'impression, et j'ai aussi parlé avec Sweeney, qu'on ne peut pas immobiliser cette situation. C'est pourquoi il faut décider. Pour nous c'est très décevant, c'est très difficile de faire cela. Nous savons tout ce qu'a fait Mme Gille-Delafon, nous avons estimé Mme Gille-Delafon, nous l'estimons encore, et chacun de nous et aussi vous, Monsieur le Président, nous le savons. Ce n'est pas une question de M. Spiteris que nous connaissons bien aussi et qui a beaucoup de valeur. Faut-il prendre la décision maintenant ou par correspondance ? Je vous dirai : décidez tout de suite pour avoir un résultat, après tant de jours et après tant de discussions.

Raymond COGNIAT : J'ai été trop directement mêlé aux évènements de ces jours-ci pour ne pas aller dans le sens de ce que vient de dire Will Grohmann. Ces séances ont été extrêmement pénibles; nous l'avons fait contre notre gré croyez-le et nous voulons rendre hommage à Mme Gille-Delafon pour tout ce qu'elle a fait pour l'Association, je tiens à le répéter. J'avais été amené à prendre cette attitude pour des raisons que nous avons expliquées, que nous croyons être de l'intérêt de notre Association et nous avons été suivis. Nous l'avons souhaité parce que nous voulions faire cesser un certain état de

malaise dont nous sommes les témoins depuis plusieurs années. Je crois que prolonger le débat en éternisant le vote, en donnant une sorte de succession à ce débat encore pendant un an, est assez ennuyeux, voire dangereux. Il y a donc intérêt, puisque les choses ont été pénibles, à ce qu'elles soient rapidement liquidées et que l'on n'en parle plus. Que l'on entre tout de suite dans une action constructive et non pas dans des discussions dont seuls les présents savent le côté dramatique alors qu'à l'extérieur, transmis par des communiqués, par des votes, cela prendra des proportions que nous ne voulons pas qu'elles aient. Et c'est dans ce sens là que je penche tout en reconnaissant la justesse de l'observation de M. Hammacher. Il nous a montré sa bonne volonté puisque, hier, je lui avais dit que nous souhaitions que ce ne soit pas un français et il m'avait dit : "Pourquoi pas un français ?" Donc, il ne s'agit pas de question de personne, de vanités personnelles, de vanité nationale, de rien de tout cela, mais de l'Association. Dans le sens de l'Association, même pour Mme Gille-Delafon, ce serait pénible de prolonger cette discussion et de la rendre en quelque sorte publique beaucoup plus qu'elle ne l'est; elle l'est déjà trop. Je crois qu'il y a intérêt à liquider aujourd'hui de façon définitive, ce problème pour que personne de nous n'en parle plus et que l'on n'y pense plus dans quelques jours.

Le PRESIDENT : Comme je l'ai déjà dit auparavant, puisqu'un changement pénible est rendu nécessaire par les circonstances, il faut le faire le plus vite possible. N'exposons pas notre Association à une période au ralenti car Mme Gille-Delafon dont nous connaissons très bien la générosité et le dévouement, donnera sans doute son aide au nouveau secrétaire général. Après nos Présidents d'honneur, la personne qu'il faut entendre maintenant surtout pour un renseignement technique, c'est justement notre secrétaire général honoraire, Mme Gille-Delafon.

Mme GILLE-DELAFON : Mon cher Président, il me semble que vous êtes d'une grande bonté en me consultant pour cette question là. J'aurais voulu n'y pas prendre part car il me semble que je n'ai qu'à approuver vos décisions. Il me semble naturel que vous désiriez qu'un secrétaire général soit nommé dès maintenant. Je voudrais tout de même dire que d'une façon générale, pour les élections des personnes qui doivent assumer les grandes charges de direction dans l'Association, il me semble pourtant, comme à beaucoup de membres, que l'ensemble de l'Association soit consulté, notamment pour la présidence et probablement pour le secrétaire général. La situation est sans doute très urgente et le travail presse. Je suis donc d'accord avec vous et avec les décisions que vous prendrez et je vous remercie de m'avoir consultée.

Le PRESIDENT : Pour passer maintenant au côté pratique du problème, j'aurais une proposition à faire. Mais je veux d'abord faire remarquer qu'il n'y a pas la majorité du Comité ici aujourd'hui, mais presque tout le Comité était là hier et avant-hier. Ceux qui étaient intéressés au problème, pouvaient laisser, comme quelques uns l'ont fait, une délégation de vote. Si quelqu'un est parti sans donner une délégation eh bien, permettez-moi de dire qu'il a montré ne pas avoir grand intérêt aux problèmes de notre Association et ce serait un peu drôle de sacrifier l'activité de ceux qui ont de l'intérêt à la non-activité de ceux qui n'en ont pas.

Comme il est toujours mieux d'avoir des situations claires, nous allons passer à la désignation du secrétaire général en nous engageant, comme c'est d'ailleurs notre devoir, de transmettre une communication aux membres du Comité qui ne sont pas venus à Venise ou qui sont partis sans laisser de délégation de vote, en leur demandant leur agrément, je ne dis pas leur vote par correspondance mais leur agrément. Ainsi, tout le monde aura la possibilité de dire son opinion même sur ce procédé un peu rapide, mais nécessaire. Si la majorité des membres du Comité se prononçait contre, pas contre Tony Spiteris évidemment, mais contre le procédé sommaire de son élection, c'est à nous Comité d'en tirer les conséquences.

Mes chers amis, le regret de l'interruption de l'activité militante (je tiens à souligner ce dernier mot) de Mme Gille-Delafon est sans doute plus grand pour moi que pour chacun de vous car j'ai eu la possibilité, pas seulement pendant les seize ans de mon association à l'AICA, mais aussi pendant la période où j'ai été président de la Section italienne, vice-président de l'Association et, enfin, président international, de constater avec quel dévouement, avec quel empressement Mme Gille-Delafon faisait son travail. Puisque, maintenant, Mme Gille-Delafon est passée dans les rangs de nos membres d'honneur, il est nécessaire de se mettre tout de suite en mouvement et de ne pas attendre. Nous avons là un projet de statut qui doit être approuvé, c'est beaucoup plus important, je m'excuse, que notre ami Spiteris. Il faut que ce projet de statut soit envoyé avec les comptes rendus de l'Assemblée de façon à ce que tout le monde puisse l'étudier et se rendre compte de l'esprit avec lequel il a été discuté dans cette Assemblée. Pour le faire, il faut que pendant l'été, comptes rendus soient établis tandis que nos amis Dolevoy-Hammacher-Jaffé définiront le projet de statut et qu'au cours de l'hiver, comptes rendus et projet soient envoyés de façon à avoir l'opinion de l'Association. Sinon, nous allons nous retrouver l'année prochaine avec un projet qui ne sera ni connu ni approuvé par personne, sur lequel on recommencera encore à discuter, à attendre une année pour avoir l'approbation, et ce serait vraiment l'immobilité, la panne totale. J'aurais vraiment désiré, je tiens à le dire ici, que Mme Gille-Delafon puisse continuer son activité de Secrétaire général. Maintenant que Mme Gille-Delafon a un rôle honoraire, je demande qu'on lui donne immédiatement un successeur. Son activité était trop grande pour qu'elle soit interrompue pendant dix mois.

Peter SELLEN : Je suis ici comme simple observateur de l'Unesco. Je ne suis pas membre de ce Comité. Mais peut-être puis-je dire que je suis un bureaucrate. Si vous voulez changer la route de l'AICA, il faut le faire avec égard pour la légalité. Par exemple, je doute que vous ayez ici un quorum. Je vous propose en toute amitié de prendre des décisions que vous n'aurez pas à regretter plus tard.

Pierre RESTANY : Ce n'est pas moi qui dirait que je ne suis pas partisan de l'efficacité puisque j'ai été l'auteur de cette motion qui, au-delà de l'hommage à Mme Gille-Delafon, voulait résoudre le fond du problème. Evidemment, je m'aperçois que si nous sommes très près de la

solution positive, il y a peut-être, en effet, des problèmes juridiques qui se posent. Si le quorum réglementaire n'est pas atteint c'est tout de même grave, et d'abord pour Spiteris : élire Tony Spiteris dans ces conditions-là, ce n'est pas lui faciliter la tâche. Alors je voudrais savoir si juridiquement, nous pouvons véritablement élire Tony Spiteris aujourd'hui, c'est-à-dire si, en l'élisant aujourd'hui ce qui ne fait de doute pour personne, nous ne nous heurtons pas à une question de principe et si nous n'allons pas à l'encontre de notre Réglement. Et là je voudrais vraiment que nous le précisions. Si de toute façon, avec des délégations de pouvoir ou non, le quorum n'est pas atteint, il est certain que l'on ne peut pas élire Tony Spiteris comme secrétaire général aujourd'hui. Il faut lui demander de bien vouloir prendre l'interim étant donné que le quorum n'est pas atteint. Une autre solution risquerait de lui compliquer la tâche. Sa tâche sera dure et l'élire dans des conditions qui frisent les irrégularités ou qui sont irrégulières, ce n'est ni possible, ni souhaitable. Il faudrait que nous étudions le Réglement, que nous nous comptions et, si véritablement le quorum n'est pas atteint, alors je suis tout à fait d'accord avec Hans Jaffé et avec M. Hammacher pour éviter à Spiteris, dès le départ, des complications inutiles, dans son propre intérêt. Je pense que là, il faut être extrêmement précis et bien vérifier combien nous sommes, à combien se monte le quorum et s'il n'est pas atteint compte tenu des délégations de pouvoirs, évidemment la seule solution, c'est l'intérim; il n'y a aucun doute là-dessus et je pense que Tony Spiteris lui-même le comprend. S'il doit se heurter par la suite à des contestations de la part de certains membres, nous aurons abouti à créer par notre vote une atmosphère assez trouble autour de sa nomination. Il n'y a pas de problème.

Le PRESIDENT : Je trouve très sage la proposition avancée d'abord par M. Hammacher, (par M. Bellew) et par Pierre Restany car, ce qui me préoccupait, c'était seulement une carence de pouvoirs, une interruption de travail; si c'est évité par une nomination par intérim, c'est la meilleure solution. Ce qui compte dans notre Association, c'est la qualité de membre; les charges, à commencer par celle du Président, ce sont seulement des services. Puisque la proposition me semble concilier toutes les thèses, je demande que l'on vote sur cette proposition d'un secrétariat par intérim à Tony Spiteris. Je mets aux voix la nomination de Tony Spiteris comme secrétaire général par intérim. Est-ce que vous voulez voter à main levée ou au vote secret ? A main levée (assentiment). Alors que ceux qui sont d'accord pour la nomination de Tony Spiteris comme secrétaire général par intérim lèvent la main.

Il y a une très grande majorité pour Tony Spiteris qui est élu.

Nous pouvons continuer maintenant l'examen du projet de statut; nous en étions arrivés hier à l'article 11. Je voudrais d'abord vous dire une chose au sujet de la Section américaine qui, depuis quatre ans n'a pas payé ses cotisations comme nous en a informés Robert Delevoy ainsi que de l'engagement que notre confrère le président Sweeney avait pris, bien qu'il ne fut plus le Président de la Section américaine. Le président Sweeney m'a donné ce matin un chèque de 240 $ que voici. Je l'en remercie et je remets le chèque à Mme Gille-Delafon qui le donnera avec les autres papiers.

Passons maintenant à l'article 11 : "Commission consultative attachée à la présidence. Le président représente l'Association. Il convoque et préside les réunions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Comité de direction. Il peut désigner pour le suppléer, l'un des vice-présidents. Il peut être assisté d'une Commission consultative formée de membres qu'il choisit librement."

Je voudrais seulement faire un petit commentaire à cet article 11 : le désir d'être assisté par une Commission consultative, je l'ai déjà exprimé à Tel-Aviv et étant donné les conditions de transformation de l'AICA, je voudrais que le Comité m'autorise à former dès maintenant cette petite Commission consultative; puisque la faculté me serait donnée, à l'avenir, de la choisir librement, je voudrais que vous m'autorisiez à former cette Commission pour ce moment délicat de la vie de notre Association en priant les trois Presidents d'honneur (Raymond Cogniat, Will Grohmann et Sir Herbert Read) et le Secrétaire général honoraire (Mme Gillo-Delafon) d'en faire partie.

(Accord général)

Je vous remercie. Lorsque l'on part avec un désir de nouveauté, justifié car tout doit changer avec le temps, il faut être sûr de ne pas détruire quelque chose de bien qui est dans le passé. Voilà pourquoi je demande aux membres les plus anciens et les plus considérés de l'AICA de bien vouloir me donner leurs conseils durant cette période délicate.

Continuons le projet de statut : art. 12. "Le Bureau devient essentiellement un organe d'exécution.
a) le Bureau comprend le Président, un vice-président, le secrétaire général, le trésorier général et leurs adjoints éventuels. Il se réunit chaque fois que le Président l'estime nécessaire. Dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée générale et du Comité de direction, il prend toutes les décisions utiles."

Nous pourrions peut-être ajouter que le Bureau peut être réuni sur la demande de deux membres du Bureau pour ne pas laisser seulement au Président la faculté de le réunir.

Raymond COGNIAT : Est-ce qu'il ne faut pas laisser au Président une certaine autorité ? Il est évident que si deux membres vous demandent, à vous, une réunion du Bureau vous le réunirez.

Le PRESIDENT : Evidemment.

Raymond COGNIAT : Est-il utile de le mettre dans les statuts ? Il faut que le Président ait une certaine autorité.

Le PRESIDENT : Je pense qu'en effet, étant un Comité réellement restreint lorsque deux membres le demandent, le Président ne peut pas ne pas les réunir.

Une voix : Les vice-présidents font-ils partie du Bureau ?

Le PRESIDENT : Il est question dans le texte d'un vice-président du Bureau, c'est-à-dire qui sera choisi, évidemment, entre les membres du Comité.

(suite art. 12) "b) Les fonctions des membres du Bureau ne sont pas rémunérées.

13. Le vote : accès élargi, limites définies.

a) Assemblées générales : chaque membre Sociétaire dispose d'une voix et peut voter par correspondance.

b) Seuls sont habilités à exprimer un vote, les membres en règle de cotisation."

Je trouve cela très juste. Approuvé ? (Accord)

"14. Ressources financières.

Les ressources de l'Association sont constituées par :

a) les droits d'admission et d'adhésion;
b) les cotisations des Sociétaires, des adhérents et bienfaiteurs;
c) les droits d'association des Sections nationales;
d) les ressources autorisées par la loi que l'association peut se créer à titre exceptionnel;
e) les subventions légales qu'elle peut recevoir."

Je pense que, ainsi, toutes les possibilités même les moins probables sont envisagées.

"15. Gestion financière. Surveillance : Commissaires aux comptes.

Les opérations de l'Association sont surveillées par un ou deux commissaires nommés par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et rééligibles.

Le ou les commissaires exercent leur droit de contrôle en prenant connaissance des écritures de l'Association, toutes pièces justificatives à l'appui. Ils soumettent leur rapport au Conseil d'administration qui doit le transmettre à l'Assemblée générale. Ils sont habilités à faire des propositions qu'ils jugent utiles aux intérêts de l'Association."

Je crois que c'est un article qui ne peut donner lieu à une grande discussion, c'est seulement sur la régularité de l'administration. Ainsi nous aurons fini avec le projet de statut.

Joseph-Emile MULLER : Je voudrais seulement dire quelque chose au sujet des cotisations qui ne sont pas payées. Lorsque, l'autre jour, j'ai eu la surprise d'entendre, et ce n'était pas la première fois que la chose était signalée, qu'une partie des Sections, un grand nombre de membres, ne payent pas leur cotisation. je pense qu'il faudrait absolument introduire un article disant que celui qui n'a pas payé, disons pendant deux ans mettons, ne

pourrait pas continuer à faire partie de l'Association. Si une Section n'arrive pas, pendant quatre ans ou pendant trois ans, à réunir ces quelques francs qu'il y a à payer, je pense qu'il y a là un manque d'intérêt de la part de ceux qui se sont faits inscrire et qu'il y aurait lieu de prévoir une sanction.

René de SOLIER : Je crois, si vous voulez, que dans toute association quelle qu'elle soit, nationale ou internationale, les critères exigés pour prouver que l'on fait partie d'une association se réduisent pratiquement à deux : 1) le timbre à poser sur la carte; et 2) une certaine présence aux réunions dans l'année. Alors je crois, si vous voulez, que l'obtention du timbre porté sur la carte est le gage du paiement de la cotisation et d'une présence. Il faut donc attacher une très grande importance à la présence de ce timbre parce qu'elle signifie aussi, non pas une présence symbolique, mais l'activité de chacun.

Le PRESIDENT : Je prie M. Jaffé et M. Hammacher de noter ces propositions qui me semblent essentielles.

Raymond COGNIAT : On ne peut pas mettre dans les statuts, une limite de date, ceci concerne plutôt un article du Réglement. On peut prévoir dans les statuts, un paragraphe où il est dit : "Peut être radiée de l'Association toute personne qui, pour des raisons morales, politiques, ou de non-paiement de cotisation etc.." mais on doit rester sur un plan général sans donner de limites. Il peut y avoir des cas où un pays se trouvant dans des difficultés provisoires, par exemple pour des raisons politiques à imaginer mais qui peuvent se produire, ou par des lois sur les devises qui pendant un an, deux ans, trois ans, quoique ayant une activité, ne pourra pas payer ses cotisations. Nous n'aurions pas de raisons pour l'éliminer. Ne mettons donc pas de limites très strictes dans les statuts et laissons cela pour le Réglement.

Le PRESIDENT : C'est très juste. Alors nous aurions fini avec le projet de statut. Je demande au Comité de renouveler à la Commission de Réorganisation, la prière de conclure son travail par un projet concret de statut qui tiendra compte de ce qui a été décidé durant cette Assemblée. Comme vous le savez, de cette Assemblée, ne pouvait sortir un statut. Il faut donc que nous envisagions la procédure pour l'approbation du statut. Il faudrait que le projet définitif des statuts soit envoyé aux membres du Comité avec les comptes rendus de cette Assemblée. De cette façon, ils pourront voir : 1) les propositions que la Commission avait faites, 2) la discussion qui a eu lieu sur les articles, 3) les conclusions qui ont suivi cette discussion. Ceux qui ont été dans l'impossibilité d'être présents à cette Assemblée pourront s'insérer dans la discussion en donnant des suggestions que la Commission de Réorganisation, toujours siégeant, pourra examiner. Ainsi, la prochaine assemblée générale pourra enfin approuver les statuts.

Je demande aussi à la Commission de Réorganisation de voir si des dispositions transitoires sont nécessaires pour cette période d'environ un an, d'aujourd'hui jusqu'à ce que le statut soit effectivement approuvé.

Le projet de statut sera donc distribué avec les comptes rendus après un temps nécessaire pour les rédiger: l'on pourra aussi donner aux Sections nationales le modèle pour qu'elles puissent faire leur réglement. La chose la plus importante est que toutes les Sections nationales sachent exactement quel est le statut de l'Association à laquelle elles adhèrent; après elles pourront mettre dans leur réglement toutes les dispositions particulières qui ne devront pas être en contradiction avec les lignes générales du statut de l'AICA et l'on pourra peut-être même arriver à approuver, lors de la prochaine Assemblée générale, en même temps que notre statut, un certain nombre de réglements des Sections nationales.

Etes-vous d'accord sur ce programme de travail ?

(Assentiment)

Tony SPITTAIS : Je crois que l'on a dit hier, que l'on devrait soumettre également aux Sections nationales un projet de réglement à titre indicatif. Je pense que cela serait mieux. Naturellement le texte peut être diversifié selon les pays, les usages et les lois de chaque pays, mais que l'on ait une ligne générale de réglement pour les diverses Sections. Chaque Section est libre de la modifier, mais tout au moins, pour les grands points, que l'on soit tous d'accord. La Commission de Réorganisation des statuts pourrait également se charger du réglement.

Le PRESIDENT : Evidemment, pour faciliter les choses on peut faire ce modèle de réglement, mais le grand modèle reste toujours dans le statut de l'AICA : c'est toujours le statut qui donne les lignes générales. Mais ce serait quand même une grande aide si la Commission de Réorganisation pouvait faire aussi un modèle de réglement pour les Sections nationales.

Maintenant, nous avons à parler du montant de la cotisation annuelle. Le montant de la cotisation a été changé l'année dernière à Tel-Aviv aussi je pense que cette année elle ne peut être augmentée. Si tout le monde est d'accord, le montant de la cotisation restera donc de 5 $.

(Assentiment)

Il nous reste encore les comptes rendus des Commissions de travail. Mme Gille-Delafon pourra nous dire quelque chose là-dessus.

Mme GILLE-DELAFON : Je constate avec un peu de regret, tout au moins en tant que secrétaire général sortant, que cette fois-ci encore les Commissions de travail ont fort peu fonctionné. Il y avait évidemment un travail plus important qui devait passer avant celui-là. Nous avons toutefois un résultat : la Commission des archives a tenu deux séances de travail. Un première séance avant la réunion du Comité au début de l'Assemblée au cours de laquelle il y a eu un examen assez prolongé et assez important de la documentation réunie, la documentation originale réunie dans l'année. Une seconde réunion de la Commission des archives

s'est tenue sous la présidence de son président, le prof. Juliusz Starzynski, qui a donné des directives assez importantes pour le travail à effectuer avant une prochaine réunion prévue pour le mois d'octobre ou de novembre. Le président à précisé l'ordre du jour de cette réunion, examiné la documentation et fixé en partie le sommaire d'un n°2 du Bulletin des archives de l'art contemporain.

En dehors de cette Commission il y a eu une réunion de la Commission des Méthodes et Congrès qui s'est réunie grâce à l'énergie de son président Hans Jaffé et a trouvé le moyen de prévoir les thèmes qui seront mis à l'étude dans les prochains congrès.

René de SOLIER : En ce qui concerne la Commission de Terminologie, son président, notre ami Hans Jaffé va donc vous dire les conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Nos souhaits, je les résume rapidement : La publication de tous les travaux envoyés au secrétariat général et leur synthèse, publication sous forme ronéotypée en vue d'un prochain congrès et définissant le travail accompli dans les différentes Sections et par ceux qui s'intéressent particulièrement aux problèmes de Terminologie et de Méthodologie. Ce travail, selon nous, est important dans la mesure où pour la première fois il nous permettra d'amorcer, de façon concrète, le projet de dictionnaire international des termes d'art. Tout en procédant d'une façon modeste, il n'y a pas de doutes que l'année prochaine, voire dans le prochain congrès, nous pouvons être en mesure de présenter particulièrement à l'Unesco enfin le travail qui resulte, disons, d'un effort de quatre ou cinq ans.

Hélène VACALO : Nous voulons d'abord exprimer notre joie pour l'élection de notre compatriote Tony Spiteris comme secrétaire général de l'AICA. La Section hellénique voudrait savoir comment elle peut collaborer - Comme l'a dit M. Cogniat hier - avec la direction de l'AICA, quelles sont les possibilités de travail, les moyens, les sources que l'AICA lui donne dans les limites, les buts et l'institution de ses travaux généraux.

Le PRESIDENT : Evidemment il serait assez long de répondre ici, mais puisque la Section hellénique est maintenant en rapport direct avec nous, il n'y aura pas de difficultés à établir une collaboration.

Mme Gille-Delafon a maintenant la parole au sujet de la préparation de la 17ème assemblée générale.

Mme GILLE-DELAFON : La 17ème assemblée générale doit se passer à Tokyo. Une invitation officielle de la Section japonaise a été faite à l'Assemblée générale de Mexico il y a deux ans. Depuis ce temps-là, la question a été étudiée et nos confrères japonais ont mis au point le projet d'assemblée générale. Nous avons parlé de cette assemblée à l'Unesco mais l'Unesco ne peut intervenir dans la préparation de nos assemblées générales. Cependant l'Unesco s'intéresse spécialement à l'étude de certains problèmes qui, lorsqu'ils sont étudiés en colloque, peuvent recevoir quelques facilités et une participation peut être espérer pour ce genre de travail. Il a ainsi été convenu, si le Président l'admet et si vous êtes d'accord et comme il a été accepté par

l'assemblée générale de Mexico, que la 17ème assemblée générale se tiendrait à Tokyo au mois de septembre 1965, date proposée par la Section japonaise, avec un programme déjà établi, et que, en même temps, serait organisé un colloque auquel, dès maintenant, s'intéresse l'Unesco.

Le PRESIDENT : Avant d'ouvrir la discussion, je donnerai un renseignement complémentaire. Plusieurs d'entre nous pensent qu'il pourrait y avoir une contradiction entre la nécessité de faire une assemblée nombreuse et de la faire à Tokyo où, évidemment, très peu de nos membres pourront se rendre. Mais je suis autorisé à vous communiquer que le président d'honneur Raymond Cogniat vient de nous faire une proposition très intéressante, c'est-à-dire d'accepter l'invitation du Japon, mais de prévoir que le statut sera discuté et approuvé dans une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à Paris lors de la Biennale de Paris l'année prochaine (1965). On fera naturellement tout le possible pour combiner les deux choses de façon que ceux qui viennent de loin puissent se rendre à Paris et, après, à Tokyo.

Raymond COGNIAT : Pour des questions de dates et d'opportunités financières, il est nécessaire que la réunion ait lieu à Paris au début de la Biennale parce que je vais pouvoir offrir un petit crédit de voyage et de présence à un certain nombre d'entre vous susceptibles de faire des articles sur la Biennale. Celle-ci aurra lieu fin septembre jusqu'à la fin du mois d'octobre 1965. Ce serait après le Japon.

Tony SPITERIS : Vous avez déjà l'expérience des années passées pour les invitations à la Biennale de Paris. Pour l'assemblée générale de Tokyo, il y a évidemment beaucoup de membres qui ne pourront pas s'y rendre. Comme notre confrère australien l'a fait observé hier, c'est très difficile de se déplacer de loin si l'on n'a pas une aide gouvernementale ou si la présidence n'écrit pas directement aux gouvernements de façon à faciliter la tâche à nos confrères qui veulent venir de pays éloignés. En dehors de cela, il faudra surtout s'entendre avec nos confrères japonais parce que, fin septembre, nous risquons d'avoir la Biennale de Paris, la Biennale de Sao Paulo et cette assemblée générale à Tokyo: n'y-a-t-il pas trop de choses qui se chevauchent, qui se heurtent ? Je crois qu'il est dans l'intérêt de l'Association également que l'assemblée générale ait lieu avant. Raymond Cogniat, naturellement, pour les raisons qu'il nous a exposées, ne peut la faire avant la fin septembre par conséquent, pour Tokyo, il faudrait déplacer le voyage au mois d'octobre ou plus tard et demander également à la Section japonaise quelles sont les facilités réelles qu'elle peut nous faire.

Frank ELGAR : Vous savez que la plupart des manifestations qui ont lieu au Japon sont en général payées par les grands journaux japonais qui se font une joie de stimuler, d'encourager les manifestations artistiques qui ont lieu au Japon et c'est je crois l'intention de nos confrères japonais de demander à l'un de ces grands journaux japonais d'aider les critiques d'art des pays éloignés à pouvoir prendre un avion pour se rendre à Tokyo.

Raymond COGNIAT : A propos de Sao paulo, il est certain que la grande majorité des critiques d'Europe ne vont pas aller au Brésil mais peut-être au contraire que de nombreux critiques d'Amérique du Sud iront au Brésil. Ne peut-on prévoir à Sao Paulo une ou deux journées qui parallèlement à ce que l'on va faire à Paris, permettront des réunions et des conversations et des mises au point ? Je crois que d'une façon générale, jusqu'à maintenant, nous avons fait nos réunions de façon théorique, absolue et sans tenir compte de l'actualité. Je pense que désormais, si l'on veut être efficace, il faut au contraire partir de l'actualité, s'insérer dedans et, selon l'importance d'une manifestation, choisir notre lieu de rencontre en fonction même de ce qui se prépare. A ce moment là, nous aurons des appuis facilités dans les pays où nous voulons aller et en même temps nous aurons un centre qui répondra à nos curiosités, à nos fonctions. Il y a peut-être, l'année prochaine, par ces deux manifestations dont nous parlons, l'occasion d'entrer dans cette voie qui est je crois féconde. J'insiste aussi pour que l'on songe à la possibilité de réunions locales pour un continent par exemple, cela serait une occasion pour les secrétaires régionaux d'avoir une activité et une raison d'être. C'est là leur fonction, d'avoir localement des regroupements, des activités qui permettent aux individus de se rencontrer.

Haïm GAMZU : J'aurais demandé aux amis japonais d'organiser leur invitation pour l'assemblée générale de manière à ce que ce soit dans une période tout à fait différente des deux Biennales car, celles-ci, Sao Paulo et Paris, se gênent l'une l'autre lorsqu'elles sont trop près et il faut déjà obtenir entre-elles un décalage des dates logiques d'au moins une dizaine de jours. Le voyage au Japon devrait avoir lieu à un autre moment. Maintenant il faut demander à nos amis japonais, par le secrétariat général et par lettre signée du Président, qu'ils fassent un effort pour rendre le voyage réalisable car le voyage de Paris à Tokyo coûte énormément d'argent et, si nous pouvons, pour la grande majorité des membres, faire un effort et venir de notre pays à Paris, à Venise ou à Rome, il est impensable, pour un critique d'art qui vit de sa plume ou pour un conservateur de musée qui vit de son traitement, de payer le voyage à Tokyo. Hier Soichi Tominaga m'a dit qu'il espérait avoir 30 % de réduction, cela ne suffit pas encore. Si nous n'arrivons pas à avoir au moins 50 % de réduction, il n'y aura pas plus de 20 personnes qui iront à Tokyo.

Ne serait-ce pas possible, Monsieur le Président, de décider, en politique générale, que les assemblées générales où l'on discute surtout de la vie administrative de l'AICA, aient lieu dans les pays de l'Europe ou à proximité, et que les congrès seuls puissent avoir lieu dans un pays éloigné ? Cela nous donnerait trois ans de préparation et peut-être même une possibilité d'économiser un petit peu d'argent pour faire ce voyage.

Le PRESIDENT : En ligne générale, ceci est très juste.

Miroslav MICKO : J'ai déjà écrit une lettre au président Argan ce printemps, où je lui annonçais le plaisir de la Section tchécoslovaque d'organiser le prochain congrès de l'AICA en 1966 à Prague. C'est la ferme volonté de notre Section. Seulement, nous n'avons pas encore accompli toutes les démarches nécessaires pour nous assurer les fonds nécessaires qu'il nous faudra employer parce que nous voudrions offrir à nos confrères le plus de facilités possibles. Il y a quelques membres ici qui ont fait le voyage de Varsovie à Prague et qui s'en souviennent peut-être avec des sentiments un peu mitigés. Je voudrais les assurer que ce congrès sera, non seulement une édition élargie, mais beaucoup améliorée de ce petit voyage. Alors je voudrais connaître votre opinion, savoir si vous seriez d'accord avec cette invitation qui n'est pas encore définitive mais que nous ferons tout pour réaliser.

Le PRESIDENT : Je remercie M. Micko pour sa proposition très intéressante et que nous pouvons considérer comme absolument valable en attendant naturellement une confirmation. Il n'est pas possible de renvoyer l'assemblée de Tokyo car l'aide de l'Unesco est déjà établie pour 1965. Le changement de date est sans doute possible mais il faut se rappeler que les mois utilisables pour nos assemblées ce sont les mois de juillet, août et septembre. Même si nous avons des facilités, le voyage de Tokyo coûtera très cher. L'on comprend que si quelqu'un fait un tel sacrifice, il veuille avoir du temps pour voyager au Japon ou pour s'arrêter en route; il faut donc qu'il puisse disposer d'un temps beaucoup plus long que la durée de l'assemblée. Je sais que Soichi Tominaga va se donner beaucoup de peine pour obtenir des facilités et je le remercie en le priant de nous faire savoir quels seront les résultats de ses démarches.

D'autre part, l'assemblée extraordinaire qui doit approuver le statut aura lieu à Paris où tout le monde aura la possibilité de se rendre sans trop de difficultés.

René de SOLIER : Il est question d'un projet international de revue; en quelle langue ? Les deux langues qui sont celles du congrès. Nous souhaitons évidemment, puisque le monde nous regarde et nous écoute, donner des preuves de notre activité et nous sommes aussi un certain nombre à regretter que, parmi les grandes revues internationales, il n'y ait pas d'équivalent , par exemple, du Bulletin de l'Institut Courtauld j'entends sur le plan international, et appliquant des méthodes de recherche à l'art moderne et à l'art contemporain. Alors, cette revue internationale pourrait être l'une des expressions de l'AICA, et donnerait la preuve que nous exerçons bien notre métier de critiques. Et, je pense qu'elle constituerait un lien utile entre nos confrères et les historiens d'art. Pratiquement, l'AICA, en tant qu'Association internationale des critiques d'art, est la seule association à ne pas avoir sa revue. Le problème doit être posé, celui d'une revue internationale. Nous pouvons commencer par un bulletin modeste, et peu à peu trouver tels accords, accords à mener, si vous voulez, par le Comité directeur avec des éditeurs et des libraires. Nous pourrions peut-être prévoir tel moment de la journée pour finir ce projet dont

voici le premier texte :

"Les membres de l'AICA, signataires de ce texte, s'adresseraient à l'Assemblée générale et au Comité de direction afin de prendre l'initiative d'étudier d'une façon urgente la possibilité de fonder une revue internationale de critiques d'art. Cette revue, en tant qu'organe culturel supérieur de l'AICA, serait le moyen le plus efficace pour promouvoir l'activité critique et sa méthodologie dans le domaine international et pour créer un universalisme beaucoup plus concret entre les critiques et les arts des diverses nations. Les membres soussignés sont profondément persuadés qu'il vaut la peine d'exercer toute pression nécessaire pour assurer une réalisation le plus rapidement possible. Ce périodique refléterait la vraie vie de l'AICA et manifesterait devant le public international son autorité culturelle."

La revue pourrait présenter des monographies, des études critiques parce que je pense que le rôle du critique, c'est de faire le pont entre l'historien sévère et l'archéologue universitaire. Un certain nombre de membres de l'AICA sont historiens, d'autres sont écrivains ou sont l'un et l'autre, d'autres ont été formés à des méthodes différentes. Il n'y a pas de doute que c'est autre chose que ce que proposait le Dr Hodin dont je regrette l'absence, lorsqu'il songeait à une revue d'esthétique, "Aesthetica". Nous devons passer, disons, de la critique du journal à celle des revues, et cette revue, nous sommes un grand nombre à la souhaiter.

Le PRESIDENT : René de Solier vient vraiment de toucher un point qui nous intéresse tous car il est évident que notre Association doit être, comme elle le doit, une association culturelle, il faut bien avoir un organe. Plusieurs fois, nous avons cherché à faire une revue internationale, même chez nous, en Italie, nous l'avons cherché plusieurs fois sans y réussir. Mais peut-être que maintenant, avec l'accord de l'AICA, nous pourrons le faire.

On pourrait prier M. de Solier de faire ce projet et d'en donner une copie à plusieurs d'entre nous pour voir tout de suite s'il est possible d'établir un plan de coédition car je crois que là est vraiment le problème. Je suis sûr de trouver un éditeur en Italie comme coéditeur, même dans la situation actuelle qui n'est pas très favorable à de nouvelles initiatives. Je vous prie, René de Solier, de faire le programme de cette revue, d'en donner la copie à ceux qui s'engageront vraiment à chercher à mettre cela sur pieds. Nous en avons vraiment besoin et rappelez-vous ce que je vous ai dit le premier jour, combien il est mortifiant de voir le peu de ressources que nous avons pour soutenir nos idées en comparaison aux moyens qu'ont les marchands pour soutenir leurs intérêts. Heureusement, quelquefois en termes de valeur, nos idées et leurs intérêts se rencontrent mais, sur le plan culturel, cette rencontre est tout à fait impossible. Les marchands font des revues avec de grandes planches, avec de la publicité et ils n'ont aucune envie de faire une revue où puisse être publié un essai de cinquante pages ou plus qui soit vraiment un travail de caractère critique. Nous-mêmes, en Italie -je ne sais pas si en France ou ailleurs

c'est la même chose - presque toujours obligés de chercher des revues de critique dans un sens général, des revues de philosophie par exemple, car nous n'avons pas de revues d'art qui soient faites avec une intention critique. Il n'y a pas de difficultés si vous voulez publier un article sur un artiste qui, maintenant, est très connu; on voudra des planches en couleur, on vous paiera peut-être pour faire l'article, mais ce n'est pas ce que nous voulons faire.

Raymond COGNIAT : Oui, mais cela pose un problème d'édition qui nous dépasse peut-être.

Le PRESIDENT : La meilleure chose à faire c'est que, en ayant un projet, l'on cherche des possibilités concrètes et lorsqu'on les aura trouvées, l'on se rencontre pour mettre la chose sur un plan concret.

Vicente AGUILERA CERNI : Il existe en Espagne une revue absolument indépendante. Je crois pouvoir affirmer que l'éditeur serait prêt, tant que vous n'aurez pas réussi à créer un organe de l'AICA, à vous offrir sans aucune compensation, la possibilité d'utiliser un certain nombre de pages comme un supplément de la revue qui serait distribuée à tous les membres de l'AICA. Je peux intervenir bien volontiers dans ce sens.

D. Romualdo BRUGHETTI : Nous avons en Argentine une petite publication de l'Association des critiques d'art qui donne une synthèse de l'activité de celle-ci et de la vie artistique argentine en général. J'ai le grand plaisir de demander ici la collaboration des membres de l'AICA pour rendre notre publication plus complète. La création d'une revue de l'AICA est autre chose. Mais nous serions heureux de publier chez nous des articles d'Argan ou d'autres confrères. Et il nous plairait aussi beaucoup de faire un jour dans notre pays une assemblée ou un congrès, avec l'aide de notre gouvernement et des institutions spécialisées comme l'Institut di Tella. Ces institutions pourraient nous aider aussi à faire une revue meilleure et c'est pourquoi il me paraît très important de donner à cette revue une collaboration internationale.

Le PRESIDENT : L'ordre du jour étant maintenant épuisé, je vous rappelle que la séance de clôture est fixée aujourd'hui à seize heures et qu'à dix-huit heures, tous les membres sont invités au Musée de Ca'Pesaro, Musée d'art moderne de Venise dont le directeur, Guido Perocco, a organisé notre Assemblée générale de Venise. Nous serons très heureux d'aller le remercier chez lui au Musée d'art moderne où il ouvre ce soir une exposition de deux peintres qui sont deux vieux maîtres.

Le Président lève la séance.

ASSEMBLEE GENERALE

Séance de Clôture

Lundi 22 juin, 16 heures

Le PRESIDENT : Chers confrères, nous commençons la dernière séance de notre 16ème assemblée générale. Il nous reste quelques travaux à terminer et je voudrais en premier lieu que nous nommions deux Commissaires aux Comptes, c'est-à-dire deux confrères qui s'y connaissent pour faire les comptes de notre Association; il n'est pas nécessaire d'avoir une très grande compétence dans le domaine des finances.

Je propose que René Berger, qui est parti maintenant mais qui était présent à notre Assemblée, soit désigné.

Tony SPITERIS : René Berger habite en Suisse et notre Trésorier général a recommandé que soient désignées surtout des personnes qui habitent autour de Paris ou dans une zone pas trop éloignée pour ne pas avoir de frais de déplacements.

Le PRESIDENT : Non, je ne suis pas d'accord sur ce point-là car nous pouvons tout faire par correspondance.

Tony SPITERIS : Pour les comptes, c'est un peu difficile.

Le PRESIDENT : Pour les comptes, nous avons quatre sous à administrer. Il est toujours préférable de partager toutes les charges même plus formelles que substantielles, entre les différents pays car ce serait un critère dangereux de dire que puisque le Président est italien, il faut que le Secrétaire général soit italien, le trésorier général italien.

Je pense que nous pourrions nommer René Berger, qui habite Lausanne - ce n'est pas une ville tellement éloignée - et Pierre Jeanneret qui habite Londres.

(Accord général)

Les deux Commissaires aux Comptes sont nommés pour trois ans et sont rééligibles.

Notre Assemblée générale a nommé les deux Commissaires aux Comptes : René Berger (Suisse) et Pierre Jeanneret (Grande-Bretagne).

Passons maintenant aux comptes rendus d'activités des Secrétaires régionaux.

Mme GILLE-DELAFON : Deux Secrétaires régionaux ont envoyé des nouvelles. La lettre de l'un d'eux est arrivée hier et est assez émouvante parce qu'il s'agit, en effet, de notre confrère Mario Barata qui vient toujours à nos réunions et qui, cette fois-ci, s'est trouvé dans l'impossibilité de venir. Il a donc écrit et je vais vous lire des extraits de sa lettre.

"En tant que Secrétaire régional de l'AICA pour l'Amérique latine, je vous adresse le compte rendu d'activité de cette région depuis la précédente Assemblée de notre Association. Malheureusement, Mario Pedrosa, Antonio Bento, Quirino Campofiorito, d'autres et moi-même et tous les critiques brésiliens en général ne peuvent pas, en ce moment de la vie de notre pays, se rendre à Venise pour la réunion. J'espère bien que notre ami Murilo Mendes qui habite Rome pourra être présent pour nous remplacer. Nous avons reçu à Rio la visite du critique Juan Acha du Pérou et Miguel Angel Fernandez du Paraguay. Ces nouvelles Sections ont commencé à travailler, surtout la première, c'est-à-dire la Section péruvienne où règne une grande unité; il est très réconfortant de voir que les Sections de l'Amérique latine commencent à fonctionner. Mme Maria Luisa Torrens de la Section uruguayenne a eu le projet d'organiser au mois de janvier de cette année, un congrès des arts et des lettres (elle dirige le centre des arts et des lettres de Montevideo). Mme Torrens voulait organiser un congrès des critiques d'art latino-américains. Malheureusement, la réunion n'a pu avoir lieu. Mais c'est tout de même une tentative de réunions régionales. Le Président de la Section brésilienne et moi avons proposé des thèmes pour un congrès et rencontré Mme Torrens à Sao Paulo en septembre 63. J'ai écrit à ce sujet au secrétariat général de l'AICA qui nous avait prévenus qu'un congrès latino-américain allait avoir lieu, mais comme vous voyez, ce congrès n'a pas abouti, enfin le projet est en l'air et peut-être une autre fois arriveront-ils à faire quelque chose de complet. Dans un autre ordre d'idées, les Sections du Mexique, du Brésil, de l'Argentine, du Chili, du Vénézuela, de la Colombie et d'autres ont activé leurs travaux et activités. Finalement, le secrétariat régional attend dans le plan moral de cette 16e Assemblée générale, le maintien de l'unité de notre Association et l'appui à des plans en vue d'une plus grande efficacité de nos travaux appuyés en principe en Israël et soulignés par le président Argan dans son discours d'Activités n° 5. Dans le plan financier, nous souhaitons des mesures qui n'incitent pas à de nouvelles dépenses pour les Sections de l'Amérique latine, au moins pour le moment. Sans doute la question financière nous inquiète-t-elle un peu. Nous faisons confiance au Bureau de l'AICA y compris les Présidents d'honneur, pour que le développement de notre Association soit agrandi et fortifié et aussi pour que nos rapports avec l'Unesco croissent avec plus d'intensité."

Il y a un second secrétariat régional qui fonctionne d'une façon très satisfaisante malgré son éloignement. Il s'agit du Secrétaire régional du Pakistan qui a envoyé un télégramme assez réconfortant. En dehors des nouvelles de la Section dont il sera donné compte rendu dans l'activité des Sections nationales, il est donné des nouvelles du secrétariat régional du Sud-asiatique et annonce que le projet de Seminar qui devait être organisé au Pakistan a été momentanément abandonné les autres pays du Sud-asiatique n'étant pas prêts actuellement à participer à ce projet qui

est reporté à 1965. La Section pakistanaise offrirait le voyage aller-retour à un délégué de chaque pays d'Asie. Le ministère de l'Education pakistanais a déjà accordé les fonds à ce sujet. Il s'agit en quelque sorte d'un séminaire régional auquel les Sections occidentales sont invitées, les participants venant de l'Occident étant défrayés de tout frais d' hébergement. Les membres qui se rendraient au Pakistan à cette occasion, seraient reçus pendant huit à dix jours, hébergés et promenés dans le pays. Le projet ne semble pas tout à fait mûr mais il est maintenu

Le PRESIDENT : Tout le monde approuve ces deux résumés et je prie le Secrétaire général d'envoyer un mot aux deux secrétaires régionaux pour les remercier de leur activité qui est particulièrement importante dans les deux régions où elle s'applique.

Je voudrais demander maintenant aux représentants des Sections nationales qui sont ici de nous signaler les problèmes spéciaux qu'ils ont dans l'accomplissement de leur tâche.

Un des Présidents ou des représentants des Sections nationales voudrait-il prendre la parole ?

Miroslav MICKO : Je voudrais faire deux remarques :

1) Nous avons pensé dans notre Section que nous pourrions peut-être créer des bourses d'études pour les confrères étrangers de l'AICA qui donneraient la possibilité de visiter notre pays afin de prendre connaissance avec les artistes. Il s'agit de disons six bourses par année. Ces bourses seraient pour un voyage d'une dizaine de jours, d'une quinzaine de jours et ceci pourrait se faire réciproquement dans la mesure des possibilités de chaque Section nationale.

2) Il y a un autre projet qui nous préoccupe; nous voudrions fonder une revue d'art, une revue dédiée aux arts plastiques qui paraîtrait en Tchécoslovaquie et qui s'appellerait peut-être : "L'art dans le monde", qui serait consacrée uniquement à l'art des pays étrangers. Pour ce projet qui est encore en gestation, je voudrais d'avance demander à nos confrères leur collaboration future.

Tony SPITERIS : Je voudrais recommander de nouveau aux différents représentants des Sections nationales ici présents, qui, dans le passé, envoyaient les catalogues des expositions au secrétariat général, de continuer à le faire. Depuis quelques années, le rythme s'est ralenti pour certaines Sections; l'Italie est très régulière comme Mme Gillo-Delafon a dit. Mais il y a d'autres Sections qui, avec le temps, ont un peu oublié de fournir les catalogues au secrétariat. Naturellement, autrefois l'on faisait une distribution à chaque membre mais maintenant, nous sommes 700 membres et cela n'est plus possible. Mais si l'on pouvait envoyer à Paris 42 ou 45 catalogues chaque fois, nous les distribuerions aux différentes Sections nationales et ce serait déjà un avantage.

Je demanderais également que l'on signale d'avance au secrétariat général, les grandes expositions qui auront lieu au cours de l'année dans chaque pays. Très souvent, nous apprenons très en retard qu'il y a une grande exposition en Allemagne, en Suisse, etc.. Il serait souhaitable que l'on ait à Paris un programme aussi complet que possible, des grandes manifestations qui auront lieu pour les signaler à nos membres qui, ainsi, auront la possibilité de les visiter.

Le PRESIDENT : René de Solier pourrait-il lire à l'Assemblée le projet pour la revue qui porte déjà plusieurs signatures ?

René de SOLIER : En ce qui concerne le projet de revue internationale, pour l'instant dans les deux langues du congrès, le "chapeau" - ça, c'est de l'argot français - enfin le texte préliminaire est loin d'être au point; je pense que nous pouvons nous accorder d'abord - certains des amis qui sont ici n'étaient pas là ce matin - je pense que nous pouvons être d'accord tous pour instituer un instrument de travail, un instrument de diffusion, d'abord dans les deux langues, français et anglais, puis bien entendu les autres langues peuvent figurer à la fin de la revue. L'on peut évidemment choisir les quatre ou cinq langues clés, mais afin de ne rien compliquer, je crois qu'il faut d'abord un organe international et avec textes critiques ou historiques importants. J'accorderai, et je crois que notre Président sera d'accord sur ce point, beaucoup d'importance aux textes; dans la mesure où nous sommes critiques, nous souffrons parfois d'une sorte de rétorsion. La libre expression critique dans le monde disons capitaliste n'est pas forcément conditionnée aux solutions d'argent, bien au contraire la plupart du temps, c'est à des revues littéraires ou philosophiques que nous devons donner les textes auxquels nous tenons le plus, et il est évident qu'il y a là un manque. Je pense que nous sommes amenés les uns et les autres à donner d'abord en deux langues, et sur le plan international, des textes critiques soit historiques, soit des monographies quant à l'art moderne et à l'art contemporain, textes donc qui concernent notre activité et qui nous permettraient de rejoindre enfin - parce que la distance est grande - nos amis les historiens d'art.

Cette revue pourrait grouper ainsi des études et un minimum de reproduction, et je pense que sur le plan national - je songe à nos amis tchèques ou polonais ou d'Israël par exemple - le matériel disons de reproduction pourrait "voyager" d'un pays à l'autre, et une édition nationale dans la langue du pays pourrait être ensuite ou en même temps publiée. Il y aurait donc un double effort national et international. Je pense que nos amis dont la langue est très particularisée - que ce soit le hongrois, le tchèque ou autre - admettraient ce mode de faire. De l'anglais à l'américain nous savons déjà les différences et nous regrettons d'ailleurs de recevoir si peu de travaux d'Amérique et nous souhaitons en recevoir beaucoup. Nous en recevons d'ailleurs d'Angleterre, et la critique est en train de "monter" - entendons-nous, il est question de niveau - de passer à un plan qui, peut-être, va commencer à intéresser les historiens d'art. Sur ce point, la revue internationale peut devenir la manifestation la plus claire que la ligne suivie par nous, par vous enfin, par chacun d'entre vous, est une ligne droite. Nous n'acceptons pas ce qui est zigzagant, et nous pouvons mettre au point cette revue, qui peut

l'année prochaine, être présentée à Tokyo, même en petit format, même ronéotypé, même un rapport si vous voulez. La présence de cette revue montrera combien nous sommes dans la ligne droite qui est celle de la liberté. Et, à partir de là, nous n'avons de leçons à recevoir de personne, je pense que chacun en toute indépendance, peut défendre et, si vous le voulez, promouvoir ce qui, d'abord sur le plan de son pays, et ce qui ensuite sur le plan de sa passion à lui (sa passion, entendons-nous, concernant un artiste) peut promouvoir ce qui est essentiel. Ce congrès à une grande importance dans la mesure où les uns et les autres peuvent lutter à divers titres. Nos débats ont pratiquement lieu à ciel ouvert et je pense que le congrès dissipe plusieurs équivoques; non seulement la voie est droite mais le ciel est proche, je veux dire la terre et nous sommes dans une ville merveilleuse. Je voudrais aussi que, ce soir, à l'occasion du dîner, ou demain, à l'occasion d'un déjeuner, nous puissions porter plusieurs toasts, d'abord en l'honneur de nos amis italiens et puis aussi quant aux structures maintenant de l'AICA celles, sans faire de différence entre les hommes ou les êtres qui sont dans l'honorariat, ou de toutes façons présents à une table. Ce qui est important pour nous c'est l'unité reconstituée. La façon la plus nette de manifester cette unité reconstituée, cette unité effective, c'est de nous dégager de ce qui vient de gauche ou de droite, le vent parfois vient d'un côté, parfois il vient de l'autre. Et à partir de là, la revue internationale à laquelle nous songeons, qui pour l'instant est seulement un projet mais le projet de Miroslav Micko rejoint tout à fait le projet qui maintenant se fait jour, à partir du moment où une revue existe d'abord, cette revue donne la possibilité à chacun, je veux dire aux êtres qui écrivent et il est évident que dans l'AICA un certain nombre de membres Sociétaires se situent à des degrés divers, entre les titres de professeurs, historiens, écrivains, critiques, de produire l'essentiel. Mais Raymond Cogniat ce matin en faisait justement état, et notre président Argan d'abord je crois avec une très grande netteté, si nous parlons de critique je crois que nous oublions l'essentiel sur un certain plan : ce qui compte c'est évidemment l'oeuvre d'art, ce qui compte c'est évidemment l'artiste, ce qui compte c'est évidemment l'exposition ou d'un artiste, ou d'un groupe, ou d'une Biennale, ou d'une Triennale, mais l'on oublie constamment cet espèce de correctif : où est la critique ? Je veux dire que nous faisons semble-t-il figure de critique ce faisant, pour des raisons très diverses, l'un ou l'autre, les uns ou les autres, nous sommes attaqués. "Où puis-je me défendre ?" Je ne parle pas d'un problème personnel, je m'adresse à chacun d'entre vous. Il n'est pas question si vous voulez que la revue en projet devienne l'instrument passionnel de chacun, que chacun dise "moi j'aime ça, toi tu n'aimes pas ça, donc j'en parlerai, donc tu n'en parleras pas". Il est question, mais d'un façon très objective, et c'est là où le phénomène passionnel est corrigé disons par l'objectivité internationale, il est question de pouvoir donner les textes, et souvent ce sont des textes longs, vous le savez aussi bien que moi. Et les textes longs aussi sont réputés obscurs aussi bien en France qu'en Italie et dans d'autres pays. Actuellement, la critique est dans une sorte d'impasse effarante dans la mesure où

(je songe seulement à l'Europe) les quotidiens, les hebdomadaires, les revues - et je ne vois pas d'autres divisions - refusent systématiquement tout texte important. Quant à la radio - en tout cas sur le plan français - je puis vous dire que radio et télévision sont effarantes. Un match de football dure l'après-midi, quatre heures, et au besoin une conférence diplomatique est interrompue (parce que des délégués disons d'un pays X ou Y ont une conférence importante qui dure toute l'après-midi du samedi) la conférence est interrompue afin que l'on puisse suivre sur les écrans un match à la télévision. Sur le plan français, il est concédé aux expositions quinze minutes par semaine. Alors nous ne nous battons pas inutilement je sais, c'est une parenthèse; quant à la télévision, quant à la radiodiffusion voulais-je dire, sur trente heures qui devaient être relayées vers l'étranger, en huit jours, à peine douze heures sont données aux différentes cultures littératures, philosophies, et moins d'une heure par semaine aux arts.

Donc en conclusion, sans exagérer et sans généraliser, je pense que d'un pays à l'autre sur ces différents plans, presse écrite, choses dites, images divulguées, nous sommes dans un moment - et je parle seulement de l'Europe - où la critique pratiquement n'a guère la possibilité d'intervenir. Et si nous nous lisons attentivement les uns les autres, je pense que nous sommes amenés parfois à nous offrir un catalogue lors d'une grande exposition, ce que nous appelons une monographie. Nous connaissons des livres qui sont importants, telle grande monographie. Il est évident que par l'intermédiaire du livre sont manifestés des points de vue extrêmement particuliers, mais qui concernent des sciences aussi différentes que philosophie, psychologie, phénoménologie, sociologie bien sûr. Tout compte fait une monographie, un catalogue d'exposition sont pour nous, parfois, l'occasion de nous dire proches d'un être que nous aimons, d'un artiste. Et, en même temps la démarche est objective, ils sont parfois l'occasion de dire : "enfin voilà où en seraient les choses".

Alors nous pensons (et nous sommes nombreux, je songe aussi à nos amis qui assument une tâche difficile, surtout dans la presse hebdomadaire) que la liberté d'expression dont nous rêvons ce n'est pas du tout une liberté anarchique. C'est une liberté régulatrice, une liberté créatrice. Liberté d'expression, dont nous avons besoin. Allons-nous être capables de trouver l'instrument qui doit correspondre - pour ceux qui sont passionnés, en tout cas, et pour ceux qui sont des chercheurs et des créateurs - allons-nous être capables d'en trouver l'instrument ?

Eh bien je voudrais, puisque nous sommes partisans de mesures positives, dire "oui" même au départ par l'intermédiaire d'un bulletin ronéotypé et exprimant ce que chacun d'entre nous a envie de dire concernant un problème, une école, un moment, un problème d'esthétique, de sémantique - j'emploie ce mot dans le sens français et italien du terme et pas dans le sens anglo-saxon surtout - concernant une série de monographies, un problème de terminologie, et montrant sur un plan qui est en principe sérieux - celui du texte - que nous avons une activité. La meilleure preuve à donner ce serait cette revue. Je pense qu'à partir de là, la rectitude est prouvée, dans la mesure où la revue existe, et le projet de revue actuel - je m'excuse je ne pense pas qu'il soit utile de donner tous les noms mais le président Argan pourrait le faire - est signé par une vingtaine de

membres de l'AICA et peut être signé ensuite par ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore fait.

Encore une fois et en conclusion, et je remercie chaleureusement nos amis italiens et le président Argan de nous avoir permis de concrétiser ce que nous souhaitons, il s'agit de voeux positifs. Parmi ces voeux, constituer une revue, sans songer aux difficultés, du point de vue national (vous ne savez pas quelles sont en France nos difficultés, de tel ministère ou d'un autre) ou aux difficultés politiques. Notre projet est évidemment d'élargir les choses, de ne pas les commercialiser bien entendu, donc d'échapper à toute publicité qu'elle soit culturelle ou commerciale, et de trouver le moyen d'expression qui permettra à ceux qui ont quelque chose à dire, qui permettra aux créateurs de dire et de signifier : "voilà telle exposition a été faite, voilà ce que j'aime."

Vicente AGUILERA-CERNI : Je veux remercier chaleureusement l'Assemblée générale, et plus spécialement notre cher Président, pour la façon dont elle a accueilli la proposition qui a été faite l'autre jour d'accueillir dans la Section Libre notre confrère Antonio Gimenez Pericas. De quelle façon pouvons-nous maintenant rendre effective notre décision ? Je comprends bien que l'Assemblée ne peut adopter une attitude de type politique, mais il me semble possible d'écrire à la Section espagnole pour qu'elle se renseigne d'une façon absolument légale selon la loi espagnole, sur la situation en prison de notre collègue. Enfin, n'ignorant pas les obligations qui s'imposent aux nouveaux membres, je pense que la Section espagnole ou du moins les espagnols qui sont ici, assumeront la charge de la cotisation de notre confrère.

Le PRESIDENT : Il faudrait je pense résoudre la question de procédure car nous ne sommes pas en possession pour le moment de la demande de M. Antonio Gimenez Pericas pour être admis comme membre de l'AICA. Mais il ne peut pas envoyer cette demande car il se trouve en prison et, il se trouve en prison pour des raisons, comme tout le monde sait, qui n'ont aucun rapport avec son activité personnelle en tant que critique ou pour des délits de droit commun, mais pour des motifs politiques c'est-à-dire des choses qui ne nous regardent absolument pas et qui ne doivent en aucune façon l'empêcher d'être membre de l'AICA. Je demande à l'Assemblée si la demande verbale qui nous a été apportée par deux confrères espagnols peut être considérée comme je le crois une demande tout à fait valable d'admission à l'AICA. Je voudrais avoir un vote de l'Assemblée sur ce point. Personnellement, je vote "oui".

(Assentiment)

Ainsi, à la grande majorité, nous considérons comme présentée à l'Assemblée la demande d'admission de M. Antonio Gimenez Pericas. Je prie nos amis espagnols de bien vouloir prendre la parole pour nous présenter l'activité critique de Pericas, activité critique que je connais assez bien mais qui, je pense, doit être illustrée devant notre Assemblée par Vicente Aguilera qui a présenté cette candidature.

Vicente AGUILERA-CERNI : Antonio Gimenez Pericas a été lauréat de l'Université de Madrid; il a poursuivi des études en Allemagne et son travail critique s'est développé spécialement dans des revues indépendantes espagnoles et aussi dans des revues universitaires où il était possible de trouver une certaine liberté, limitée sans doute mais réelle, d'expression. Avant d'aller en prison il a fait maintes conférences et son travail critique s'est développé durant plus de trois années sans aller à l'encontre des réglements. Je crois qu'il serait possible de réunir ces travaux en une publication d'un haut niveau critique.

Le PRESIDENT : Je prie l'Assemblée de voter sur la candidature de Gimenez Pericas pour entrer à la Section Libre de l'AICA. Ceux qui sont pour sont priés de lever la main, je m'adresse en premier au Comité.

En second lieu, l'Assemblée, devant approuver les délibérations du Comité, je demande un vote de l'Assemblée.

L'Assemblée ayant approuvé l'admission de Gimenez Pericas dans la Section Libre, je prie le Secrétaire général d'en prendre note.

D'autre part, je dois spécifier une chose qui est je crois dans l'esprit de nous tous. Notre statut nous empêche formellement de prendre une attitude politique; nous ne pouvons absolument pas avoir d'activité politique; mais lorsque la politique entre dans le domaine de la culture, c'est notre devoir de la chasser et nous ne pouvons pas faire cela avec une attitude tout à fait passive. Aucun de nous ne voudrait prendre et ne prendra jamais d'initiative dans le domaine politique, mais nous sommes tous décidés à défendre la culture et la critique contre toute intervention politique surtout si elle risque d'empêcher un de nos confrères d'exercer son activité. Nos amis espagnols nous demandent simplement un acte de clémence et non un acte de protestation que l'Assemblée ne pourrait approuver mais que personnellement je serais disposé à signer tout de suite. Nous n'avons pas seulement le droit mais aussi le devoir de demander que l'un de nos collègues qui est maintenant un de nos confrères, dont l'activité est empêchée par des circonstances extérieures, soit au plus vite rendu à son travail. Je prie donc le Secrétaire général de bien vouloir, après s'être mis d'accord avec nos confrères espagnols qui connaissent mieux la procédure nécessaire, rédiger cette lettre.

Si personne ne veut prendre la parole, je voudrais passer à la dernière phase c'est-à-dire au rapport sur nos travaux.

Nous sommes arrivés à la fin de nos travaux n'ayant accompli à peu près que la moitié de la tâche que nous nous étions proposés de faire. Il était nécessaire avant tout d'examiner une proposition pour le projet d'un nouveau statut, il nous reste encore à donner l'approbation pour le statut définitif. Nous avons confié la rédaction de ce projet de statut à la même Commission de réorganisation qui a déjà préparé la proposition que nous venons d'étudier et nous sommes tout à fait sûrs que des bases examinées ici sortira un statut qui sera un instrument fort et valable pour la vie de notre Association. Je remercie encore une fois au nom de l'Assemblée, nos trois confrères qui ont travaillé à cette proposition pour un nouveau

statut et je les prie de bien vouloir conclure au plus tôt leur travail de façon à ce que le projet définitif puisse être envoyé aux membres du Comité. J'insiste sur la nécessité que ce projet soit envoyé en même temps que les comptes rendus de cette Assemblée car il faut que les membres qui n'ont pu assister à l'Assemblée de Venise puissent se rendre compte de l'atmosphère, du climat qui ont produit les nouveaux statuts. Cette atmosphère, ce climat, cette volonté de travail nous ont même imposé des sacrifices. Pas seulement moi mais plusieurs de mes confrères ont déclaré ce matin que c'est avec le plus grand regret qu'ils voyaient Mme Gille-Delafon se retirer d'une fonction active pour assumer dans notre Association un rôle d'honneur qui lui revient mais qui va nécessairement ralentir son activité. Avant même de vous rappeler tous les mérites de Mme Gille-Delafon je veux lui demander de ne pas nous retirer son assistance, l'aide de son expérience pour cette nouvelle phase de l'AICA, et surtout en ce qui concerne notre Secrétaire général par interim qui entre aujourd'hui en fonction, Tony Spiteris. Un rôle d'honneur n'est pas nécessairement une jubilation; nous avons tous une conception assez active de l'honneur. Je ne veux pas faire ici l'éloge de Mme Gille-Delafon mais seulement vous rappeler, mes chers confrères, que si des liens d'amitié ont pu s'établir entre des critiques d'art de pays tellement divers et éloignés, si l'on a pu trouver un plan de travail commun, si l'on a pu faire grandir notre Association, nous le devons aux soins continuels, aux engagements généreux, au dévouement de Mme Gille-Delafon. En interprétant le sentiment de vous tous, le moment est venu de lui exprimer non seulement notre gratitude mais aussi l'espoir que son conseil puisse nous aider dans toute l'activité vivante de notre Association, une activité de laquelle elle se tenait peut-être quelquefois, par discrétion, un peu éloignée. C'est pour cette raison que j'ai prié Mme Gille-Delafon ce matin de faire partie, avec le président d'honneur, de cette Commission qui n'est pas officielle, de cette Commission de consultation à qui j'ai demandé de bien vouloir m'assister dans la tâche de Président au cours de cette année de changements, de cette année d'évolution dans la structure et dans la vie de notre Association.

A notre ami Tony Spiteris, je veux adresser avant tout, les remerciements d'avoir accepté d'être au secrétariat général, dans une situation difficile, dans un moment évidemment de crise de croissance de notre Association, et je veux lui exprimer tous les voeux de l'Assemblée pour son travail. Il a accepté de sacrifier en partie son travail personnel pour s'occuper de l'organisation de notre AICA. Cela est une responsabilité, mes chers confrères. Tony Spiteris est comme nous tous un critique d'art, comme nous tous il désire avant tout avoir tout le loisir de s'occuper de ses études, d'écrire ses livres, ses articles, de ne pas être ennuyé par des histoires administratives ou d'organisation, de ne pas devoir écrire trop de lettres; je suis sûr que s'il accepte ce dur travail c'est parce qu'il sait que c'est avant tout un travail culturel. Nous ne sommes pas seulement des esprits méditatifs, nous avons tous des activités pratiques dans des domaines divers. Pourquoi le faisons-nous ?

Parce que nous savons que la culture, la critique doivent nécessairement s'ajouter à la situation réelle. On ne peut le faire sans accepter sur le plan pratique des tâches, des obligations, des devoirs. Chacun de nous a son bureau, ses travaux pratiques qu'il doit faire et le problème est justement d'apporter dans ce travail pratique, l'esprit de critique que nous voudrions garder si pur. Et je pense que l'esprit de critique n'existe pas à l'état pur. Il ne peut pas exister parce qu'il n'existe pas une critique sans objet. Dès le commencement, nous posons une relation, un rapport, nous nous mettons en rapport avec une réalité, une réalité concrète qui est une oeuvre d'art. Nous prenons sur nous d'expliquer cette oeuvre d'art, d'expliquer pourquoi elle est nécessaire dans une situation culturelle, historique, que nous connaissons bien. Et nous cherchons par là même à rendre cette oeuvre plus active. Il est évident qu'un tableau ou une sculpture qui est exposé dans un musée ne devient pas plus beau par le fait qu'un critique écrit un essai sur cette oeuvre ou sur l'artiste; mais ce tableau ou cette sculpture devient plus actif car tout le monde peut lire dans le livre ou l'essai critique une description ou une interprétation de cette oeuvre d'art qui traduit les valeurs exprimées par l'artiste dans des valeurs qui sont acceptées par la société. Nous parlons d'espace par exemple, il est bien clair que par là même nous expliquons une chose qui est dans le tableau avec le terme "espace" qui est déjà commun à la science, à l'expérience, à la vie même. Ainsi quelque chose de ce tableau passe justement dans l'espace et dans le temps, dans l'espace et dans le temps de la vie contemporaine. Voilà un travail tout à fait pratique en même temps que critique et que théorique.

Voilà pourquoi, chers amis, je ne pense pas que se pose un problème véritable sur le fait de savoir si l'AICA est une association de personnes ou un rassemblement de Sections nationales. Ce problème nous avait été posé par Pierre Francastel dans une lettre que j'ai lue au commencement de nos travaux. Evidemment, il ne faut pas bureaucratiser l'AICA, il ne faut pas créer une structure qui nous étouffe. Mais le fait d'avoir une structure, c'est la meilleure condition pour exercer librement notre activité, même notre activité personnelle. Une association est toujours une association de personnes. Avoir accepté notre confrère Gimenez Fericas comme nous venons de le faire, dans notre Association, c'est d'abord un geste vers une personne et non vers une Section. Puisque la structure a pour but de permettre de nous rencontrer et surtout de permettre d'avoir des discussions sur les problèmes critiques qui nous préoccupent, c'est la structure qui va se mettre au service des personnes. Une bonne structure, au fond, est de pouvoir donner un cadre à son travail personnel, de le transformer et de s'en entretenir dans un travail collectif.

Mais Pierre Francastel dans sa lettre exprimait encore des doutes sur une proposition que j'avais faite à Tel-Aviv et sur laquelle je tiens à revenir. J'avais proposé - et l'Assemblée avait accepté - de faire trois Commissions : Une Commission de conservateurs de musée dont la présidence a été donnée à James Johnson Sweeney, une Commission pour les professeurs d'enseignement

dont la présidence a été donnée à Pierre Francastel même, une Commission pour l'information, c'est-à-dire informations et communications dont la présidence a été donnée à Jacques Lassaigne. Mais cela ne veut pas dire que l'Association est divisée en trois branches. Ce sont trois Commissions de travail (qui d'ailleurs n'ont pas travaillé) qui doivent seulement mettre au point les problèmes pratiques qui, dans une perspective critique commune, se posent dans le domaine de leur activité particulière. Les conservateurs de musée qui sont ici, savent très bien que, composer un musée d'art ancien ou moderne, mais surtout un musée d'art moderne, c'est vraiment une activité critique. L'exposition des oeuvres des musées à la Biennale prouve bien que l'activité des directeurs de musée est une activité critique puisque cette exposition des musées colle très bien avec le reste de la Biennale. Elle n'est pas une rétrospective, une exposition du passé, mais quelque chose de vivant et même quelquefois de plus vivant que ce que l'on peut voir dans la partie vivante de l'exposition. Ainsi c'est une activité critique d'organiser des expositions, de décider quelles sont celles qui doivent avoir la priorité, de rassembler vraiment un effort collectif parce qu'il représente une contribution à la culture, et pas seulement une manifestation touristique; voilà une activité critique qui pourrait bien faire de l'AICA, donner à l'AICA une possibilité d'intervention active dans la vie culturelle du monde et ce qui est le plus important, le poids d'une activité, d'un accord collectif dans l'activité que chacun doit exercer dans son propre pays. Chacun de nous doit se considérer comme la pointe d'une pyramide renversée, dont la base en haut est l'Association internationale, et lui-même est la pointe qui perce dans une situation localisée dans l'espace et dans le temps. Nous pourrions dire la même chose pour l'enseignement, en parlant de la situation des services de l'information et des communications. Mais notre tâche, c'est vraiment ce que disait René de Solier, d'apporter l'esprit critique dans les activités, dans cette activité où trop souvent la critique est soustraite, qui est éloignée vraiment de la réalité de nos problèmes.

On a souvent parlé d'activités professionnelles imposant une antithèse, que je refuse, avec l'activité critique. Je veux affirmer encore une fois que notre profession est de faire de la critique, notre emploi, notre activité occasionnelle, c'est l'application de la critique dans les domaines de la vie critique. Nous devons affirmer les droits de la critique vis-à-vis de toutes les activités qui concernent l'art sans avoir un caractère, un but critique. Ce n'est pas une déclaration de guerre, au contraire; tout le monde est d'accord sur le fait que le marché est un moyen de relations très importantes entre l'art et la société. Très importantes : tout le monde sait que le marché a même parfois fait des découvertes avant la critique. On nous l'a reproché et c'est naturellement absurde; il est bien clair que le marché vise à l'appropriation des valeurs tandis que la critique vise à la définition des valeurs. La critique n'est pas intéressée à s'emparer d'une valeur cinq minutes avant les autres, on peut tranquillement arriver cinq minutes en retard mais être sûrs de ne pas signaler seulement quelquefois rien de nouveau mais quelque chose de valable.

Parfois il y a des interventions, pas seulement du monde économique c'est-à-dire du marché, mais aussi de la politique par les journaux par exemple, dans le domaine des valeurs de l'art. Nous voyons tous une valorisation dans laquelle je ne veux pas entrer, mais une valorisatio extra artistique, extra critique, qui est portée sur des valeurs qui se proposent comme des valeurs artistiques. Et puisque naturellement on ne veut pas arriver à affirmer que des valeurs artistiques puissent nuire à la morale de la société, on dit que ce ne sont pas des valeurs artistiques. Et alors vraiment c'est l'intervention dans la critique, même si d'un point de vue critique ces objets peuvent être jugés comme non valables sur le plan artistique. C'est-à-dire que c'est à nous d'assurer à la critique une priorité dans la relation entre l'art et la société. Ce qu'au fond nous pouvons faire au niveau de la théorie, de la philosophie pure, on peut le faire au niveau de la communication et de l'information quotidienne, on peut le faire au niveau de l'organisation pratique des musées et des expositions.

Rene de Solier a rappelé notre attention sur le problème de la terminologie. Je crois avoir compris, par le fait surtout que nos études personnelles ne sont pas tellement éloignées, ce qu'il pense en parlant de terminologie. Ce n'est pas l'adoption d'une terminologie standard, il sait très bien que la valeur des mots change; il sait très bien que la valeur des mots est différente par rapport aux traductions que ces mots ont dans différents langage. Mais je pense qu'il faut quand même chercher à transposer le langage de la critique d'un certain niveau symbolique nécessaire où il se trouve, dans un langage historique, à lui donner un contenu historique. Il n'est pas si important de s'accorder sur un mot déterminé pour désigner certains phénomènes, mais il est très important de savoir quelle différence il y a entre les différents mots que l'on emploie dans les diverses langues pour désigner ce phénomène-là. La preuve est que notre ami de Solier ne nous a pas proposé de faire un dictionnaire comparatif ou pire encore un dictionnaire unique dans un langage unique, une sorte d'espéranto critique par exemple, mais il nous a proposé une revue.

Chers amis je pense que cette proposition est très importante car une revue, c'est quelque chose de vivant, c'est quelque chose qui marche, qui se déroule dans l'histoire, qui pose continuellement des problèmes, qui nous donne au fond la terminologie à l'état de naissance, elle nous fait assister à la naissance d'une terminologie comme expression nécessaire des idées que nous voulons exprimer. Je pense vraiment que, s'engager tous dans un travail collaboratif, pas de sociétaire ou fédératif, mais un travail de critique, cela peut nous aider à trouver cette force que nous cherchons, cette influence que nous voulons avoir dans la société et dans la situation artistique d'aujourd'hui, et que nous voulons avoir non pas par amour du pouvoir mais parce qu'aujourd'hui ce pouvoir est trop souvent exercé par des forces qui n'ont rien à faire avec la critique.

Il y a encore une chose que nous avons, je ne dis pas oubliée, mais négligée. Dans notre programme, il y avait une discussion sur la Biennale. Chers amis, si vous avez assisté à nos travaux, vous avez vu que les discussions ont été tellement chaudes, tellement intéressées, tellement engagées qu'il aurait été de mauvais goût de dire à un moment donné: "interrompons de parler de

nos problèmes et parlons de la Biennale! Si nous sommes tous venus dans cette salle avec cet état d'esprit de bataille, de polémique, avec cette volonté d'accélérer notre rythme de mouvement pour l'avenir, c'est peut-être que nous avions l'expérience de cette exposition. Nous avions tous visité cette exposition internationale et nous avions tous constaté que c'était le problème sur table de l'art contemporain et la Biennale a quand même servi à nous conduire ici avec une volonté d'engagement que nous n'aurions peut-être pas eue en arrivant tranquillement de nos pays. C'est une expérience qui, je crois, a été très importante pour nous tous. C'est aux organisateurs de la Biennale qui ont bien voulu que l'Assemblée se déroule en même temps que le vernissage de l'exposition, c'est aux autorités de Venise qui nous ont accueillis avec une si grande cordialité, c'est à la présidente de la Section italienne (je ne parle pas ici comme italien) qui nous a accueillis, qui nous a préparé cet accueil fraternel, que je désire exprimer en pensant aussi exprimer les sentiments de vous tous, la gratitude de l'AICA. Et c'est à vous tous, mes chers confrères, que je souhaite la réussite dans votre travail, sur le plan de vos études personnelles, ainsi qu'à cette collaboration des organes directeurs de l'AICA qui, avec la confiance que vous leur donnez, vont préparer les instruments nécessaires.

Le Président remercie l'assistance de son attention et déclare close la 16ème Assemblée générale.

-:-:-:-:-:-:-:-:-